



# **CONCESSION MULTISERVICE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

## **Rapport du Président sur le choix du Concessionnaire valant note de synthèse**

pris en application de l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales

**Personne publique :** Communauté Intercommunale Réunion Est (CIREST)

**Autorité habilitée à signer la convention :** Monsieur le Président

**Objet de la consultation :** Concession multiservice des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif

## TABLE DES MATIERES

<b>1. RAPPEL DES ETAPES DE LA PROCEDURE .....</b>	<b>4</b>
<b>2. RAPPEL DES CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES .....</b>	<b>6</b>
<b>3. ANALYSE DES PROPOSITIONS DES CANDIDATS .....</b>	<b>7</b>
3.1. <i>Valeur technique des offres</i> .....	7
3.1.1. Éléments issus des dernières offres des candidats.....	7
<b>REMISES A NIVEAU COMPTEURS DE SECTORISATION - SALAZIE .....</b>	<b>23</b>
3.1.2. Bilan sur le critère « Technique » .....	51
3.1.3. Notation du critère Technique .....	52
3.2. <i>Qualité du service</i> .....	53
3.2.1. Éléments issus des dernières offres des candidats.....	53
3.2.2. Bilan sur le critère « Qualité du service » .....	67
3.2.3. Notation du critère « Qualité du service » .....	67
3.3. <i>Valeur financière</i> .....	68
Tarifs, assiette de la Rémunération à la performance, objectifs et fixation. – 10% .....	68
Tarification des services.....	68
Prix du bordereau des prix unitaires – 5% .....	78
Bordereaux des prix – Eau & Assainissement .....	78
Bordereaux des prix – Règlement de service Eau & Assainissement .....	78
Pertinence des formules d’actualisation des prix proposées – 2,5% .....	81
Cohérence du Compte d’exploitation prévisionnel – 12,5% .....	Erreur ! Signet non défini.
Notation du sous-critère .....	84
3.3.1. Bilan sur le critère « Aspects financiers » .....	84
3.3.2. Notation du critère « Aspects financiers » .....	84
<b>4. VARIANTE OBLIGATOIRE.....</b>	<b>86</b>
Tarifs, assiette de la Rémunération à la performance, objectifs et fixation.....	94
Tarification des services.....	94
Prix du bordereau des prix unitaires .....	99

Bordereaux des prix – Eau & Assainissement ..... 99  
Bordereaux des prix – Règlement de service Eau & Assainissement ..... 99  
Pertinence des formules d’actualisation des prix proposées ..... 99  
Cohérence du Compte d’exploitation prévisionnel – 12,5% ..... 101

**5. PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT SUR LE CHOIX DU CANDIDAT..... 109**

**NOTATION EAU POTABLE..... 109**

**NOTATION ASSAINISSEMENT..... 109**

**NOTATION GLOBALE ..... 109**

**6. PRESENTATION DES CARACTERISTIQUES FINANCIERES DU CONTRAT ..... 110**

CONFIDENTIEL

## 1. RAPPEL DES ETAPES DE LA PROCEDURE

---

La Communauté Intercommunale Réunion Est (CIREST) exerce sur son territoire la compétence eau potable et assainissement collectif.

Par délibération de son Conseil Communautaire en date du 17 octobre 2023, la Communauté Intercommunale Réunion Est (CIREST) a autorisé Monsieur le Président à lancer la procédure de concession de ses services publics d'eau potable et d'assainissement.

Dans le cadre de cette procédure, les démarches suivantes ont été réalisées :

- Approbation du rapport sur le principe de la concession du service par délibération du Conseil Communautaire en date du 17 octobre 2023.
- Un avis d'appel public à concurrence a été publié le 16 août 2024.
  - Au Moniteur des travaux Publics
  - au BOAMP
  - au JOUE
  - sur la plateforme des marchés publics
- Des compléments à la consultation ont été mis à disposition des candidats durant la période de remise des offres.
- Les candidatures et les offres ont été remises avant la clôture du délai, prolongé en cours de consultation et fixé au 06 novembre 2024 - 12:00 (Heure locale)
- Une entreprise a remis un pli :
  - CISE Réunion
- La candidature et l'offre déposées ont été ouvertes par les services de la Collectivité le 6 novembre 2024 à 14h00. Le contenu de la candidature a été jugé conforme aux attentes de la consultation et notamment aux exigences du Règlement de Consultation. Après examen de ses garanties professionnelles et financières, de son respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail et de son aptitude à assurer la continuité des services publics et l'égalité des usagers devant les services publics, la Commission de Concession des Services Publics (CDSP), réunie le 2 décembre 2024 à 14h, a admis la candidature.
- La CDSP s'est à nouveau réunie le 2 décembre 2024 à 14h30 pour procéder à l'analyse de l'offre et a remis son avis sur cette dernière à Monsieur le Président. La Commission a alors émis un avis favorable à la négociation avec le candidat.
- Le Président a décidé d'entamer une phase de négociations avec le candidat, qui s'est déroulée comme suit :
  - Un courrier contenant une première série de questions a été envoyé le 03 décembre 2024 avec invitation à participer à des auditions négociations les 6, 11 et 17 décembre. Les auditions se sont tenues aux dates indiquées.

- Suite à ces auditions, un nouveau courrier de questions a été envoyé le 27 décembre 2024 au candidat, avec invitation à remettre une nouvelle proposition (base + variante obligatoire télérelève) avant le 20 janvier 2025 à 12h.
- Le candidat a remis ces nouvelles propositions dans les délais fixés et elles ont été analysées.

CONFIDENTIEL

## 2. RAPPEL DES CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement des offres, et de la ou des variantes, sera effectué en considération des critères suivants pondérés.

Les candidats se verront attribuer une note globale sur 100 obtenue par l'addition de la note attribuée à chaque service, pondéré de la manière suivante :

- Eau potable : Note sur 100 pondérée à 65%
- Assainissement Collectif : Note sur 100 pondérée à 35%

Pour chaque service, le jugement des offres sera effectué en considération des critères pondérés définis ci-après.

Critère	Sous-critère	Pondération
<b>Valeur technique</b>	<b>Critère Valeur technique</b>	<b>50%</b>
	1-1 Étendue globale des moyens matériels et humains mis à disposition – dont moyens mis à disposition localement pour exploiter les ouvrages, gérer le service et atteindre les objectifs de qualité fixés	10%
	1-2 Méthodologie pour la gestion de crise et des astreintes	15%
	1-3 Méthodologie concernant la préservation du patrimoine, y compris prévisions de renouvellement	5%
	1-4 Qualité du projet d'exploitation du service et des engagements liés au niveau de service proposé, à l'amélioration des conditions d'exploitation du service et en matière de développement durable et d'énergie	20%
<b>Qualité du service</b>	<b>Critère Qualité du service</b>	<b>20%</b>
	2-1 Relations avec l'Autorité concédante et engagements pour favoriser la transparence de la gestion juridique et financière du service concédé	10%
	2-2 Relations avec les usagers	10%
<b>Valeur financière</b>	<b>Critère Valeur financière</b>	<b>30%</b>
	3-1 Tarifs, assiette de la Rémunération à la performance, objectifs et fixation.	10%
	3-2 Cohérence du compte d'exploitation prévisionnel et justification des montants financiers du renouvellement	12,5%
	3-3 Prix du Bordereau des Prix Unitaires	5%
	3-4 Formules d'indexation des prix proposées	2,50%

### 3. ANALYSE DES PROPOSITIONS DES CANDIDATS

La présente analyse ne reprend pas dans son intégralité l'analyse complète des offres initiales, laquelle figure dans le Rapport d'analyse des offres de la Commission de Concession de Service Public du 2 décembre 2024 annexé au présent rapport (Annexe 4).

Ici sont détaillés les engagements des offres finales des candidats, proposés en complément des exigences déjà fixées au projet de contrat (contrat final présenté en Annexe 6 du présent rapport) et les modifications proposées par les candidats durant la phase de négociations.

#### 3.1. Valeur technique des offres

##### 3.1.1. Éléments issus des dernières offres des candidats

	CISE
Étendue globale des moyens mis à disposition localement (10%)	<p><b>/10 -</b></p> <p><u>Organisation territoriale</u></p> <p>Le candidat met en place un <b>binôme spécifique</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>1 directeur du contrat</b> : Thierry GENDRAUD (a déjà dirigé une société dédiée)</li> <li>- <b>1 ingénieur Performance</b> : affecté 100% à la société dédiée, vision complète de la gestion du service AEP et AC car a en charge l'organisation, suivi et reporting du service ; suivi des indicateurs PERFO et PERFAC ; animation de la performance du service ; mobilisation des moyens d'expertise supplémentaires.</li> </ul> <p>Un organigramme nominatif a été fourni par le candidat.</p> <p><b>Nombre global d'employés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au démarrage du contrat 2025 : pour <b>59,23 ETP</b></li> <li>- Au 1<sup>er</sup> janvier 2027 : pour <b>88,25 ETP</b></li> </ul> <p>Il est important de préciser que la liste du personnel transférable issu des régies est de <b>15 agents dont 3 administratifs</b>.</p> <p><u>Moyens matériels</u></p>

CISE

Type de véhicules	Nombre Au démarrage du contrat : 1 <sup>er</sup> juin 2025	Nombre A partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2027
Utilitaires type fourgonnette	30	41
Citadines	12	13 (dont 4 électriques)
Véhicules tout terrain	4	5
Fourgons rallongés	7	11
Berlines	1	1
4X4 Hilux débouchage	1	1

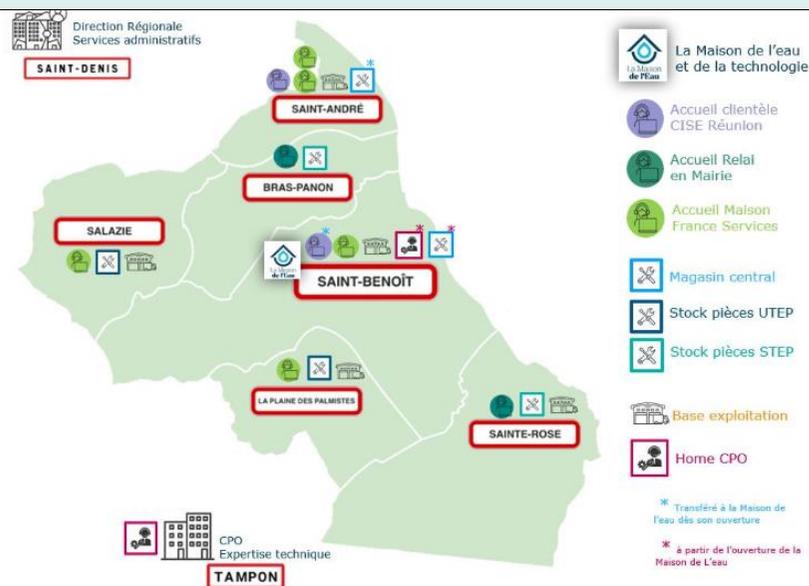
Le candidat intègre à son offre un **véhicule d'intervention rapide type Toyota HILUX en bien de retour** pour permettre une meilleure réactivité sur les demandes de débouchage de branchements.

Une **liste non exhaustive du matériel exploitation** est transmise et précise la nature juridique des biens.

**Sites et modalités d'embauches prévus**

- (1) Implantations sur le territoire : cartographie réalisée afin de répondre à : proximité des agents avec lieu d'embauche ; proximité des bases d'exploitation ; proximité des lieux de stockage. Découpage en **4 zones d'exploitation** (voir ci-dessous).

## CISE



(2) Maison de l'eau et de la technologie (basée à Saint-Benoît) : devient **siège social** de la société dédiée à compter de **2028** (à Saint André, Champ Borne entre juin 2025 et 2028). Elle est inaugurée au cours du deuxième semestre 2028.

### ***Présentation des activités sous-traitées et sous-traitants envisagés***

Le candidat porte une **démarche Responsabilité Territoriale des Entreprises (RTE)**, composante de sa politique globale RSE.

Pour la réalisation des **activités de sous-traitance** ; **engagement** : faire bénéficier des **retombées économiques du contrat à plus de 40% sur des acteurs économiques réunionnais**.

Pour des **achats locaux lié aux analyses, fournitures et la sous-traitance**, **engagement** : **recourir à hauteur de 60% à des acteurs locaux**.

Modalités de gestion et de pilotage du contrat

### ***Pilotage du contrat et interlocuteur de la Collectivité***

Un **binôme** est chargé du pilotage du contrat : composé du **Directeur du contrat** (Thierry GENDRAUD), également Interlocuteur de la Collectivité, et d'un **Ingénieur de performance**

Soutien du **directeur de CISE Réunion Nicolas TOUZET** ; supervision du **Vice-Président DROM COM Vincent PEGOUD**.

CISE

Mise en place d'une charte de gouvernance, et signature de la charte dès le début de la période de tuilage.

**Équipes supports mobilisables à l'échelle du territoire**

- Experts du CPO Tampon
- Fonctions supports du groupe à l'échelle régionale et à l'échelle nationale

Plus spécifiquement, il y a 4 types de charges décrites :

- Le **CPO du Tampon pour 344 449 € de personnel** en année moyenne soit l'équivalent de **4,9 ETP**.
- Le **service clientèle pour 169 730 € de personnel** en année moyenne soit l'équivalent de **1,7 ETP**.
- Les **moyens opérationnels pour 190 947€ de personnel** en année moyenne soit l'équivalent de **3,4 ETP**.
- Des **experts locaux pour 68 444 €** en année moyenne soit l'équivalent de **0,66 ETP**

**Engagements divers**

**Engagement : traçabilité des données à un taux de 99%**

Moyens humains mis à disposition

- Au 1<sup>er</sup> juin 2025 : pour **59,23 ETP**
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2027 : pour **88,25 ETP**

EXPLOITATION			
Équivalent Temps Plein (ETP) - Base 1 607 h/ ETP / an			
Qualification	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	Commentaire sur les ETP mutualisés
Agent administratif	9,16 ETP en 2025 12,13 ETP en 2027	3,88 ETP en 2025 5,62 ETP en 2027	Les agents administratifs couvrent les compétences eau et assainissement
Agent d'exploitation	26,92 ETP en 2025 41,29 ETP en 2027	3,89 ETP en 2025 4,26 ETP en 2027	Les agents d'exploitation sont spécialisés AEP ou ASST à l'exception de certains profils polyvalents en fonction des opportunités d'organisation

CISE

EXPLOITATION			
Équivalent Temps Plein (ETP) - Base 1 607 h/ ETP / an			
Qualification	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	Commentaire sur les ETP mutualisés
Électromécanicien	4,20 ETP en 2025 8,20 ETP en 2027	3,00 ETP en 2025 6,00 ETP en 2027	Les électromécaniciens sont pour la plupart spécialisés AEP ou ASST à l'exception de ceux intégrés dans les équipes de Salazie et de la maintenance
Cadre opérationnel	6,29 ETP en 2025 8,17 ETP en 2027	1,89 ETP en 2025 2,58 ETP en 2027	L'ensemble des managers couvrent les compétences eau et assainissement
<b>TOTAL</b>	<b>46,57 ETP en 2025</b> <b>69,79 ETP en 2027</b>	<b>12,66 ETP en 2025</b> <b>20,46 ETP en 2027</b>	<b>59,23 ETP en 2025</b> <b>88,25 ETP en 2027</b>

Précision :

- ETP dédiés à la recherche de fuite : **2 ETP recherche de fuite**
- A compter du 1er janvier 2027 : **3 ETP recherche de fuite**

Organisation de la période de tuilage

**Planning**

Phase 1 : 3 mois avant le 1er juin 2025, période de tuilage réduite néanmoins considérant la date de démarrage du contrat estimée (5 mai 2025)

Phase 2 : 3 mois avant le 1er janvier 2027

Les plannings respectifs des deux phases de tuilage sont fournis par le candidat.

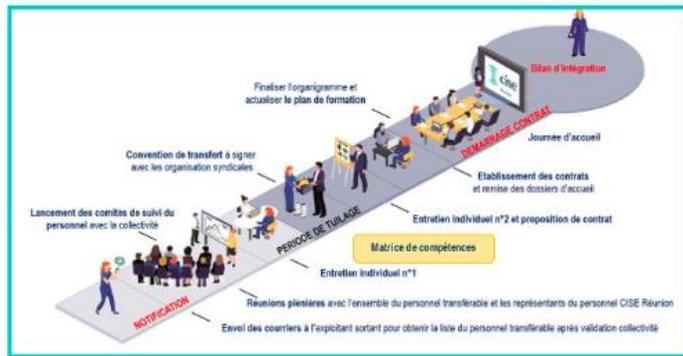
**Méthodologie**

Plan d'action reposant sur **4 piliers** en parallèle : le **transfert du personnel**, la récupération et l'intégration aux propres outils du candidat des **données d'exploitation antérieures** (exploitation, clientèle, ...), la **reprise et l'acquisition des moyens techniques** nécessaires à l'exploitation (notamment par des contrats de sous-traitance), enfin la **communication** avec les services de la Collectivité et auprès de ses abonnés.

Responsable du pilotage du tuilage : **directeur du contrat**. Mobilisé à 100% de son temps sur la phase tuilage.

**Prise en compte du contexte lié au personnel de la régie**

## CISE



Les collaborateurs de la régie seront reçus en **entretien collectif puis individuel**. Un temps d'échange sera nécessaire avec chaque collaborateur pour permettre de réaliser un bilan des compétences et des nécessités de formation.

#### Assurances

##### **Types d'assurances**

- **Responsabilité civile** : 25 000 000 €
- Dont **responsabilité environnementale** : 15 000 000 €
- Dont **frais de dépollution de site** : 15 000 000 €
  
- **Garantie tous Risques chantier** : 30 000 000 €
- **Responsabilité civile exploitation** : 20 000 000 €

Concernant la **garantie à première demande**, CISE Réunion s'engage sur un montant de **1 000 000 €**.

**Gestion des sinistres** : une cellule sinistre du groupe SAUR sera dédiée au suivi et à la prise en charge **en cas de besoin**.

8/10

Proposition correcte.

CISE

- Les moyens humains et matériels présentés sont cohérents avec l'objet de la concession. La mise en place d'un binôme spécifique dont un nouveau directeur est destinée à impulser un changement dans le mode de management des équipes locales.
- Des optimisations ont été réalisées durant les négociations concernant les fonctions de supports opérationnels liés au contrat (gestion technique et encadrement des équipes) permettant de réduire le nombre d'ETP au 1<sup>er</sup> janvier 2027 : 88,25 ETP.
- Le candidat a complété son offre avec un nouveau véhicule d'intervention permettant une meilleure réactivité pour les interventions légères .

CONFIDENTIEL

<p>Gestion de crise et des astreintes (15%)</p>	<p><u>Modalités de gestion</u></p> <p><b>Collaboration avec société Examo</b> : spécialisée dans l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, dans la prévention et la gestion des risques naturels et technologiques.</p> <p>Gestion de crise est structurée autour de trois axes :</p> <p><b>(1) La prévention</b> : repose sur identification des parties prenantes, des enjeux de chaque service et des aléas majeurs, notamment aléas naturels (cyclones, sécheresses, mouvements de terrain) sur territoire de la CIREST.</p> <p>→ deux <i>Plans de Gestion de Crise (PGC)</i> élaborés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>1 pour service AEP (6 mois après prise d'effet du contrat)</b> dont les axes prioritaires seront : risque de pénurie d'eau potable ; risque de délivrer de l'eau impropre (compromettant la qualité de l'eau) ; risque d'interruption de la continuité du service ; risque de dégradation des ouvrages.</li> <li>- et <b>1 pour service AC (1 an après la prise d'effet du contrat)</b> dont les axes prioritaires porteront sur : risque de débordement des réseaux d'assainissement ; risque de défaillance des stations d'épuration ; risque de contamination des ressources en eau</li> </ul> <p>Utilisation des <i>Instructions de Travail d'Urgence (ITU)</i> : indique les actions à réaliser lors d'incidents courants (coupures d'eau ou pannes techniques).</p> <p>Utilisation des <i>Instructions Techniques Spécifiques (ITS)</i> : pour la gestion des crises sanitaires, énergétiques et climatiques (sécheresses, saison cyclonique)</p> <p><b>(2) La gestion de crise</b> : organisation autour des <b>Cellules de crise</b>. Travail en partenariat avec Examo.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Cellule Centrale de Crise (CCC)</b> : comprend des membres permanents</li> <li>- <b>Cellule Locale de Crise (CCL)</b> : sur laquelle s'appuie la CCC pour assurer le déploiement des moyens sur le terrain, coordonner les actions, et garantir la transmission des informations vers les autorités locales.</li> <li>- <b>Centre de Pilotage Opérationnel (CPO)</b> : appuie la Cellule de Crise car assure coordination fluide entre les différentes équipes ; objectif principal = soulager les équipes locales de la plupart des éléments logistiques.</li> </ul> <p>Et <b>communication</b> avec la Collectivité et les usagers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Création d'un groupe WhatsApp</b> pour prévenir la Collectivité et les élus des communes impactées ; <b>engagement : en moins d'une heure</b></li> <li>- Communication directe assurée par <b>CCL</b></li> <li>- Appui de la direction clientèle : campagnes d'informations par téléphone aux usagers concernés ; <b>engagement : dans l'heure de détection des incidents</b>. <b>Alerte téléphonique</b> possible avec <b>SELLIGENT</b> (dispositif permettant de contacter 25 000 foyers par heure au moment de la crise et après retour à la normale.</li> <li>- <b>1 n° de tel unique CIREST</b> pour les usagers</li> </ul>
---	--

- **Groupe WhatsApp Usagers**
- **Ligne directe avec les clients sensibles** (yc astreinte)
- Mobilisation diverse : conseillers clientèle de la Société dédiée et du territoire national face à afflux d'appels exceptionnels ; organisation d'astreinte spécifique ; **engagement : intervention sur territoire en moins de 60 minutes ; engagement : 25 agents mobilisables dans « un périmètre de 2h »** ; terrassiers avec chauffeurs etc
- **Cas de communication de crise dégradée** (événement majeur tel qu'un cyclone ou une panne de courant généralisée) : dispositifs alternatifs prévus comme **Radios HF** et **téléphones satellites**. Également : collaboration avec **Télécoms Sans Frontières** (ONG capable de redéployer des réseaux en installant des points d'accès Wifi).

(3) **Le retour à la normale: engagement : rapports de crise sont établis sous 1 mois suite à survenance de la crise**

#### Moyens matériels mobilisables à l'échelle du territoire

- **Stocks stratégiques** : constitution d'un stock de bouteilles d'eau sur le territoire de la CIREST. **Réapprovisionnement** mis en place avec **sociétés Australine et EDENA ; stock de 1<sup>e</sup> urgence = 15 palettes.**

##### Stock de bouteilles d'eau :

- 4 palettes sur la commune de Saint André
- 4 palettes sur la commune de Saint Benoit
- 3 palettes sur la commune de Salazie
- 3 palettes sur la commune de Bras Panon
- 3 palettes sur la commune de la Plaine des Palmistes
- 3 palettes sur la commune de Sainte Rose
- **Stock Société dédiée de 10 palettes** basé à la Maison de l'eau.
- **Stock CISE Réunion de 10 palettes** basé au Tampon.

En cas d'utilisation des stocks de bouteille, **mise en place d'un réapprovisionnement sous 24h à l'aide du stock de secours négocié** avec les fournisseurs (hors réquisition préfectorale)

- **Citernes d'eau : 40 citernes (3 et 5m3)** réparties dans les communes du territoire. Cartographie du positionnement stratégique des différentes citernes sur chacune des communes du territoire (**79 sites possibles**).

Les citernes sont au nombre de **24 rattachées à la société dédiée, biens de retour**, et de 16 en propriété CISE Réunion. **Remplissage des citernes par Société Dédinée** avec le renfort de CISE Réunion autant que de besoin. Le remplissage se réalise avec un camion-citerne via un partenaire le cas échéant.

- **Équipements supplémentaires** : stocks de matériels (exemple pompes de secours) mobilisables en fonction de la gravité de la crise

Plus précisément :

- Concessionnaire s'engage à mettre à disposition des usagers sur un **nombre de sites** pouvant aller jusqu'à **40 parmi 79 sites identifiés** ; si la totalité d'une commune est touchée, une **réserve d'eau de 3000 litres** minimum chacune et dans un **délai de 12 heures maximum** après la coupure d'eau.
  - Il assure cette responsabilité à ses frais **dans la limite de 7 jours** de mobilisation de citernes pour les événements non imputables au concessionnaire..
  - Il est également chargé de mettre à disposition des usagers des bouteilles d'eau, à raison de **1,5 litres /j/personne en cas de crise**
  - **Au-delà de ce seuil de 7 jours** pour les citernes comme pour les bouteilles d'eau, la Collectivité prend en charge les coûts associés
- Tarif de mobilisation de citernes supplémentaires** au-delà des 7 jours au BPU en cas de besoin.

Prise en compte des problématiques locales liées à la situation géographique de la collectivité et actions mises en œuvre (stocks de réactifs et de pièces, approvisionnement des réactifs et équipements, sécurisation des organes sensibles sur la durée du contrat...)

Pour ce qui concerne la **méthode de gestion d'un incident majeur à l'échelle de l'île de la Réunion**, le candidat propose d'appliquer la **stratégie de gestion de crise « PICS »**. Cette stratégie repose sur une mise en commun des moyens et des ressources présentes sur un territoire donné, et la mise à disposition de ces ressources et moyens aux collectivités les plus touchées lors d'une crise.

Le **réapprovisionnement des stocks de réactifs** est réalisé par COROI qui dispose d'un stockage sur l'île de la Réunion. Il peut sur demande réaliser des **livraisons dans la journée de la demande** en cas d'extrême urgence.

Le stockage de réactif sur les sites de production **pourrait être augmenté** en ayant recours à des investissements dans des locaux types Algeco ou hangars de stockage aux normes ICPE. L'offre de CISE ne comprends néanmoins pas d'investissement liés à la mise en œuvre d'un local de stockage (réactifs ou pièces) complémentaire et aux normes ICPE.

Dans le cadre d'un épisode climatique exceptionnel ou d'une crise touchant le territoire entier de l'île de la Réunion, les moyens, stocks (pièces, moyens d'intervention, réactifs) et effectifs strictement dédiés au contrat sont :

- Valeur du **stock minimum du magasin central de Saint André : 400 000 €.**
- En cas de nécessité, une **mutualisation avec les autres stocks de pièces de CISE à la Réunion** sera réalisée. A titre indicatif, **stock de pièce minimum du magasin central du Tampon est de 500 000 €.**

- Plan complémentaire réalisé pendant la période de tuilage pour prendre en compte les besoins spécifiques sur les communes de la Plaine des Palmistes et Sainte Rose.

Modalités de gestion des crises sanitaires, énergétiques et climatiques (sécheresse, saison cyclonique).

La **cartographie des emplacements stratégiques de débordement** (points A2 et A1) est réalisée sur le territoire, à l'exception de la commune de Sainte Rose. Les objectifs poursuivis sont :

- La réduction des impacts sur le milieu naturel
- La conformité des systèmes d'assainissement

**Information des usagers** impactés par une rupture de continuité de service dans un **délai de 2h** (jours ouvrables) et également **2h** (week end et jours fériés). Les interruptions programmées sont portées à connaissance des usagers au moins huit (8) jours à l'avance.

Exercices & Formations

Planning des exercices proposés par le candidat sur la durée du contrat :

Année	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037
Exercice cadre (sur table)		x				x				x			
Exercice terrain				x				x					
Exercices flash	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

Astreinte : moyens mis en œuvre et organisation

Niveau Direction : 1 Membre du CODIR Réunion

Niveaux Orienteur + téléphonique : 1 clientèle + 1 technique

Niveau Intervention :

- 1 fontainier sur St Benoit
- 1 fontainier sur St André
- 1 fontainier sur Bras Panon / Salazie
- 1 fontainier sur Sainte Rose

## CISE

- 1 fontainier sur La plaine des palmistes
- 2 agents travaux fuite
- 1 sous-traitant terrassement à minima,
- 1 chauffeur camion hydrocureur
- 1 agent PR + manœuvre hydrocureur
- 1 électromécanicien
- 1 agent usine AEP (Dioré / Gros Faham / Bras des calumets)

Si la liste ne contient qu'un seul électromécanicien, **l'agent usine AEP d'astreinte est également compétent en électromécanique**. En complément de cela, les agents d'astreinte sur chaque commune disposent pour la plupart **d'habilitation électrique**.

### Focus de la gestion de crise par commune

**Cartographie du positionnement stratégique des différentes citernes** (géolocalisation des citernes : déploiement sous 12h après coupure d'eau) sur chacune des communes du territoire : outil permet de connaître l'emplacement et l'état de remplissage de chacune des cuves installées.

Ci-dessous, emplacements stratégiques pour **chacune des communes** du territoire :

- Saint-André : 20 points
- Saint-Benoît : 19 points
- Sainte-Rose : 10 points
- Bras Panon : 10 points
- Salazie : 10 points
- La Plaine des Palmistes : 10 points

**CISE**

**12/15**

Proposition correcte, méthodologie de gestion des crises et des astreintes est cohérente.

- Des optimisations et améliorations ont été réalisées durant les négociations concernant l’outil d’alerte à la population et de la CIREST, les modalités de distribution d’eau et le plan de crise.
- En particulier, à la suite des phases de négociation, la répartition des responsabilités entre le candidat et la CISE a été précisée lors des crises et interruptions de service.
- L’offre de CISE ne comprends néanmoins pas d’investissement liés à la mise en œuvre d’un local de stockage (réactifs ou pièces) complémentaire et aux normes ICPE.

Méthodologie concernant la préservation du patrimoine, y compris prévisions de renouvellement (5%)

Connaissance et gestion patrimoniale

- **ICGPR** : Les engagements sur les **indices de connaissance du patrimoine (ICGPR)** sont les suivants :

**110/120 sur le service eau potable dès 2028**

**105/120 sur le service assainissement dès 2028**

- **Géoréférencement** : 2 agents métreurs et géoréférencement seront équipés de la **technologie Fouille 3D** ou équivalent pour permettre le géoréférencement en classe A de 100% des interventions réalisées en tranchées ouvertes.

- La **réalisation des synoptiques** de l’ensemble des réseaux et ouvrages eau et assainissement sont intégrés à l’offre.

Maintenance préventive

**1 responsable maintenance** est affecté à **100% de son temps à la société dédiée**. Il encadre les **4 électromécaniciens** et **1 agent monteur soudeur** qui interviendront exclusivement sur les installations du périmètre de la CIREST.

Engagement : **Zéro interruption de service 24h/24**

## CISE

### Programmation du renouvellement

Les charges relatives au renouvellement des équipements électromécaniques et des équipements réseaux se répartissent comme suit :

Le montant initial des dotations pour renouvellement est fixé à :

- Pour l'eau potable,  $RPE_0 = 21\,518\,564$  € euros hors taxe sur la durée du contrat, décomposé comme suit :
  - o Équipements électromécaniques : 5 762 262 euros hors taxe sur la durée du contrat, en compte renouvellement programmé et non programmé
  - o Compteurs : 217 746 euros hors taxe par an en 2025 puis 348 299 euros hors taxe par an à partir de 2027
  - o Branchements : 11 576 714 € sur la durée du contrat
  - o Accessoires réseaux : 79 716 euros hors taxe par an en 2025 puis 120 592 à compter de 2027
  - o UPEP : représente 60% du programme de renouvellement des équipements électromécanique
  - o Forages : représente 26% du programme de renouvellement des équipements électromécanique
  - o Réservoirs : représente 14% du programme de renouvellement des équipements électromécanique
- Pour l'assainissement collectif,  $RPA_0 = 4\,783\,183$  euros hors taxe sur la durée du contrat, décomposé comme suit :
  - o Equipements électromécaniques : 4 577 683 euros hors taxe sur la durée du contrat, en compte renouvellement programmé et non programmé
  - o Branchements : 18 000 euros hors taxe par an
  - o STEP : représente 73% du programme de renouvellement des équipements électromécanique
  - o PR : représente 27% du programme de renouvellement des équipements électromécanique

En outre, point d'avancement sur la programmation des opérations de renouvellement réalisé lors de chaque COPIL ; ainsi que traçabilité des données financières relatives aux opérations engagées par la GMAO CARL. Possibilité de **poursuivre relation commerciale avec CARL** à l'issue du partenariat CISE ; et **accès permanent à VISEAU**.

### Investissements concessifs prévus

CISE

Nature des travaux	Délais de réalisation	Coût de l'opération
Installation d'un dégrilleur en amont du poste de relevage Entrée de STEP Sainte Rose	01/01/2026	108 677 €
Mise en place de cloison de séparation pour le PR Centre-Ville afin de réduire le volume de la bêche et réduire les dépôts	Programmation spécifique	Inclus dans les frais de personnel de la société dédiée
Bidons de prélèvements avec agitateurs intégrés pour tous les préleveurs d'autosurveillance de l'assainissement STEU Saint André	01/01/2026	1 820 €
Bidons de prélèvements avec agitateurs intégrés pour tous les préleveurs d'autosurveillance de l'assainissement STEU Saint Benoit	01/07/2027	1 820 €
Bidons de prélèvements avec agitateurs intégrés pour tous les préleveurs d'autosurveillance de l'assainissement STEU Bras Panon	01/07/2027	1 820 €
Analyse de Risques et de Défaillances	01/01/2026	15 000 €
Parc de serrures et / ou de cadenas uniformisé sur l'intégralité des sites - PR STE Rose	01/01/2026	1645 €
Parc de serrures et / ou de cadenas uniformisé sur l'intégralité des sites - STEP STE Rose	01/01/2026	329 €
Mise en place de barres antichute dans les PR suivants de Saint André <ul style="list-style-type: none"> <li>- PR le Verger</li> <li>- PR Odeon</li> <li>- PR Grand Canal</li> <li>- PR Lavoir</li> <li>- PR Colosse STEP</li> <li>- PR Cambuston</li> <li>- PR Ravine Creuse</li> </ul>	01/01/2026	10 518 €
Mise en œuvre d'un Groupe électrogène sur PR Colosse à Saint André	01/01/2026	56 288 €
Installation des équipements de téléalarme, télésurveillance et de télégestion sur tous les sites des services concédés qui n'en seraient pas équipés : ST ANDRE	01/01/2026	16 829 €
Installation des équipements de téléalarme, télésurveillance et de télégestion sur tous les sites des services concédés qui n'en seraient pas équipés : ST BENOIT	01/07/2027	5 610 €

CISE

Installation des équipements de téléalarme, télésurveillance et de télégestion sur tous les sites des services concédés qui n'en seraient pas équipés : BRAS PANON	01/07/2027	5 610 €
Installation des équipements de téléalarme, télésurveillance et de télégestion sur tous les sites des services concédés qui n'en seraient pas équipés : STE ROSE	01/01/2026	28 049 €
Installation d'un Skid REUT STEU ST ANDRE	06/01/2025	116 292 €
Equipements Diag perm - partie 1	01/06/2025	102 074 €
Equipements Diag perm - partie 2	01/01/2026	99 285 €
Equipements Diag perm - partie 3	01/07/2027	6 322 €
Intégration des plans de Ste Rose	01/01/2026	570 €
Proposition complémentaire de mise en place de barres antichute sur certains PR ST BENOIT	01/07/2027	7 685 €
Proposition complémentaire de mise en place de barres antichute sur certains PR ST ANDRE	01/01/2026	5 704 €
Proposition complémentaire de mise en place de barres antichute sur certains PR STE ROSE	01/01/2026	4 754 €
Véhicule de débouchage type 4x4 hilux équipé	01/01/2026	130 589 €
Intégration SIG formats DWG y compris Plaine des Palmistes	31/12/2025	12 942 €
Amélioration du SIG : récupération des plans, scan des plans et intégration dans SIG y c PdP	31/12/2025	14 842 €
Alimentation Réseau Saint-André depuis Ravine Creuse	31/07/2027	647 040 €
UTEP DIORE Zonage ATEX Adéquation DRPCE	31/12/2026	2 244 €
Télégestion sites non équipés (Réservoirs Ste-Rose et Plaine des Palmistes)	31/12/2025	33 457 €
Uniformisation des serrures/cadenas pour les sites non équipés (Ste-Rose, Plaine des P. et Bras Panon (12u))	31/12/2025	13 383 €
Remplacement lignes de vie Bras des Congres et Bras Long à Saint-Benoît	31/12/2027	30 483 €

**CISE**

Pompes de secours en stock pour forages : Dioré, Harmonie, Leconardel, Toinette et Désert + plaine des palmistes	01/06/2026	342 973 €
Postes de régulation de Pression + sectorisation - Saint-André	01/06/2026	198 264 €
Compteurs de sectorisation - Salazie	31/12/2026	64 931 €
Remises à niveau Compteurs de sectorisation - Salazie	01/06/2026	35 192 €
Réducteurs de Pression - Salazie	01/06/2026	9 913 €
Compteurs de sectorisation - Sainte-Rose	31/12/2026	129 863 €
Remises à niveau Compteurs de sectorisation - Sainte-Rose	31/12/2026	10 558 €
Stabilisateurs de Pression - Sainte-Rose	01/06/2027	37 175 €
Remises à niveau Compteurs de sectorisation - Plaine des Palmistes	31/12/2026	91 499 €
Poste de chloration - Petit Trou - Saint-André	31/12/2026	36 460 €
Analyse des risques de défaillance	01/06/2026	18 587 € €
EMI forages - intégration	31/12/2025	9 913 €
EMI forages - licences y compris prédiction niveau des nappes	31/12/2025	136 926 €
Développement DSI adaptabilité des outils	31/12/2025	40 000 €

Parmi la liste des investissements mentionnés, ceux listés ci-dessous font l'objet d'un mécanisme de financement porté par la collectivité et du versement d'une redevance d'utilisation d'actifs par le délégataire à hauteur de l'annuité de la dette et des intérêts correspondants à chaque investissement. Cela représente une opération budgétaire neutre pour la collectivité tout en permettant d'optimiser les coûts de financement et la durée d'amortissement :

- Alimentation réseau Saint André depuis Ravine Creuse
- Pompes de secours en stock pour forages : Dioré, Harmonie, Leconardel, Toinette, Désert et plaine des palmistes
- Installation d'un dégrilleur en amont du poste de relevage entrée de STEP Ste Rose

CISE

- Mise en place d'un groupe électrogène sur le PR Colosse à St André
- Skid REUT STEP ST ANDRE
- Equipements Diag permanent

N°	Nature des travaux	Délais de réalisation	Coût de l'opération	Modalité de financement
1	Installation d'un dégrilleur en amont du poste de relevage Entrée de STEP Sainte Rose	01/01/2026	108 677€	Collectivité + RUA
2	Bidons de prélèvements avec agitateurs intégrés pour tous les préleveurs d'autosurveillance de l'assainissement STEU Saint André	01/01/2026	1 820 €	Concessionnaire
3	Bidons de prélèvements avec agitateurs intégrés pour tous les préleveurs d'autosurveillance de l'assainissement STEU Saint Benoit	01/07/2027	1 820 €	Concessionnaire
4	Bidons de prélèvements avec agitateurs intégrés pour tous les préleveurs d'autosurveillance de l'assainissement STEU Bras Panon	01/07/2027	1 820 €	Concessionnaire
5	Analyse de Risques et de Défaillances	01/01/2026	15 000 €	Concessionnaire
6	Parc de serrures et / ou de cadenas uniformisé sur l'intégralité des sites - PR STE Rose	01/01/2026	1645 €	Concessionnaire
7	Parc de serrures et / ou de cadenas uniformisé sur l'intégralité des sites - STEP STE Rose	01/01/2026	329 €	Concessionnaire
8	Mise en place de barres antichute dans les PR suivants de Saint André : PR le Verger, PR Odéon, PR Grand Canal, PR Lavoir, PR Colosse STEP, PR Cambuston et PR Ravine Creuse	01/01/2026	10 518 €	Concessionnaire

## CISE

		9	Mise en œuvre d'un Groupe électrogène sur PR Colosse à Saint André	01/01/2026	56 288 €	Collectivité + RUA
		10	Installation des équipements de téléalarme, télésurveillance et de télégestion sur tous les sites des services concédés qui n'en seraient pas équipés : ST ANDRE	01/01/2026	16 829 €	Concessionnaire
		11	Installation des équipements de téléalarme, télésurveillance et de télégestion sur tous les sites des services concédés qui n'en seraient pas équipés : ST BENOIT	01/07/2027	5 610 €	Concessionnaire
		12	Installation des équipements de téléalarme, télésurveillance et de télégestion sur tous les sites des services concédés qui n'en seraient pas équipés : BRAS PANON	01/07/2027	5 610 €	Concessionnaire
		13	Installation des équipements de téléalarme, télésurveillance et de télégestion sur tous les sites des services concédés qui n'en seraient pas équipés : STE ROSE	01/01/2026	28 049 €	Concessionnaire
		14	Installation d'un Skid REUT STEU ST ANDRE	06/01/2025	116 292 €	Collectivité + RUA
		15	Equipements Diag perm - partie 1	01/06/2025	102 074 €	Collectivité + RUA
		16	Equipements Diag perm - partie 2	01/01/2026	99 285 €	Collectivité + RUA
		17	Equipements Diag perm - partie 3	01/07/2027	6 322 €	Collectivité + RUA
		18	Proposition complémentaire de mise en place de barres antichute sur certains PR ST BENOIT	01/07/2027	7 685 €	Concessionnaire
		19	Proposition complémentaire de mise en place de barres antichute sur certains PR ST ANDRE	01/01/2026	5 704 €	Concessionnaire

CISE

20	Proposition complémentaire de mise en place de barres antichute sur certains PR STE ROSE	01/01/2026	4 754 €	Concessionnaire	
21	Véhicule de débouchage type 4x4 hilux équipé	01/01/2026	130 589 €	Concessionnaire	
22	Alimentation Réseau Saint-André depuis Ravine Creuse	30/06/2026	647 040 €	Collectivité + RUA	
23	UTEP DIORE Zonage ATEX Adéquation DRPCE	31/12/2026	2 244 €	Concessionnaire	
24	Télégestion sites non équipés (Réservoirs Ste-Rose et Plaine des Palmistes)	31/12/2025	33 457 €	Concessionnaire	
25	Uniformisation des serrures/cadenas pour les sites non équipés (Ste-Rose, Plaine des P. et Bras Panon (12u))	31/12/2025	13 383 €	Concessionnaire	
26	Remplacement lignes de vie Bras des Congres et Bras Long à Saint-Benoît	31/12/2027	30 483 €	Concessionnaire	
27	Pompes de secours en stock pour forages : Dioré, Harmonie, Leconardel, Toinette et Désert	01/06/2026	342 973 €	Collectivité + RUA	
28	Postes de régulation de Pression + sectorisation - Saint-André	01/06/2026	198 264 €	Concessionnaire	
29	Compteurs de sectorisation - Salazie	31/12/2026	64 931 €	Concessionnaire	
30	Remises à niveau Compteurs de sectorisation - Salazie	01/06/2026	35 192 €	Concessionnaire	
31	Réducteurs de Pression - Salazie	01/06/2026	9 913 €	Concessionnaire	
32	Compteurs de sectorisation - Sainte-Rose	31/12/2026	129 863 €	Concessionnaire	

CISE

33	Remises à niveau Compteurs de sectorisation - Sainte-Rose	31/12/2026	10 558 €	Concessionnaire
34	Stabilisateurs de Pression - Sainte-Rose	01/06/2027	37 175 €	Concessionnaire
35	Remises à niveau Compteurs de sectorisation - Plaine des Palmistes	31/12/2026	91 499 €	Concessionnaire
36	Poste de chloration - Petit Trou - Saint-André	31/12/2026	36 460 €	Concessionnaire
37	Analyse des risques de défaillance	01/06/2026	18 587 €	Concessionnaire
38	EMI forages - intégration	31/12/2025	9 913 €	Concessionnaire
39	EMI forages - licences y compris prédiction niveau des nappes	31/12/2025	136 926 €	Concessionnaire
40	Développement DSI adaptabilité des outils	31/12/2025	40 000 €	Concessionnaire
41	Déploiement télérelève PHASE 1	30/06/2026	3 006 819 €	Collectivité + RUA
42	Déploiement télérelève PHASE 2	30/06/2028	1 836 083 €	Collectivité + RUA
43	Matériel tests de compactages	01/06/2025	66 000 €	Concessionnaire
44	Corrélateur acoustiques SECORR AC200 GNSS	01/01/2026	12 288 €	Concessionnaire
45	Prélocalisateurs mobiles	01/01/2026	4 201 €	Concessionnaire
46	Détecteurs de masses métalliques M130	01/01/2026	9 203 €	Concessionnaire
47	Capteurs de pression raccordés aux télésurveillances	01/01/2026	4 799 €	Concessionnaire

Sécurisation accès captage Ravie des Merles (6 448€) : [supprimé](#)

**CISE**

Amélioration qualité de l'eau – optimisation des UTEP à Salazie ( 2 653 235€) : cet investissement a été **supprimé et intégré au BPU. Ce dernier pourra être réalisé une fois que les attendus techniques et sanitaires auront été travaillés avec les partenaires de la CIREST.**

Mise en place mesure de turbidité – puits A&B Leconardel – St Benoît (22 440€) : **supprimé**

**L'aménagement de la MET** qui comprenant la partie Home CPO et la partie accueil client est **positionné en biens propre** pour un montant de 250 000€. Cela correspondant aux aménagements nécessaires pour rendre le lieu opérationnel à la suite de la signature du bail de location.

**Engagements divers**

**Au service de la détection des fuites**, le candidat s'engage à la mise en place du matériel supplémentaire suivant ;

- ✓ À installer **6 capteurs amont/aval mobiles** pour s'assurer en temps réel du bon fonctionnement des stabilisateurs de pression
- ✓ À utiliser **2 capteurs de pression hautes fréquences** pour étudier et maîtriser les phénomènes transitoires.
- ✓ À déployer **2 corrélateurs acoustiques, 4 valises de 10 prélocalisateurs de fuites mobiles, 1 détecteur de masse métalliques M130** pour rechercher efficacement les fuites

Autres points éventuels (Sécurité, sureté et cybersécurité des installations)

- Réalisation d'un **audit complet des ouvrages du périmètre** dans une démarche de mise aux normes de l'ensemble des sites pendant la **première année du contrat**
- **1 Référent QHSE** au CPO du Tampon : **400 h/an** (préparation, accompagnement et veille active sur les procédures ISO 9001 ; Animation des managers sur la thématique sécurité)

4/5

La gestion patrimoniale est cohérente et la méthode de mise à jour de base de données SIG est rigoureuse.

- Durant les négociations, il a été décidé de fusionner les dotations annuelles associées au renouvellement électromécanique programmé et non-programmé. De plus, le renouvellement des branchements fait l'objet d'une dotation d'un compte désormais sur la durée du contrat (au lieu d'une dotation annuelle). Des optimisations d'investissements ont été réalisées durant les négociations.

CISE

Qualité du projet d'exploitation du service et des engagements liés au niveau de service proposé, à l'amélioration des conditions d'exploitation du service et en matière de développement durable et d'énergie (20%)

Délais d'intervention – commun aux deux services

Le candidat s'engage à la continuité du service 7j/7 et 24h/24 avec notamment :

- Un **numéro de téléphone** dédié aux élus de la collectivité
- La mise en place d'une **organisation d'astreinte** adaptée aux risques et à la complexité des installations du territoire
- **Engagement : La garantie d'une prise en charge de l'intervention en moins de 30 minutes (60 minutes dans certains documents)**
- **Engagement : La garantie d'une intervention en moins de 1 heure en AEP et 1 heure en AC**
- Le maintien d'un système de télésurveillance de vos installations en toutes circonstances
- **Engagement : La capacité à mobiliser près de 25 agents dans délai de 2h**
- **Engagement : La mobilisation de moyens lourds spécifiques sous 4 heures**

9) Intégrer une distinction dans les délais d'intervention : délai de prise en charge, délai d'intervention, délai de réparation. Il est attendu un délai d'intervention de 3h ou moins.

**Délai de prise en charge** = Inférieur à 30 min (Comprends la prise en compte de la demande du client, la création du bon d'intervention, la transmission des informations au collaborateur terrain)

**Délai d'intervention** = Inférieur à 1h00 en eau potable et à 2h00 en assainissement (Comprends le temps de préparation de l'agent et le temps de déplacement sur le lieu de l'intervention)

**Délai de réparation** = Fonction de la nature et de la criticité de la réparation à effectuer (Comprends la demande, la réception et la lecture des ATU, le transport des moyens lourds, l'acheminement des pièces de réparation, la

En résumé

Objet de l'intervention	Délai d'intervention
Débouchage réseau	2h
Débouchage branchement	2h
<i>Niveau de fuite localisée</i>	/
Diagnostic fuite + balisage	1h
Fuite avec manque d'eau	< 4h

CISE

Fuite sans manque d'eau, mais risque pour l'espace public et les administrés	< 1 jour ouvré
Fuite sans manque d'eau et sans risque pour les administrés ainsi que l'espace public	< 5 jours ouvrés
Réfection en enrobé à froid ou béton provisoire	100% des réfections provisoires sous 48h 100% de réalisation avant le début du week-end
Réfection en enrobé à chaud ou béton définitif	10 jours max.
Réfection définitive en revêtement spécial	10 jours max.

**Méthode de classement des fuites par débit :** l'estimation des débits de fuite est réalisée sur l'outil Rezo+ qui s'alimente avec les données des compteurs de sectorisation. Pour les estimations de débit qui seront réalisées dans l'urgence et directement sur le terrain, la méthode empirique en fonction du niveau de bruit et du matériau sera utilisée.

Équipe dédiée : **2 ETP** affectés à temps plein aux **missions d'ordonnancement**.

Peu d'éléments sur la maintenance des pompes des postes de relevage. (hors camion hydrocurage, pistolet haute pression et canne télescopique).

Ordonnancement - commun aux deux services

Contrat piloté par un Home CPO **implanté dans la Maison de l'eau et de la Technologie**.

Éléments spécifiques au service AEP

CISE

*Délai d'intervention*

Fuites	Délai d'intervention
Fuites visibles	diagnostic < 1 h
Fuites non visibles	3 jours ouvrés max.
Démarrer la réparation	4 h
Sauf si caractère limité de l'incidence de la fuite avéré	1 semaine max.
Recherches de fuites de nuit	20 nuits/an min. à 2 agents
<i>Pré-localisation de fuites</i>	/
Étude de réseau par prélocalisateur	300 km/an
Mobilisation de prélocalisateur	200 jours/an
Recherche au corrélateur acoustique	50 km/an

La recherche sera réalisée conjointement par **3 chercheurs de fuite de CISE et Ax'eau les 4 premières années**. Passée cette phase de montée en compétence des chercheurs de fuite, cette tâche sera réalisée uniquement en interne.

*Suivi et entretien installations d'eau*

Fréquences d'intervention

Gestion des inspections de forages : tous les **10 années sur la durée du contrat**

Le candidat s'engage a minima sur les points suivants

CISE

Ouvrage	Fréquence (visite de contrôle ou entretien)
Ouvrages de prélèvement	1 fois par mois
Ouvrages production/traitement	1 fois par semaine
Ouvrages Dioré, Gros Faham et Bras des calumets	5 fois par semaine
UTEP de Salazie	2 fois par semaine
Ouvrages de surpression et de reprise	2 fois par semaine
Réservoirs et cuves	1 fois par mois
Réservoirs et cuves sous télésurveillance	1 fois tous les 2 mois
Postes de chloration sur le réseau	2 fois par semaine
Ventouses et purges	1 fois par semestre
Points bas du réseau	1 fois par trimestre
Manœuvre de 33% des vannes	1 fois par an
Manœuvre de 100% des vannes stratégiques	1 fois par an
Entretien de 100% des stabilisateurs de pression	1 fois par an
Gestion des inspections de forages	toutes les : 10 années sur la durée du contrat

*Autocontrôle et qualité*

Programme d'analyse proposé

**CISE**

Le candidat propose un **programme complet d'aménagements complémentaire sur les 9 UTEP de Salazie**, permettant de pouvoir viser le **100% de conformité sur la qualité de l'eau à Salazie**.

Et prise en compte de la **construction prochaine d'une UTEP à Saint Benoit**. En revanche, les charges liées à la nouvelle unité de potabilisation de Saint Benoit ne sont **pas prévues dans l'offre** conformément au projet de contrat.

**Engagements divers, ...**

Les **engagements de qualité de l'eau** proposés ci-dessous seront **revus en fonction des UTEP nouvelles** qui seront mises en service sur le territoire de la CIREST ;

Conformité des prélèvements sur les eaux distribuées (**microbiologie**) :

Années	Saint André	Bras Panon	Salazie	Saint Benoit	Plaine des palmistes	Sainte Rose
2025	100%		85%		100%	85%
2026	100%		87%		100%	85%
2027	100%	100%	90%	90%	100%	90%
2028	100%	100%	95%	90%	100%	90%
2029	100%	100%	100%	90%	100%	90%
2030	100%	100%	100%	90%	100%	90%
2031	100%	100%	100%	90%	100%	90%
2032	100%	100%	100%	90%	100%	90%
2033	100%	100%	100%	90%	100%	90%
2034	100%	100%	100%	90%	100%	90%
2035	100%	100%	100%	90%	100%	90%
2036	100%	100%	100%	90%	100%	90%
2037	100%	100%	100%	90%	100%	90%

Conformité des prélèvements sur les eaux distribuées (**physico-chimie**) : 100%

Engagement : **respecter un délai de 2 jours pour le retour à la normale suite à la détection d'une non-conformité sur les analyses bactériologiques.**

## CISE

Concernant **spécifiquement Usines de Dioré et de Gros Faham** : **utilisation du chlorure ferrique de type 3** pour correspondre aux investissements réalisés par la Collectivité.

### ***Maintien et amélioration des performances des stations de production***

Les actions suivantes sont mises en œuvre pour la stratégie de gestion de pression sur le périmètre (notamment sur les sites les plus sensibles) :

- **Entretien annuel à minima de 100% des stabilisateurs**
- A utiliser **2 capteurs de pression hautes fréquences** pour étudier et maîtriser les phénomènes transitoires.
- A installer **6 capteurs de pression amont/aval** pour s'assurer au quotidien du bon fonctionnement des stabilisateurs de pression.
- A installer et/ou renouveler des **stabilisateurs de pression** :
  - o 10 stabilisateurs de pression à Saint André
  - o 2 réducteurs de pression à Salazie
  - o 2 stabilisateurs de pression à Sainte rose
  - o 18 renouvellements de stabilisateurs de pression à Sainte Rose
  - o 30 renouvellements de stabilisateurs de pression à Plaine des Palmistes

Ainsi que le renforcement de Ravine Creuse qui contribuera à limiter les coups de bélier liés aux remises en eau.

### ***Maintien et amélioration du niveau de pertes du réseau et de l'indice linéaire de perte***

#### **Engagements rendement et ILP sur la durée du contrat**

**Engagement global : CISE Réunion s'engage à atteindre le rendement Grenelle en fin de contrat sur chaque commune et au global sur le territoire global CIREST en lien avec les investissements qui seront réalisés par la collectivité.**

L'amélioration proposée correspond à un Rendement IDM à terme de 72,5%, permettant une **économie d'eau de plus de 4 millions m<sup>3</sup>/an au terme du contrat, soit l'équivalent de la consommation de plus de 22 000 familles** Toutefois : candidat exprime réserve sur les communes en régie, la performance visée sera ainsi ajustée après un état des lieux prévu au contrat.

CISE propose un nouvel **engagement global sur le périmètre CIREST en fin de contrat sans investissement réalisé par la CIREST : rendement de 64%.**

**CISE**

Rendements	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036
Saint André	57.8%	58.6%	61.7%	62.9%	64.2%	65.5%	66.9%	68.3%	69.8%	71.3%	72.9%	74.6%
Salazie	48.1%	49.6%	51.0%	52.6%	54.2%	55.9%	57.7%	59.5%	61.5%	63.5%	65.7%	67.8%
Sainte Rose	28.6%	30.5%	32.5%	34.9%	37.5%	40.5%	43.9%	48.0%	52.7%	58.4%	65.2%	73.8%
Plaine des P	39.0%	40.7%	42.6%	44.6%	46.7%	49.1%	51.6%	54.3%	57.3%	60.5%	64.1%	68.5%
Bras Panon			81.7%	81.9%	82.1%	82.3%	82.5%	82.8%	83.0%	83.2%	83.4%	83.6%
Saint Benoit			62.9%	63.9%	64.9%	66.0%	67.0%	68.1%	69.2%	70.3%	71.4%	72.5%

ILP (m3j/km)	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036
Saint André	35.00	34.00	30.00	28.55	27.10	25.65	24.20	22.75	21.30	19.85	18.40	16.90
Salazie	14.33	13.66	12.99	12.32	11.65	10.98	10.31	9.64	8.97	8.30	7.63	7.00
Sainte Rose	110	101.58	93.16	84.74	76.32	67.9	59.48	51.06	42.64	34.22	25.80	17.38
Plaine des P	27.00	25.36	23.72	22.08	20.44	18.8	17.16	15.52	13.88	12.24	10.60	8.80
Bras Panon			9.00	8.95	8.90	8.85	8.80	8.75	8.70	8.65	8.60	8.55
Saint Benoit			22.25	21.50	20.75	20.00	19.25	18.50	17.75	17.00	16.25	15.50

**Moyens proposés pour atteinte des objectifs**

39 équipements de télésurveillance sur comptage pour sectoriser

7 campagnes de 2 semaines de formation avec AX'Eau entre 2025 et 2028

**Linéaire de recherche de fuite annuel**

Linéaire de recherches de fuites annuel correspond à 300 km, soit l'équivalent d'environ 1/3 du réseau du périmètre.

**Engagements divers, ...**

**CISE**

Plusieurs actions ciblées pour limiter les fuites :

- **Limitation des fuites en optimisant les pressions**
- **Limitation des fuites en instrumentant** : Installation de **22 nouveaux compteurs de sectorisation télésurveillés** et intégration de tous les comptages existants dans notre solution d'aide à la décision web.Rézo+ ; ainsi que **déploiement des 40 prélocalisateurs acoustiques**.

Le déploiement des prélocalisateurs sera à discuter avec les services de la CIREST pour optimiser leur positionnement.

- **Limitation des fuites en réparant rapidement et en limitant les phénomènes de fatigue** : affectation de 3 équipes de réparation des fuites à temps plein afin d'effectuer les réparations dans un délai de 4 heures à une semaine ;
- et maintenance annuelle renforcée des **organes hydrauliques** : **appareils de régulation de pression (100% du parc/an), comptages (100% du parc/an), ventouses (100% du parc/an)**
- **Mesures nocturnes**

**Modélisation**

**Délais** : CISE s'engage à mettre à jour les modélisations existantes et à créer les modèles non existants dans un délai de 6 mois à compter de la date de démarrage du contrat.

**Méthodologie** : Modèles seront réalisés sur **Epanet** (sessions de formation à destination de la collectivité proposées pour permettre aux services de s'approprier ces modélisations)

**Éléments spécifiques au service AC**

**Délai d'intervention – Casses et désobstructions**

<b>Objet de l'intervention</b>	<b>Délai d'intervention</b>
<b>Premières constatations sur place</b>	1 heure

CISE

Agent collecte ou traitement	2 heures en première intervention
Agent travaux pour réparation	2 heures en première intervention
Désobstruction de branchement par véhicule d'hydrocurage	2 heures en première intervention
Désobstruction de canalisation par véhicule d'hydrocurage lourd de type camion hydrocureur	2 heures

*Contrôle des branchements et ouvrages de prétraitement privés*

Engagement nombre de contrôles branchements existants annuel

- [Contrôle de 25% des branchements assainissement sur la durée du contrat en focalisant sur les branchements raccordables non raccordés dans les 4 premières années du contrat.](#)
- Déploiement de **2 ETP** dédiés au recensement des branchements et à la réalisation de **2 250 contrôles de branchements existants** en campagne chaque année ; plus précisément **1 000 contrôles par an en phase 1** puis un minimum de **2 000 contrôles par an en phase 2**

Engagement sur le suivi des dossiers de mise en conformité

Déroulement de la **procédure de mise en conformité des abonnés raccordables non raccordés** = méthodologie en trois volets :

- La récupération, à minima une fois par an, de la liste des usagers RNR
- Les visites semestrielles programmées des usagers RNR
- Ces données semestrielles seront intégrées et mises à jour dans le SIG et communiquées à la CIREST sous un mois

CISE

**Engagement : vérifier les données « abonnés raccordables non raccordés » et les mettre à jour lors du premier semestre du contrat (i.e dans les 6 mois) et chaque année en fonction de l'évolution du nombre de branchements neufs**

**Engagements divers, ...**

**Autorisations de branchement :**

- Raccordement effectif du branchement devra être assuré par le Concessionnaire dans un **déla**i de 15j.
- Devis des travaux devra être réalisé dans un **déla**i de 8j.
- Prise des éléments sur site : réalisée dans un **déla**i de 8 jours à compter de la réception de la demande

**Engagement : taux de respect du délai maximal de création des branchements pour les nouveaux abonnés de : 95%**

***Entretien des réseaux de collecte***

**Programme de curage préventif des canalisations (dont engagement % du linéaire)**

Société dédiée s'engage : sur **un linéaire de curage préventif moyen de plus de 10% du linéaire total du réseau eau usée soit 31 961 ml au total sera réalisé chaque année à partir de 2027 et 17 858 ml à partir de 2025** (linéaire inspecté 3%/an non compris).

Programme annuel, réalisé en concertation avec la Collectivité.

Par commune :

Curage Préventif	Linéaire 2025	Linéaire 2027
SAINT ANDRE	9 905 ml	9 507 ml
BRAS PANON		3 000 ml
ST BENOIT		7 000 ml
STE ROSE	2 000 ml	1 800 ml
<b>Total</b>	<b>11 905 ml</b>	<b>21 07 ml</b>

CISE

**Programme d'inspection télévisée (dont engagement % du linéaire)**

CISE Réunion s'engage à la réalisation :

- ✓ D'un programme annuel d'inspection télévisée de minimum 3% du réseau d'eaux usées par an soit plus de 6 392 ml/an à partir de 2027 et 3 571 ml/an à partir de 2025
- ✓ D'un programme annuel de contrôle d'étanchéité de 400 regards/an avec réétanchéification systématique si besoin.

ITV	Linéaire 2025	Linéaire 2027
SAINT ANDRE	3 071 ml	2 592 ml
BRAS PANON		800 ml
ST BENOIT		2 500 ml
STE ROSE	500 ml	500 ml
<b>Total</b>	<b>3 571 ml</b>	<b>6 392 ml</b>

**Engagements divers, ...**

Désobstructions et curage curatif

	2025 - Tx débouchages / km de réseau	2027 - Tx débouchages / km de réseau
SAINT ANDRE	1,14	1,14
BRAS PANON		0,36
ST BENOIT		1,38
STE ROSE	0,38	0,38
<b>Total</b>	<b>1,04</b>	<b>1,04</b>

CISE

	2025 - Tx débouchages / 1000 branchements	2027 - Tx débouchages/ 1000 branchements
SAINT ANDRE	9,65	9,65
BRAS PANON		2,69
ST BENOIT		11,44
STE ROSE	10,91	10,91
<b>Total</b>	<b>9,70</b>	<b>9,07</b>

Pour chaque ordre de service transmis par voie électronique, le Concessionnaire s'engage à

- à intervenir dans un **délai de 2 jours** après réception du bon de commande par voie électronique
- mettre à disposition de la Collectivité : inspections réalisées dans un **délai de 15 jours après inspection**

*Exploitation des postes de relevage*

Visites de contrôle

Engagement : en moyenne : **postes de relevage seront visités 1 fois par semaine.**

Engagement = **curage des postes de relevage au moins 4 fois par an.**

Programme préventif d'hydrocurage

Un programme préventif d'hydrocurage (porté par CISE Réunion, pas moyens propres de la Société Dédiée) comportant une intervention minimum :

- sur les postes « PR Le Colosse à Saint André ; PR Pompier et PR Ancienne STEP à Saint Benoit **tous les mois** », et aussi souvent que nécessaire, sur les autres **postes sensibles (1)**, à raison de **8 fois par an** et aussi souvent que nécessaire.
- sur les autres **postes moins sensibles (2)**, à raison de **4 fois par an** et aussi souvent que nécessaire.

*Exploitation des DO*

Visites de contrôle

## CISE

L'entretien des déversoirs d'orage comprend notamment : **1 visite de contrôle au minimum tous les mois**, dès que nécessaire et systématiquement après chaque épisode pluvieux significatif (source : CPC)

### Programme préventif d'hydrocurage

Les points de déversements identifiés et équipés seront tous **intégrés dans l'outil DIAG 360**. Une **surveillance journalière** sera mise en place sur chaque équipement et chaque point de mesure.

### *Exploitation des STEU*

#### Visites de contrôle

Mobilisation des équipes du Secteur d'exploitation Est/Nord, notamment : 1 agent dédié à la STEP de Saint-André ; 1 agent dédié à la STEP de Saint-Benoît ; 1 agent dédié à la STEP de Bras Panon ; 1 agent à temps partiel à la STEP de Sainte-Rose ; 1 agent à temps partiel à la STEP de Salazie

### Évacuation des sous-produits et gestion des boues

Engagements :

**Sables et matières de curage** = STEU de Saint Benoit avec nouvel équipement

**Matières de vidanges** = STEU de Saint Benoit, Saint André et Bras Panon

**Boues = plateforme de compostage** ; il s'agit d'implanter une plateforme de compostage sur le territoire afin de créer un **exutoire local** aux boues de station d'épuration et aux déchets verts. **Baisse des charges sur Saint-Benoît, Bras Panon et Saint-André : - 30 k€** . Processus pour faire aboutir ce type de démarche est relativement long (démarrage en 2028). Prise de risque est portée par CISE Réunion.

**Déblais de chantier** = 5 plateformes dédiées au stockage des gravas issues des fouilles liées aux travaux de réparation des réseaux et branchements neufs.

### *Maintien et amélioration des performances de la collecte et du traitement*

#### Diagnostic permanent

## CISE

Pour piloter le diagnostic permanent, le candidat dédie **1 ETP dès 2027** ; ressource partagée avec St Benoit et Bras Panon en 2025 et 2026

Candidat s'engage à mettre en place :

- **15 sondes piézométriques** sur PR non encore équipés
- **5 mesures de débits** type LT-US en réseaux
- **16 sondes d'encrassement** type LT-US pour le suivi des points noirs
- **2 pluviomètres**

CISE s'engage par ailleurs à déployer **2 débitmètres Doppler mobiles**.

CISE s'engage à déployer son **outil dynamique de Diagnostic Permanent Diag360** dès la **première année du contrat** et à réaliser **chaque année un diagnostic de sensibilité des bassins versants aux entrées d'eaux claires parasites**.

### Engagements divers

Engagement : Réduction des consommations d'eau potable : candidat prévoit la mise en place d'une **installation de REUT visant à économiser 20 000 m3 d'eau potable chaque année à compter de 2026**

Engagement : **réalisation sous 2 ans d'un diagnostic H2S avec campagnes de mises en place de capteurs H2S sur les points nécessaires du réseau et mise en place de 50 capteurs passifs Corrotracks** pour consolider la cartographie H2S du Territoire CIREST. Peu de détails sur le nombre de points de mesure ou de campagnes.

### *Autosurveillance – qualité des rejets*

Pour la **performance du traitement réalisé sur les STEU**, CISE s'engage à réaliser **l'ensemble des bilans d'autosurveillance**, au strict respect des normes de rejet ainsi que sur 0% de dépassement des valeurs rédhitoires.

### Apports de matière de vidange

Les horaires d'ouverture se feront le **matin de 08h – 11h30**

**CISE**

Par ailleurs, **transmission d'un numéro de téléphone aux vidangeurs locaux** qui souhaitent apporter des matières de vidange. Cela permettra de trouver des dispositions adaptées en fonction des besoins des entreprises d'hydrocurage. Sous réserve d'un contact téléphonique préalable : **dépotages à partir de 7h30 le matin et de 13h30 à 15h30.**

**Système d'assainissement semi-collectif**

Le Concessionnaire réalisera :

- une **visite de contrôle des installations chaque semaine pour Salazie et chaque mois pour les fosses semi-collectives de Saint Benoit**
- Un **suivi analytique des installations avec un bilan 24h chaque année sur les paramètres précisés dans les arrêtés de chaque station**

**Maitrise des performances énergétiques**

Une **consommation d'électricité issue à 100% d'énergie renouvelable (certificats transmis l'année suivante).**

Véhicules propres : l'installations **d'ombrières solaires** connectées aux bornes de recharge ; complété par **4 véhicules électriques** dans le parc de la société dédiée et **deux bornes de recharge électriques** à la Maison de l'eau et de la Technologie

Un **audit énergétique en janvier 2028** : en deux phases ; **1 première dans les 8 premiers mois du contrat** sur le 1er périmètre qui sera ensuite complété en 2028 par le périmètre global.

**Engagement : diminution de 14 % des consommations énergétiques sur la durée du contrat**

Objectifs	Modalités d'évaluation des objectifs	Délais	Pénalités associées
<b>Une diminution des consommations d'énergie de 14%</b>	Données fournies dans le RAD de l'année suivante	Sur la durée du contrat	/

**CISE**

<b>1 audit énergétique</b>	Rapport d'audit	Janvier 2028 (après 1 an d'exploitation ; périmètre complet)	1000€ par année de retard
<b>100% d'énergie verte</b>	Certificat d'énergie verte	Mars de l'année suivante	1000€ de pénalité par année de retard

Maitrise des pertes en eaux

**Lancer une dynamique territoriale et sensibiliser ; notamment :**

- **Rencontre annuelle avec les bailleurs sociaux** pour accroître l'individualisation des désertes en eau dans leurs immeubles
- **Installation de Kits d'économie d'eau** : Installer auprès des Grands Comptes au moins **3 000 aérateurs/an** ; Apporter appui aux acteurs locaux afin de **fournir un soutien aux foyers en difficultés** en offrant **1 000 kits par an de mousseurs** ; Sensibiliser les plus jeunes en distribuant **5 000 kits d'économie d'eau par an aux écoliers**

**Communication ludique**

Création d'une **fresque murale** sur le sentier du littoral

Création d'une animation éducative et ludique en « phygital » : en collaboration avec l'association C2J et l'Office de Tourisme Coté Est REUNION : une **balade connectée gratuite** pour les citoyens sur toutes les communes du territoire

Mise à disposition d'un **bar à eau mobile** lors des événements sportifs locaux pour promouvoir l'eau du robinet

**Fonds de communication pour l'éducation écocitoyenne : 27 000 € HT/an**

Ajout d'une **clause de reversement du solde non consommé** du fonds de communication.

Limitation de la consommation de réactifs

CISE

Ajout de capteurs de niveau sur les cuves de réactifs pour assurer une remontée quotidienne en télégestion des stocks de réactifs.

Optimisation de la consommation de Nutriox en ajustant le point d'injection.

Objectifs	Modalités d'évaluation des objectifs	Délais	Pénalités associées
Un reporting annuel des réactifs utilisés	Données fournies dans le RAD de l'année suivante	6 mois de l'année suivante	1 000€ de pénalité par absence
Ne pas augmenter la consommation de produits chimiques des 4 familles les plus émettrices (engagement annuel)	Kg de réactifs par m3 traités ou produits  Première année comme année de référence  Hors période d'aléas climatiques et si légitimité par alternative moins carbonée	Évaluation dès la 2e année du contrat  Mesure réalisée dans les 6 mois de l'année suivante	1 000€ de pénalité par an si augmentation

Limitation des gaz à effet de serre

- Bilan Carbone : Réalisation d'un bilan carbone en janvier 2028 (une fois le périmètre complet) en collaboration avec l'entreprise locale ECO Stratégie Réunion
- Diminution des Émissions de GES Scopes 1 et 2 sur les deux services Eau potable et Assainissement collectif sur la durée du contrat
- Montage d'un projet de compensation avec la société Carbon App autour de la Biodiversité à hauteur de 3000€ par an, dès 2028

CISE

Objectifs	Modalités d'évaluation des objectifs	Délais	Pénalités associées
Réalisation d'une étude de vulnérabilité sur les risques physiques	Rapport d'analyse des risques transmis à la CIREST	Avant janvier 2028	1 000€ pour non-réalisation
Proposer un plan de mitigation aux risques climatiques	Rapport transmis à la CIREST	A compter de janvier 2028 et mise à jour annuelle	1 000€ pour non-réalisation
Mise en place d'un Fond Résilience	Montant alloué de 25 480 €/an	Dès la 1e année	1 000€ pour non-réalisation

Ajout d'une clause de reversement du solde non consommé du fonds de résilience à la collectivité.

Préservation de la biodiversité

Former les agents sur l'enjeu Biodiversité et le rôle des espaces verts **en partenariat avec l'association SREPEN** (adhésion) : tous les deux ans, les collaborateurs seront formés aux enjeux de la Biodiversité.

Objectifs	Modalités d'évaluation des objectifs	Délais	Pénalités associées
Cartographie des sites sensibles	Rapport IBAT	A compter de janvier 2027 et mise à jour annuelle	1 000€ pour non-réalisation

CISE

<b>Adhérer à l'association SREPEN</b>	Carte d'adhésion annuelle	A compter de janvier 2027 et mise à jour annuelle	1 000€ pour non-réalisation
<b>Zéro produit phytosanitaire</b>	Charte d'engagement des prestataires d'espaces verts	Dès le début du contrat	1 000€ pour non-réalisation
<b>Soutenir un projet de compensation en faveur de la biodiversité du territoire de la CIREST</b>	Certificat transmis de compensation	D'ici la fin du contrat	1 000€ pour non-réalisation
<b>Une formation à la biodiversité biannuelle</b>	Feuille de présence signée des collaborateurs (digitale ou présenteielle)	A compter de janvier 2027	1 000€ pour non-réalisation
<u>Limitation et gestion des déchets</u>			
<b>Objectifs</b>	<b>Modalités d'évaluation des objectifs</b>	<b>Délais</b>	<b>Pénalités associées</b>

CISE

<b>TrackDéchets pour tous les déchets dangereux</b>	Rapport annuel disponible	Dès la 1e année	1 000€ de pénalité
<b>Diminuer la quantité de déchet totale (tonnes)</b>	Bilan étape tous les 3 ans  1e année : bilan complet des déchets en s'alignant sur les critères de la CSRD	D'ici la fin du contrat	1 000€ de pénalité
<b>Augmenter le % de déchets valorisés (matière ou énergie)</b>	Bilan étape tous les 3 ans  1e année : bilan complet des déchets en s'alignant sur les critères de la CSRD	D'ici la fin du contrat	1 000€ de pénalité
<b>Étudier la mise en place de flux de valorisation plus vertueuse pour le sable et les enrobés</b>	Un projet étudiant autour des éco matériaux	Dès la 3e année du contrat	1 000€ de pénalité
<p><u>Insertion sociale</u>  <b>Engagement : A minima 3 000 heures d'insertion par an</b>  <b>Engagement : À minima un alternant sur la durée du contrat</b></p>			
<b>Objectifs</b>	<b>Modalités d'évaluation des objectifs</b>	<b>Délais</b>	<b>Pénalités associées</b>

CISE

	<b>Embauche d'alternants</b>	2 collaborateurs / an	Opérationnel et cadre selon les années	/
	<b>Collaboration avec ESAT</b>	Estimation - missions ponctuelles impliquant 2 personnes	Espaces verts	ALEFPA
	<b>Collaboration avec ESAT</b>	Estimation - missions ponctuelles impliquant 1 personne	Nettoyage des locaux	Up Interim : Service Interim
	<b>Collaboration avec ESAT</b>	Estimation - missions ponctuelles impliquant 3 personnes	Peintures	PROXIBAT
	<b>Collaboration avec ESAT</b>	Estimation - missions ponctuelles impliquant 2 personnes	Valorisation déchets	ADICA
	<b>Accompagnement des personnes en insertion</b>	100% des collaborateurs en insertion	Télérelève, managers	ADICA, France Travail
	<b>Culture d'entreprise : sensibilisation au handicap</b>	100% des collaborateurs formés et sensibilisés	Tous	Duo Days
	<b>Culture d'entreprise : sensibilisation au handicap</b>	1 référent Handicap accessible pour tous les collaborateurs	Tous	/
AEP	15/20			
Le candidat propose un niveau de service permettant une surveillance satisfaisante des ouvrages et installations du service.				

**CISE**

- La proposition de CISE est satisfaisante concernant les moyens matériels et humains déployés pour la gestion des fuites.
- Les temps d'interventions sont satisfaisants mais des incohérences et des imprécisions demeurent entre les différents documents fournis par le candidat .
- Des précisions ont été apportées en négociation concernant le rendement : nouvel engagement du candidat sans prendre en compte les investissements réalisés par la CIREST. L'engagement sur le rendement sur les territoires en régie devra être affiné après l'inventaire global technique qui sera réalisé au démarrage du contrat.
- La performance globale visée est ambitieuse avec à une économie d'eau de plus de 4 millions m3/an au terme du contrat, soit l'équivalent de la consommation de plus de 22 000 familles.
- Démarche d'insertion sociale et de développement durable satisfaisante

**AC**

**15/20**

Le candidat propose un niveau de service permettant une surveillance satisfaisante des ouvrages et installations du service.

- La proposition de CISE est satisfaisante concernant les moyens matériels et humains déployés pour la gestion du service.
- La démarche liée au diagnostic permanent est pertinente.
- Plus d'éléments auraient pu être fournis concernant les opérations de débouchages.
- Les temps d'interventions sont satisfaisants mais des incohérences et des imprécisions demeurent entre les différents documents fournis par le candidat
- Des optimisations concernant le contrôle des branchements, mais également le linéaire de curage préventif et les ITV ont été réalisées en négociation en vue d'optimiser financièrement le contrat.
- Des ajustements bénéfiques en termes de créneaux horaires pour les apports de matière de vidange ont été réalisés en négociation.
- Démarche d'insertion sociale et de développement durable satisfaisante
- Un projet de plateforme de compostage porté par CISE afin de valoriser les boues du territoire (non pris en charge par le contrat)

### **3.1.2. Bilan sur le critère « Technique »**

#### **Étendue globale des moyens matériels et humains mis à disposition – dont moyens mis à disposition localement pour exploiter les ouvrages, gérer le service et atteindre les objectifs de qualité fixés**

Le candidat propose une organisation locale correcte, les moyens matériels mis à disposition permettant de garantir la continuité du service, et d'atteindre les objectifs de qualité fixés. Le personnel proposé par CISE est adéquatement dimensionné pour la taille du périmètre de la CIREST et les besoins associés.

#### **Méthodologie pour la gestion de crise et des astreintes**

La proposition de crise concernant la gestion de crise est correcte et a été précisée et perfectionnée par le candidat à la suite des différentes phases de négociation, notamment dans les solutions pouvant être apportées au niveau communal concernant les moyens mis en œuvre. Les responsabilités de chaque partie prenante ont été précisées.

Une méthodologie de gestion de crise spécifique aux épisodes de sécheresse a été développée par CISE.

#### **Méthodologie concernant la préservation du patrimoine**

CISE propose une gestion patrimoniale cohérente et une méthode de mise à jour de base de données SIG rigoureuse.

De nombreuses optimisations concernant les investissements ont été réalisées durant les phases de négociation, et ces investissements ont été plus détaillés.

Le renouvellement programmé et non programmé fait désormais l'objet d'une dotation annuelle commune pour chacun des services permettant de s'ajuster à la nécessité du patrimoine de la CIREST. Les montants globaux sont détaillés.

#### **Qualité du projet d'exploitation du service et des engagements liés au niveau de service proposé, à l'amélioration des conditions d'exploitation du service et en matière de développement durable et d'énergie**

Le candidat propose un niveau de service permettant une surveillance satisfaisante des ouvrages et installations des services AEP et AC. Les moyens humains et matériels proposés pour la maîtrise des fuites en particulier sont solides et rigoureux.

Plusieurs optimisations, en particulier sur le service AC, ont été réalisées en négociations.

L'amélioration globale proposée pour le service AEP permet d'envisager une économie d'eau de plus de 4 millions m<sup>3</sup>/an au terme du contrat, soit l'équivalent de la consommation de plus de 22 000 familles.

Les investissements proposés par le candidat permettent d'envisager l'objectif 0 coupures présenté par CISE.

En matière de développement durable et d'énergie, la proposition de CISE est correcte et relativement engageante.

Conformément à ce qui a été acté en négociation, ont été ajoutées par le candidat des clauses de reversement à la Collectivité du solde non consommé des fonds de communication et de résilience.

### 3.1.3. Notation du critère Technique »

#### Eau potable :

Critère	Sous-critère	Pondération	CISE
Valeur technique	Critère Valeur technique Eau potable	50%	39
	1-1 Étendue globale des moyens matériels et humains mis à disposition – dont moyens mis à disposition localement pour exploiter les ouvrages, gérer le service et atteindre les objectifs de qualité fixés	10%	8
	1-2 Méthodologie pour la gestion de crise et des astreintes	15%	12
	1-3 Méthodologie concernant la préservation du patrimoine	5%	4
	1-4 Qualité du projet d'exploitation du service et des engagements liés au niveau de service proposé, à l'amélioration des conditions d'exploitation du service et en matière de développement durable et d'énergie	20%	15

#### Assainissement

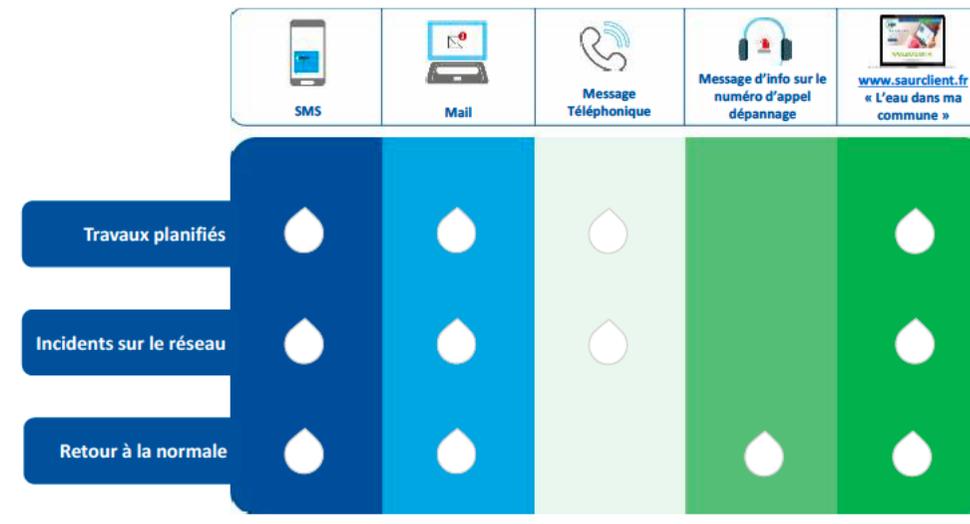
Critère	Sous-critère	Pondération	CISE
Valeur technique	<b>Critère Valeur technique Assainissement</b>	<b>50%</b>	<b>39</b>
	1-1 Étendue globale des moyens matériels et humains mis à disposition – dont moyens mis à disposition localement pour exploiter les ouvrages, gérer le service et atteindre les objectifs de qualité fixés	10%	8
	1-2 Méthodologie pour la gestion de crise et des astreintes	15%	12
	1-3 Méthodologie concernant la préservation du patrimoine, y compris prévisions de renouvellement	5%	4
	1-4 Qualité du projet d'exploitation du service et des engagements liés au niveau de service proposé, à l'amélioration des conditions d'exploitation du service et en matière de développement durable et d'énergie	20%	15

### 3.2. Qualité du service

#### 3.2.1. Éléments issus des dernières offres des candidats

<p><b>Relations avec l'Autorité concédante et engagements pour favoriser la transparence de la gestion juridique et financière du service concédé (10%)</b></p>	<p><u>Partage des données des services</u></p> <p>Accès permanent de la collectivité aux données au travers de la plateforme VISEAU qui centralise les données des différents outils.</p> <p>Le volet Reporting permet de mettre à disposition de la Collectivité les rapports, indicateurs et tableaux de bord lui permettant de suivre le fonctionnement des services. La Collectivité disposera ainsi d'un reporting adapté à ses besoins, sur l'ensemble des aspects du contrat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– La gestion clientèle</li> <li>– Le Patrimoine (réseaux et installations)</li> <li>– Les Plannings</li> <li>– Les interventions</li> <li>– Performance</li> </ul> <p>Les données figurant dans les tableaux de bord seront disponibles à J+1 après création ou mise à jour des données dans le système d'information.</p> <p>VISEAU intègre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Une GED (Gestion électronique documentaire)</li> <li>– Un accès simplifié aux outils de télégestion</li> <li>– Un accès simplifié au SIG</li> <li>– La possibilité de développer des tableaux de bord répondant aux besoins de la CIREST.</li> </ul> <p>Proposition complète et cohérente concernant l'accès aux données d'exploitation des services.</p> <p>Rôle du censeur (élu de la collectivité) dans les organes de direction de la société dédiée identifié.</p> <p>Modalité de formation des agents aux outils. Prévues mais non quantifiées.</p> <p><u>Information de la Collectivité et des communes membres</u></p> <p>Pas d'éléments complémentaires à l'offre initiale et aux dispositifs de crise.</p>
---	---

### Canaux utilisés selon les types de demandes pour les interventions effectuées sur le réseau



Communication spécifique pour un incident majeur à destination de la CIREST et des communes : la Collectivité et les Elus des communes impactées sont alertée en moins d'une heure à la suite de la survenance d'une crise via notamment un message de groupe WhatsApp.

Le Concessionnaire s'engage à répondre par écrit aux questions de la Collectivité et à lui transmettre les documents qu'elle aura demandés dans un délai n'excédant pas 15 jours.

#### Société dédiée et modalité d'association de la collectivité

Pas d'éléments complémentaires sur la forme de la société dédiée.

La création d'une société dédiée (structure juridique indépendante de CISE) sera dévolue exclusivement à la gestion du contrat multiservice. Cette société aura ses propres moyens humains et matériels mis à disposition par le concessionnaire. La comptabilité sera uniquement celle de la concession ce qui permettra une plus grande transparence dans le suivi et le contrôle du contrat. Il est prévu la présence de censeurs élus de la CIREST invités aux Conseils d'Administration de la société dédiée afin d'être informés périodiquement de la vie du contrat et des enjeux stratégiques, ordre du jour type :

- Validation du Procès-verbal de dernier CA
- Suivi de l'exercice financier en cours sur la base du Compte d'Exploitation
- Commentaires divers

- Gestion du contrat
- Suivi des investissements
- Point exploitation
- Engagements contractuels
- Point Avenants et Subventions

Convention de partage de moyen / Modalité de facturation des services communs:

	Service d'eau potable	Service d'assainissement
Frais généraux de structure	6,5 % du chiffre d'affaires	4 % du chiffre d'affaires
Mise à disposition CPO Tampon (personnel et informatique)	2,1 % du chiffre d'affaires	2 % du chiffre d'affaires
Mise à disposition des MOYENS OPERATIONNELS de CISE Réunion (QSE, achats, contrôle de Gestion, logistique, travaux)	1,1% du chiffre d'affaires	1% du chiffre d'affaires
Mise à disposition du SERVICE CLIENT de CISE Réunion (Personnel encadrants + outils Informatiques)	1,1% du chiffre d'affaires	1% du chiffre d'affaires
Mise à disposition des LOCAUX de SAUR (Maison de l'Eau/Quote-part Chamborne/CPO Le Tampon)	Forfait de 24 500 €/an en périmètre complet	Forfait de 3 500 €/an en périmètre complet
Mise à disposition de PERSONNELS DEDIES (1 Expert process + 1 Responsable maintenance)	Forfait de 53 235 €/an en périmètre complet	Forfait de 7 605 €/an en périmètre complet

Engins et véhicules	735 832 € en moyenne	126 472 € en moyenne
Télécommunications	63 755 € en moyenne	47 532 € en moyenne
Frais de société dédiée	30 100 €/an	12 900 €/an

Opérations d'hydrocurage :

	2025	2026	2027 à 2036	2037
Prestation hydrocurage réseaux (Hors évacuation des sous-produits) par CISE REUNION	88 396€	151 536€	191 965€/an	81 252€
Prestation ITV (Hors évacuation des sous-produits) par CISE REUNION	10 292€	17 643€	31 578€/an	13 157€
Prestation hydrocurage PR (Hors évacuation des sous-produits) par CISE REUNION	33 203€	56 920€	138 600€/an	57 750€
Prestation hydrocurage Fosses (Hors évacuation des sous-produits) par CISE REUNION			14 120€/an	5 883€

Facturation de la gestion des amortissements :

**EAU POTABLE - BASE**

		CAPEX (€ HT)												
		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037
Investissements concessifs		0	342 965	647 023	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

**ASSAINISSEMENT**

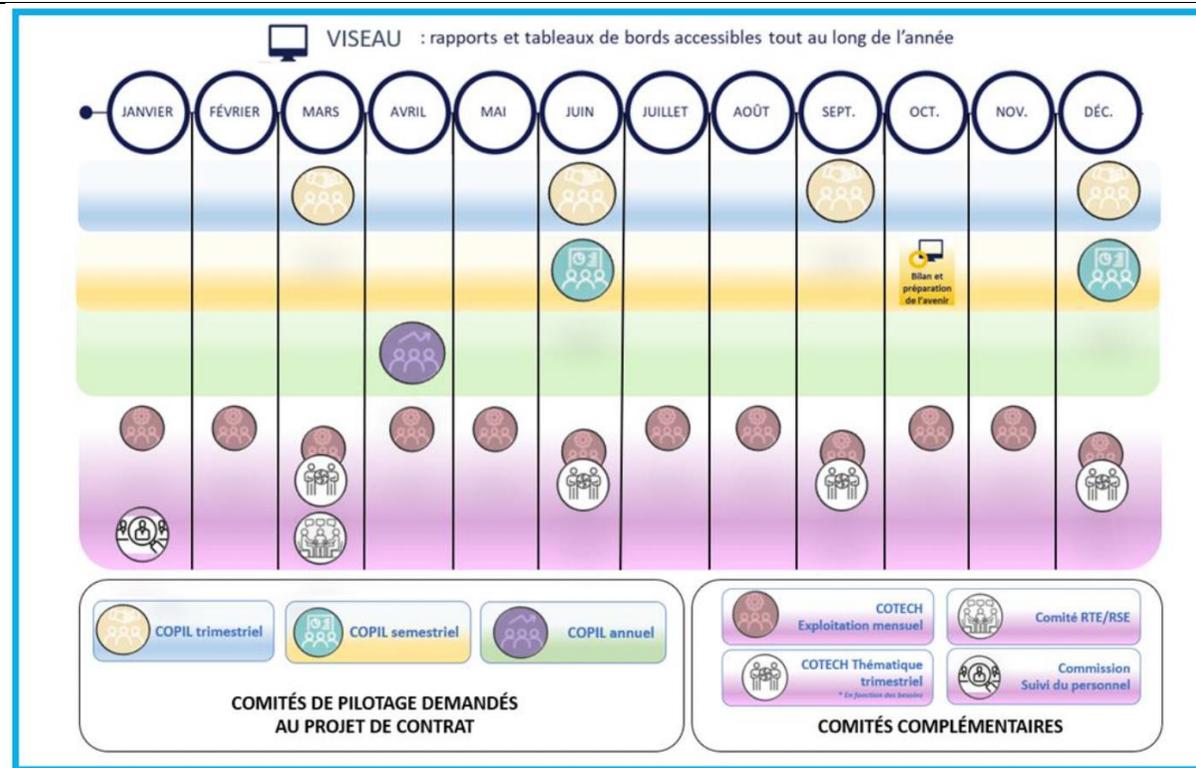
		CAPEX (€ HT)												
		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037
Investissements concessifs		340 486	142 130	6 322	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Réunions contractuelles et suivi des performances :

Directeur de contrat pour instaurer un nouveau mode de fonctionnement tant dans les modalités d'échanges avec la collectivité et ses services que dans la qualité du reporting.

Mise en place d'un ingénieur de la performance, comme bras droit du directeur du contrat, affecté à 100% à la gestion de la concession multiservices

Des bureaux disponibles pour la Collectivité au sein de la Maison de l'eau et de la Technologie.



#### Typologie des réunions proposées :

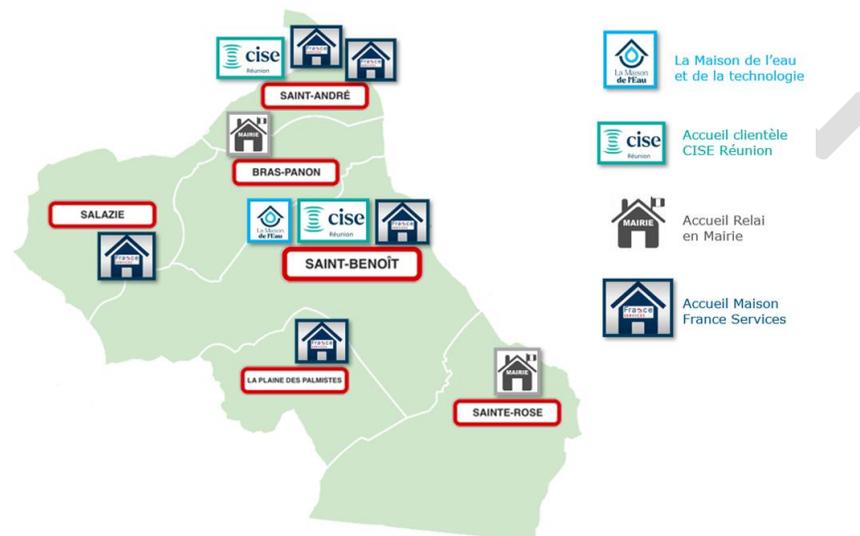
- COTECH d'exploitation mensuel (1/mois)
- COTECH thématique (1/trimestre)
- COFIL Performance (1/an)
- COFIL Trimestriel (1/trimestre)
- COFIL Semestriel (1/semestre)

Réponses à aux demandes de DT, DICT dans le délai réglementaire de :

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 7 jours calendaires lorsque la demande est dématérialisée,</li> <li>- 9 jours calendaires lorsque la demande n'est pas dématérialisée.</li> </ul> <p><u>Instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme :</u>                  Avis à la Collectivité, avec une estimation du coût de l'opération pour les projets de construction ou de lotissement impactant le réseau                  Réponse aux demandes de la collectivité relatives aux autorisations d'urbanisme sous 15 jours calendaires</p>
	<p style="text-align: center;"><b>9/10</b></p> <p>Le candidat propose un niveau engagements pour favoriser la transparence de la gestion juridique et financière du service concédé satisfaisant:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Accès en continue des données d'exploitation du service</li> <li>● Indicateurs et tableaux de bords</li> <li>● Société dédiée à l'exécution du contrat</li> <li>● Typologie des réunions cohérente avec les enjeux du contrat</li> </ul>

<b>CISE</b>	
<p><b>Qualité de la méthodologie proposée pour les relations avec les usagers (10%)</b></p>	<p><u>Accueil usagers :</u></p>

## CISE



Deux accueils clientèle physique :

- Saint André : 470 rue de la Gare – Domaine de la Vanille
- Saint Benoit : 55 rue Auguste de Villèle puis transféré à la Maison de l'eau et de la technologie à compter de 2028

## CISE



Les horaires d'ouverture sont les suivants (sans rendez-vous) :

	Agence de Saint-André		Agence de Saint-Benoît	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi	8h - 11h30	12h45 - <b>16h30</b>	8h - 11h30	12h45 - 15h30
Mardi	8h - 11h30	12h45 - 15h30	8h - 11h30	12h45 - <b>16h30</b>
Mercredi	8h - 11h30	12h45 - <b>16h30</b>	8h - 11h30	12h45 - 15h30
Jeudi	8h - 11h30	12h45 - 15h30	8h - 11h30	12h45 - <b>16h30</b>
Vendredi	8h - 11h30	12h45 - <b>16h30</b>	8h - 11h30	12h45 - 15h30

Une permanence sera faite dans les mairies de Sainte-Rose et de Bras-Panon de 2 demi-journées pendant 2 semaines à la suite de l'émission générale des factures.

## CISE

Des relais en Maison France Service seront instaurés sur le territoire

- Saint-André : France Service de ZAC Fayard + France Service de Rivière du Mât les Bas
- Salazie : France Service rue de l'Eglise
- Saint-Benoît : France Service Chemin de ceinture
- Plaine des Palmistes : France Service CCAS

Accueil téléphonique :

- Un numéro clientèle spécifique et gratuit dédié accessible du lundi au vendredi de 8h à 18h
- Un numéro d'urgence disponible 24h/24 et 7jours/7
- Un taux d'appels répondus (TAR) à 80% sur tous les appels

Les bailleurs et professionnels/grands comptes disposent d'un interlocuteur dédié (2 conseillers clientèle spécialisées pour ces parcours client)

Communication et correspondances adaptées aux sourds et malvoyants

En cas d'impossibilité pour l'abonné de se déplacer, des rendez-vous chez l'utilisateur sont prévus de 7h30 à 11h30 et de 13h00 à 15h00. Proposition de rendez-vous dans un délai de 8 jours en réponse à toute demande pour un motif sérieux, avec respect de l'horaire du rendez-vous dans une plage de 2 heures.

Informations liées aux interruptions de service (programmées et non programmées)

Les modalités d'informations des abonnés sont multicanales :

## CISE

"A chaque situation une communication personnalisée"

Canaux utilisés selon les types de demandes pour les interventions effectuées sur le réseau

	SMS	Notifications de l'appli Eau&Moi	E-Mail	Message téléphonique	Message d'info sur le N° d'appel d'urgence	Espace client « L'eau dans ma commune »
Travaux planifiés	✓	✓	✓	✓		✓
Incidents sur le réseau	✓	✓	✓	✓		✓
Retour à la normale	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Les abonnés sont informés au plus tard 8 jours avant les travaux planifiés.

Lors d'un incident sur le réseau, la zone et les clients impactés sont identifiés: Informations des usagers par une communication personnalisée et graduée selon l'importance de l'incident :

- Outils permettant d'informer de manière ciblée et immédiate, à travers tous les canaux (message vocal, email, sms et notification de l'application mobile CISE Réunion&Moi)
- Enregistrement systématique un message d'information de l'incident diffusé en début d'appel sur la boîte vocale du numéro, de contact pour limiter l'engorgement d'appels sur le service client tout en informant les clients.

Relais également de l'information sur le site Internet CISE Réunion « L'Eau dans ma commune », ainsi que dans les médias locaux (Radio Freedom, Orange Réunion, Zinfos974) pour prévenir les usagers de toute situation exceptionnelle, programmée ou non.

Jusqu'à 16 personnes dans le service clientèle :

- La société dédiée comporte son propre service clientèle pour gérer les relations avec les abonnés de votre territoire :
  - 1 Responsable
  - 1 référente branchements neufs et solidarité
  - 3 référents recouvrement dès 2025 et 1 ETP supplémentaire à compter de 2027
  - 6 conseillers clientèle avec des références particulières décrites ci-après et 3 ETP complémentaires à compter de 2027

## CISE

### Services en ligne et services nomades

Site internet et application avec une identité propre (société dédiée).  
Contenu et fonctionnalités non modifiés en négociation.

### Branchements neufs des particuliers

La fourniture de l'eau est assurée dans un délai de 1 jour suivant la signature de l'abonnement s'il s'agit de branchements existants, et dans un délai de 15 jours à compter de l'obtention des autorisations administratives nécessaires s'il s'agit de branchements neufs.

Le raccordement effectif du branchement à la canalisation publique d'eau usée est assuré dans un délai de 15 jours à compter de l'obtention des autorisations administratives nécessaires s'il s'agit de branchements neufs.

Le devis des travaux correspondants devra être réalisé dans un délai de 8 jours à compter de la prise des éléments sur site nécessaires à l'établissement de ce dernier, qui sera réalisée dans un délai de 8 jours à compter de la réception demande et devra être communiqué à l'abonné en préalable des travaux.

### Abonnés en situation de précarité

Soutien aux foyers en difficulté en offrant 1 000 kits de mousser

« PASS'EAU », un dispositif d'enveloppe financière de 1 % du chiffre d'affaires HT par an mise à disposition des CCAS du territoire qui permet d'aider les ménages en difficulté, après qu'une situation d'impayé ne soit constatée.

CISE Réunion intervient, via les CCAS du territoire, pour venir en aide aux familles en proposant les services d'un plombier solidaire pour réparer les fuites en domaine privé – cette part réservée au plombier solidaire sera décidée en concertation entre la CIREST et les CCAS.

[Les sommes du PASS'EAU non utilisées seront reversées à la CIREST en fin d'année.](#)

### Actions de communication

Informers systématiquement et de façon personnalisée tout déplacement d'un agent au domicile ou sur la propriété d'un client via un rappel par SMS ou par notification sur l'appli «CISERéunion&Moi » 24h à l'avance pour fiabiliser la présence du client et éviter les rendez-vous manqués.

Création d'un fonds de communication / sensibilisation : 25 000 € HT/an

Les objectifs sont :

- Informer sur les bons comportements à adopter en matière de consommation d'eau.

## CISE

- Sensibiliser aux conséquences du gaspillage et aux impacts du changement climatique.
- Inciter à l'action en proposant des solutions concrètes, telles que la réduction des fuites, l'usage raisonné de l'eau au quotidien et l'accès à des systèmes d'économie d'eau.
- Partenariats Locaux : Organismes et Associations : Le succès de cette communication repose sur des partenariats avec des acteurs locaux engagés dans la protection de l'environnement et le développement durable. Voici quelques exemples d'acteurs pouvant être impliqués

[Les sommes du fonds communication non utilisées seront reversées à la CIREST en fin d'année.](#)

### Relève et facturation :

Information du passage des agents par e-mail, via l'application mobile :

- Prévenir le client avant la relève du passage des agents permet de limiter les absences clients en cas de compteurs non accessibles et de garantir aux clients le relevé du bon index pour établir une facture au réel ;
- Communiquer l'index au client après le relevé permet d'informer le client du bon fonctionnement du compteur et de sa consommation prochainement facturée.

Les agents sont équipés de l'application Smart Index sur leur téléphone portable ou tablette. Cet outil permet aux agents, lors de la relève, de consulter les historiques de consommation, de limiter les erreurs de saisie (alertes en cas d'anomalie). Pour chaque abonné, l'intervalle entre deux relevés doit être constant, avec une tolérance de 10 jours.

Moyens de paiement multiples proposés.

Facturation : janvier, avril, juillet et octobre.

Procédure de recouvrement par type d'utilisateurs présentée.

[Objectif de taux d'impayé de 9,5%](#)

### Autres :

[3 enquêtes de satisfaction sur la durée du contrat réalisé par une entreprise extérieure](#)

[Enquête systématique après chaque contact abonné](#)

[Tenue d'une réunion publique chaque année sur chacune des communes du territoire pour présenter les performances du service, bilan des opérations, communication, événements...](#)

CISE

9/10

Le candidat propose un niveau de qualité de service satisfaisant :

- Les horaires d'accueil physique ont été modifiées afin de s'adapter à la population active
- Des relais en MFS permettent aux usagers du territoire d'avoir un accueil de proximité informatif
- Une enveloppe annuelle, pilotée par les CCAS et la CIREST est provisionnée pour les usagers en situation de précarité
- Le taux d'impayé objectif a été optimisé (9,5%)

### 3.2.2. Bilan sur le critère « Qualité du service »

#### Relations avec l'autorité concédante, transparence de la gestion

La transparence dans la gestion est mise en avant par un accès pertinent aux données d'exploitation. La création d'une société dédiée à l'exécution du contrat permettra de tenir une comptabilité strictement consacrée au contrat de la CIREST. Les élus, censeurs au sein du conseil d'administration de cette société pourront avoir accès aux informations stratégiques liées à la vie du contrat. Les réunions proposées avec la CIREST sont satisfaisantes et permettront de suivre régulièrement la vie du contrat.

#### Relations avec les usagers

L'offre de CISE concernant la relation usager physique et numérique est satisfaisante. La dimension territoriale est mise en avant à travers des relais dans les communes (MFS). Deux principaux accueils physiques sont identifiés sur le territoire. Les horaires d'accueil ont été optimisées à l'accueil de la population active. Les dispositifs d'alerte et d'information sont pertinents et multicanaux. La dimension sociale présentée est pertinente pour les usagers les plus fragiles. Des actions de communications territoriales pourront être développées conjointement avec la CIREST.

**L'offre du candidat sur le critère « Qualité du service » est satisfaisante, tant sur le plan des relations avec l'Autorité Concédante (transparence, accès aux données, société dédiée, communication) que sur le plan de la relation usager avec des accueils physiques permanents identifiés sur le territoire et des relais communaux identifiés pour les besoins ponctuels.**

### 3.2.3. Notation du critère « Qualité du service »

Critère	Sous-critère	Pondération	CISE
Qualité du service	Critère Qualité du service	<b>20%</b>	
	2-1 Relations avec l’Autorité concédante et engagements pour favoriser la transparence de la gestion juridique et financière du service concédé	10%	9
	2-2 Relations avec les usagers	10%	9

### 3.3. Valeur financière

#### Tarifs, assiette de la Rémunération à la performance, objectifs et fixation. – 10%

##### Tarifification des services

En offre de base, le candidat s’aligne sur les tarifs plafonds fixés dans le DCE. En effet, en lien avec le contrat de progrès et la convergence tarifaire territoriale, la CIREST a communiqué une trajectoire financière provisoire aux candidats. Cette trajectoire pourra être modifiée à la suite de l’étude de convergence tarifaire qui sera menée par la collectivité.

SYNTHESE TARIFS PART CONCESSIONNAIRE BASE	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037
<b>Saint André Eau Potable</b>													
Abonnement €/an	29,49	30,54	31,59	32,64	33,69	34,75	35,80	36,85	37,90	38,95	40,00	40,00	40,00
Part variable €/m3 par tranches :													
0-17 m3/semestre	0,4091	0,4282	0,4473	0,4664	0,4855	0,5045	0,5236	0,5427	0,5618	0,5809	0,6000	0,6000	0,6000
18-60 m3/semestre	0,6182	0,6464	0,6745	0,7027	0,7309	0,7591	0,7873	0,8155	0,8436	0,8718	0,9000	0,9000	0,9000
61-120 m3/semestre	0,7227	0,7555	0,7882	0,8209	0,8536	0,8864	0,9191	0,9518	0,9845	1,0173	1,0500	1,0500	1,0500
121-200 m3/semestre	0,8273	0,8645	0,9018	0,9391	0,9764	1,0136	1,0509	1,0882	1,1255	1,1627	1,2000	1,2000	1,2000
>200 m3/semestre	1,0273	1,0745	1,1218	1,1691	1,2164	1,2636	1,3109	1,3582	1,4055	1,4527	1,5000	1,5000	1,5000
<b>Salazie Eau Potable</b>													
Abonnement €/an	55,16	53,65	52,13	50,61	49,10	47,58	46,07	44,55	43,03	41,52	40,00	40,00	40,00
Part variable €/m3 par tranches :													
0-17 m3/semestre	1,3159	1,2443	1,1727	1,1011	1,0295	0,9580	0,8864	0,8148	0,7432	0,6716	0,6000	0,6000	0,6000
18-60 m3/semestre	1,3432	1,2989	1,2545	1,2102	1,1659	1,1216	1,0773	1,0330	0,9886	0,9443	0,9000	0,9000	0,9000
61-120 m3/semestre	1,3568	1,3261	1,2955	1,2648	1,2341	1,2034	1,1727	1,1420	1,1114	1,0807	1,0500	1,0500	1,0500
121-200 m3/semestre	1,3705	1,3534	1,3364	1,3193	1,3023	1,2852	1,2682	1,2511	1,2341	1,2170	1,2000	1,2000	1,2000
>200 m3/semestre	1,3977	1,4080	1,4182	1,4284	1,4386	1,4489	1,4591	1,4693	1,4795	1,4898	1,5000	1,5000	1,5000
<b>Bras Panon Eau Potable</b>													
Abonnement €/an		26,05	27,80	29,54	31,28	33,03	34,77	36,51	38,26	40,00	40,00	40,00	40,00
Part variable €/m3 par tranches :													
0-17 m3/semestre			0,4311	0,4522	0,4733	0,4944	0,5156	0,5367	0,5578	0,5789	0,6000	0,6000	0,6000
18-60 m3/semestre			0,4644	0,5189	0,5733	0,6278	0,6822	0,7367	0,7911	0,8456	0,9000	0,9000	0,9000
61-120 m3/semestre			0,5733	0,6329	0,6925	0,7521	0,8116	0,8712	0,9308	0,9904	1,0500	1,0500	1,0500
121-200 m3/semestre			0,9099	0,9461	0,9824	1,0187	1,0549	1,0912	1,1275	1,1637	1,2000	1,2000	1,2000
>200 m3/semestre			1,3076	1,3317	1,3557	1,3798	1,4038	1,4279	1,4519	1,4760	1,5000	1,5000	1,5000
<b>Saint Benoît Eau Potable</b>													
Abonnement €/an			58,81	56,46	54,11	51,76	49,40	47,05	44,70	42,35	40,00	40,00	40,00
Part variable €/m3 par tranches :													
0-17 m3/semestre			0,7674	0,7465	0,7255	0,7046	0,6837	0,6628	0,6418	0,6209	0,6000	0,6000	0,6000
18-60 m3/semestre			0,8007	0,8131	0,8255	0,8379	0,8504	0,8628	0,8752	0,8876	0,9000	0,9000	0,9000
61-120 m3/semestre			1,1677	1,1530	1,1383	1,1236	1,1088	1,0941	1,0794	1,0647	1,0500	1,0500	1,0500
121-200 m3/semestre			1,3596	1,3396	1,3197	1,2997	1,2798	1,2598	1,2399	1,2199	1,2000	1,2000	1,2000
>200 m3/semestre			1,3929	1,4063	1,4197	1,4331	1,4464	1,4598	1,4732	1,4866	1,5000	1,5000	1,5000
<b>Plaine des Palmistes Eau Potable</b>													
Abonnement €/an	20,00	22,00	24,00	26,00	28,00	30,00	32,00	34,00	36,00	38,00	40,00	40,00	40,00
Part variable €/m3 par tranches :													
0-17 m3/semestre	0,4500	0,4650	0,4800	0,4950	0,5100	0,5250	0,5400	0,5550	0,5700	0,5850	0,6000	0,6000	0,6000
18-60 m3/semestre	0,6500	0,6750	0,7000	0,7250	0,7500	0,7750	0,8000	0,8250	0,8500	0,8750	0,9000	0,9000	0,9000
61-120 m3/semestre	1,6000	1,5450	1,4900	1,4350	1,3800	1,3250	1,2700	1,2150	1,1600	1,1050	1,0500	1,0500	1,0500
121-200 m3/semestre	1,5500	1,5150	1,4800	1,4450	1,4100	1,3750	1,3400	1,3050	1,2700	1,2350	1,2000	1,2000	1,2000
>200 m3/semestre	1,4500	1,4550	1,4600	1,4650	1,4700	1,4750	1,4800	1,4850	1,4900	1,4950	1,5000	1,5000	1,5000
<b>Sainte Rose Eau Potable</b>													
Abonnement €/an	18,00	20,20	22,40	24,60	26,80	29,00	31,20	33,40	35,60	37,80	40,00	40,00	40,00
Part variable €/m3 par tranches :													
0-17 m3/semestre	0,3000	0,3300	0,3600	0,3900	0,4200	0,4500	0,4800	0,5100	0,5400	0,5700	0,6000	0,6000	0,6000
18-60 m3/semestre	0,3000	0,3600	0,4200	0,4800	0,5400	0,6000	0,6600	0,7200	0,7800	0,8400	0,9000	0,9000	0,9000
61-120 m3/semestre	0,5000	0,5550	0,6100	0,6650	0,7200	0,7750	0,8300	0,8850	0,9400	0,9950	1,0500	1,0500	1,0500
121-200 m3/semestre	0,4500	0,5250	0,6000	0,6750	0,7500	0,8250	0,9000	0,9750	1,0500	1,1250	1,2000	1,2000	1,2000
>200 m3/semestre	1,2500	1,2750	1,3000	1,3250	1,3500	1,3750	1,4000	1,4250	1,4500	1,4750	1,5000	1,5000	1,5000

SYNTHESE TARIFS PART CONCESSIONNAIRE BASE	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037
<b>Saint André Assainissement Collectif</b>													
Abonnement €/an	14,36	16,63	18,89	21,15	23,42	25,68	27,95	30,21	32,47	34,74	37,00	37,00	37,00
Part variable €/m3 par tranches :													
0-17 m3/semestre	0,4773	0,4845	0,4918	0,4991	0,5064	0,5136	0,5209	0,5282	0,5355	0,5427	0,5500	0,5500	0,5500
18-60 m3/semestre	0,8295	0,8291	0,8286	0,8282	0,8277	0,8273	0,8268	0,8264	0,8259	0,8255	0,8250	0,8250	0,8250
61-120 m3/semestre	0,9693	0,9686	0,9680	0,9673	0,9666	0,9659	0,9652	0,9645	0,9639	0,9632	0,9625	0,9625	0,9625
121-200 m3/semestre	1,1091	1,1082	1,1073	1,1064	1,1055	1,1045	1,1036	1,1027	1,1018	1,1009	1,1000	1,1000	1,1000
>200 m3/semestre	1,3795	1,3791	1,3786	1,3782	1,3777	1,3773	1,3768	1,3764	1,3759	1,3755	1,3750	1,3750	1,3750
<b>Bras Panon Assainissement Collectif</b>													
Abonnement €/an			45,67	44,58	43,50	42,42	41,33	40,25	39,17	38,08	37,00	37,00	37,00
Part variable €/m3 par tranches :													
0-17 m3/semestre			0,8178	0,7843	0,7509	0,7174	0,6839	0,6504	0,6170	0,5835	0,5500	0,5500	0,5500
18-60 m3/semestre			0,8484	0,8455	0,8425	0,8396	0,8367	0,8338	0,8308	0,8279	0,8250	0,8250	0,8250
61-120 m3/semestre			1,0634	1,0508	1,0382	1,0255	1,0129	1,0003	0,9877	0,9751	0,9625	0,9625	0,9625
121-200 m3/semestre			1,0908	1,0920	1,0931	1,0943	1,0954	1,0966	1,0977	1,0989	1,1000	1,1000	1,1000
>200 m3/semestre			1,5224	1,5040	1,4856	1,4671	1,4487	1,4303	1,4119	1,3934	1,3750	1,3750	1,3750
<b>Saint Benoit Assainissement Collectif</b>													
Abonnement €/an			20,61	22,66	24,71	26,76	28,80	30,85	32,90	34,95	37,00	37,00	37,00
Part variable €/m3 par tranches :													
0-17 m3/semestre			0,9848	0,9305	0,8761	0,8218	0,7674	0,7131	0,6587	0,6044	0,5500	0,5500	0,5500
18-60 m3/semestre			1,0154	0,9916	0,9678	0,9440	0,9202	0,8964	0,8726	0,8488	0,8250	0,8250	0,8250
61-120 m3/semestre			1,0307	1,0222	1,0136	1,0051	0,9966	0,9881	0,9795	0,9710	0,9625	0,9625	0,9625
121-200 m3/semestre			1,0460	1,0527	1,0595	1,0662	1,0730	1,0797	1,0865	1,0932	1,1000	1,1000	1,1000
>200 m3/semestre			1,0765	1,1138	1,1511	1,1884	1,2258	1,2631	1,3004	1,3377	1,3750	1,3750	1,3750
<b>Sainte Rose Assainissement Collectif</b>													
Abonnement €/an	0,00	3,70	7,40	11,10	14,80	18,50	22,20	25,90	29,60	33,30	37,00	37,00	37,00
Part variable €/m3 par tranches :													
0-17 m3/semestre	0,3000	0,3250	0,3500	0,3750	0,4000	0,4250	0,4500	0,4750	0,5000	0,5250	0,5500	0,5500	0,5500
18-60 m3/semestre	0,3000	0,3525	0,4050	0,4575	0,5100	0,5625	0,6150	0,6675	0,7200	0,7725	0,8250	0,8250	0,8250
61-120 m3/semestre	0,3000	0,3663	0,4325	0,4988	0,5650	0,6313	0,6975	0,7638	0,8300	0,8963	0,9625	0,9625	0,9625
121-200 m3/semestre	0,3000	0,3800	0,4600	0,5400	0,6200	0,7000	0,7800	0,8600	0,9400	1,0200	1,1000	1,1000	1,1000
>200 m3/semestre	3,3800	3,1795	2,9790	2,7785	2,5780	2,3775	2,1770	1,9765	1,7760	1,5755	1,3750	1,3750	1,3750

Facture type 120m3 AEP	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037
<b>Sainte Rose</b>	<b>53,40 €</b>	<b>61,66 €</b>	<b>69,92 €</b>	<b>78,18 €</b>	<b>86,44 €</b>	<b>94,70 €</b>	<b>102,96 €</b>	<b>111,22 €</b>	<b>119,48 €</b>	<b>127,74 €</b>	<b>136,00 €</b>	<b>136,00 €</b>	<b>136,00 €</b>
Part fixe	18,00 €	20,20 €	22,40 €	24,60 €	26,80 €	29,00 €	31,20 €	33,40 €	35,60 €	37,80 €	40,00 €	40,00 €	40,00 €
Part Variable	35,40 €	41,46 €	47,52 €	53,58 €	59,64 €	65,70 €	71,76 €	77,82 €	83,88 €	89,94 €	96,00 €	96,00 €	96,00 €
<b>La Plaine des Palmistes</b>	<b>89,90 €</b>	<b>94,51 €</b>	<b>99,12 €</b>	<b>103,73 €</b>	<b>108,34 €</b>	<b>112,95 €</b>	<b>117,56 €</b>	<b>122,17 €</b>	<b>126,78 €</b>	<b>131,39 €</b>	<b>136,00 €</b>	<b>136,00 €</b>	<b>136,00 €</b>
Part fixe	20,00 €	22,00 €	24,00 €	26,00 €	28,00 €	30,00 €	32,00 €	34,00 €	36,00 €	38,00 €	40,00 €	40,00 €	40,00 €
Part Variable	69,90 €	72,51 €	75,12 €	77,73 €	80,34 €	82,95 €	85,56 €	88,17 €	90,78 €	93,39 €	96,00 €	96,00 €	96,00 €
<b>Saint André</b>	<b>95,33 €</b>	<b>99,40 €</b>	<b>103,46 €</b>	<b>107,52 €</b>	<b>111,59 €</b>	<b>115,67 €</b>	<b>119,74 €</b>	<b>123,80 €</b>	<b>127,86 €</b>	<b>131,93 €</b>	<b>136,00 €</b>	<b>136,00 €</b>	<b>136,00 €</b>
Part fixe	29,49 €	30,54 €	31,59 €	32,64 €	33,69 €	34,75 €	35,80 €	36,85 €	37,90 €	38,95 €	40,00 €	40,00 €	40,00 €
Part Variable	65,84 €	68,86 €	71,87 €	74,88 €	77,90 €	80,92 €	83,94 €	86,95 €	89,96 €	92,98 €	96,00 €	96,00 €	96,00 €
<b>Salazie</b>	<b>212,73 €</b>	<b>205,06 €</b>	<b>197,38 €</b>	<b>189,70 €</b>	<b>182,04 €</b>	<b>174,37 €</b>	<b>166,70 €</b>	<b>159,03 €</b>	<b>151,34 €</b>	<b>143,68 €</b>	<b>136,00 €</b>	<b>136,00 €</b>	<b>136,00 €</b>
Part fixe	55,16 €	53,85 €	52,13 €	50,61 €	49,10 €	47,58 €	46,07 €	44,55 €	43,03 €	41,52 €	40,00 €	40,00 €	40,00 €
Part Variable	157,57 €	151,41 €	145,25 €	139,09 €	132,94 €	126,79 €	120,63 €	114,48 €	108,31 €	102,16 €	96,00 €	96,00 €	96,00 €
<b>Saint Benoît</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>152,16 €</b>	<b>150,14 €</b>	<b>148,12 €</b>	<b>146,10 €</b>	<b>144,08 €</b>	<b>142,06 €</b>	<b>140,04 €</b>	<b>138,02 €</b>	<b>136,00 €</b>	<b>136,00 €</b>	<b>136,00 €</b>
Part fixe	0,00 €	0,00 €	58,81 €	56,46 €	54,11 €	51,76 €	49,40 €	47,05 €	44,70 €	42,35 €	40,00 €	40,00 €	40,00 €
Part Variable	0,00 €	0,00 €	93,35 €	93,68 €	94,01 €	94,34 €	94,68 €	95,01 €	95,34 €	95,67 €	96,00 €	96,00 €	96,00 €
<b>Bras Panon</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>79,72 €</b>	<b>86,76 €</b>	<b>93,79 €</b>	<b>100,82 €</b>	<b>107,87 €</b>	<b>114,90 €</b>	<b>121,93 €</b>	<b>128,97 €</b>	<b>136,00 €</b>	<b>136,00 €</b>	<b>136,00 €</b>
Part fixe	0,00 €	0,00 €	26,05 €	27,80 €	29,54 €	31,28 €	33,03 €	34,77 €	36,51 €	38,26 €	40,00 €	40,00 €	40,00 €
Part Variable	0,00 €	0,00 €	53,67 €	58,96 €	64,25 €	69,54 €	74,84 €	80,13 €	85,42 €	90,71 €	96,00 €	96,00 €	96,00 €

Facture type 120m3 AC	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037
<b>Sainte Rose</b>	<b>25,80 €</b>	<b>33,96 €</b>	<b>42,12 €</b>	<b>50,28 €</b>	<b>58,44 €</b>	<b>66,60 €</b>	<b>74,76 €</b>	<b>82,92 €</b>	<b>91,08 €</b>	<b>99,24 €</b>	<b>107,40 €</b>	<b>107,40 €</b>	<b>107,40 €</b>
Part fixe	0,00 €	3,70 €	7,40 €	11,10 €	14,80 €	18,50 €	22,20 €	25,90 €	29,60 €	33,30 €	37,00 €	37,00 €	37,00 €
Part Variable	25,80 €	30,26 €	34,72 €	39,18 €	43,64 €	48,10 €	52,56 €	57,02 €	61,48 €	65,94 €	70,40 €	70,40 €	70,40 €
<b>Saint André</b>	<b>84,99 €</b>	<b>87,24 €</b>	<b>89,48 €</b>	<b>91,72 €</b>	<b>93,96 €</b>	<b>96,20 €</b>	<b>98,44 €</b>	<b>100,68 €</b>	<b>102,92 €</b>	<b>105,17 €</b>	<b>107,40 €</b>	<b>107,40 €</b>	<b>107,40 €</b>
Part fixe	14,36 €	16,63 €	18,89 €	21,15 €	23,42 €	25,68 €	27,95 €	30,21 €	32,47 €	34,74 €	37,00 €	37,00 €	37,00 €
Part Variable	70,63 €	70,61 €	70,59 €	70,57 €	70,54 €	70,52 €	70,49 €	70,47 €	70,45 €	70,43 €	70,40 €	70,40 €	70,40 €
<b>Saint Benoît</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>107,87 €</b>	<b>107,82 €</b>	<b>107,76 €</b>	<b>107,70 €</b>	<b>107,63 €</b>	<b>107,57 €</b>	<b>107,52 €</b>	<b>107,46 €</b>	<b>107,40 €</b>	<b>107,40 €</b>	<b>107,40 €</b>
Part fixe	0,00 €	0,00 €	20,61 €	22,66 €	24,71 €	26,76 €	28,80 €	30,85 €	32,90 €	34,95 €	37,00 €	37,00 €	37,00 €
Part Variable	0,00 €	0,00 €	87,26 €	85,16 €	83,05 €	80,94 €	78,83 €	76,72 €	74,62 €	72,51 €	70,40 €	70,40 €	70,40 €
<b>Bras Panon</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>118,57 €</b>	<b>117,17 €</b>	<b>115,77 €</b>	<b>114,38 €</b>	<b>112,98 €</b>	<b>111,59 €</b>	<b>110,19 €</b>	<b>108,79 €</b>	<b>107,40 €</b>	<b>107,40 €</b>	<b>107,40 €</b>
Part fixe	0,00 €	0,00 €	45,67 €	44,58 €	43,50 €	42,42 €	41,33 €	40,25 €	39,17 €	38,08 €	37,00 €	37,00 €	37,00 €
Part Variable	0,00 €	0,00 €	72,90 €	72,59 €	72,27 €	71,96 €	71,65 €	71,34 €	71,02 €	70,71 €	70,40 €	70,40 €	70,40 €

Facture type 120m3	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037
Total AEP AC													
<b>Sainte Rose</b>	<b>79,20 €</b>	<b>95,62 €</b>	<b>112,04 €</b>	<b>128,46 €</b>	<b>144,88 €</b>	<b>161,30 €</b>	<b>177,72 €</b>	<b>194,14 €</b>	<b>210,56 €</b>	<b>226,98 €</b>	<b>243,40 €</b>	<b>243,40 €</b>	<b>243,40 €</b>
Part fixe	18,00 €	23,90 €	29,80 €	35,70 €	41,60 €	47,50 €	53,40 €	59,30 €	65,20 €	71,10 €	77,00 €	77,00 €	77,00 €
Part Variable	61,20 €	71,72 €	82,24 €	92,76 €	103,28 €	113,80 €	124,32 €	134,84 €	145,36 €	155,88 €	166,40 €	166,40 €	166,40 €
<b>Saint André</b>	<b>184,38 €</b>	<b>190,29 €</b>	<b>196,19 €</b>	<b>202,09 €</b>	<b>207,99 €</b>	<b>213,90 €</b>	<b>219,80 €</b>	<b>225,70 €</b>	<b>231,60 €</b>	<b>237,51 €</b>	<b>243,40 €</b>	<b>243,40 €</b>	<b>243,40 €</b>
Part fixe	43,85 €	47,17 €	50,48 €	53,79 €	57,11 €	60,43 €	63,75 €	67,06 €	70,37 €	73,69 €	77,00 €	77,00 €	77,00 €
Part Variable	140,53 €	143,12 €	145,71 €	148,30 €	150,88 €	153,47 €	156,05 €	158,64 €	161,23 €	163,82 €	166,40 €	166,40 €	166,40 €
<b>Saint Benoît</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>260,03 €</b>	<b>257,96 €</b>	<b>255,88 €</b>	<b>253,80 €</b>	<b>251,71 €</b>	<b>249,63 €</b>	<b>247,55 €</b>	<b>245,48 €</b>	<b>243,40 €</b>	<b>243,40 €</b>	<b>243,40 €</b>
Part fixe	0,00 €	0,00 €	79,42 €	79,12 €	78,82 €	78,52 €	78,20 €	77,90 €	77,60 €	77,30 €	77,00 €	77,00 €	77,00 €
Part Variable	0,00 €	0,00 €	180,61 €	178,84 €	177,06 €	175,28 €	173,51 €	171,73 €	169,95 €	168,18 €	166,40 €	166,40 €	166,40 €
<b>Bras Panon</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>198,29 €</b>	<b>203,93 €</b>	<b>209,57 €</b>	<b>215,21 €</b>	<b>220,85 €</b>	<b>226,49 €</b>	<b>232,12 €</b>	<b>237,76 €</b>	<b>243,40 €</b>	<b>243,40 €</b>	<b>243,40 €</b>
Part fixe	0,00 €	0,00 €	71,72 €	72,38 €	73,04 €	73,70 €	74,36 €	75,02 €	75,68 €	76,34 €	77,00 €	77,00 €	77,00 €
Part Variable	0,00 €	0,00 €	126,57 €	131,55 €	136,53 €	141,51 €	146,49 €	151,47 €	156,44 €	161,42 €	166,40 €	166,40 €	166,40 €

La facture type présentée ne concerne que la « part concessionnaire », le montant total de la facture comprend également la « part CIREST » qui sera ajustée par commune afin de lisser les différentes variations ainsi que les taxes et redevances.

#### Rémunération à la performance :

En complément des recettes liées à la facturation du service (part fixe et part variable) le concessionnaire reçoit une rémunération à la performance afin d'engager une démarche vertueuse dans la gestion et l'économie de la ressource.

Cette rémunération est calculée sur la base de :

D'un montant maximal de **4,95%** (18,9% en offre initiale) des charges pour l'année N concernée prévues au compte d'exploitation prévisionnel pour PERFO n

D'un montant maximal de **7,72%** (27,9% en offre initiale) des charges pour l'année N concernée prévues au compte d'exploitation prévisionnel pour PERFAC n

Le candidat n'a pas actualisé le découpage financier par sous critère dans son mémoire financier. Les montants indiqués sont ceux issus de l'offre de base.

La dotation pour la rémunération à la performance prévue au CEP est nulle et n'est pas financée par les recettes du service. La rémunération à la performance devrait ainsi être versée directement par la CIREST. Il était prévu à l'article 102 du contrat :

### Article 102. Conditions de reversement de la rémunération à la performance non atteinte

Les soldes des montants provisionnés au titre de la rémunération à la performance sont reversés à la Collectivité déduction faite des sommes à percevoir au titre de la rémunération à la performance et après présentation à la Collectivité d'un état récapitulatif des différents engagements et indicateurs de performance avant le 1<sup>er</sup> mars 2024.

Chaque versement sera accompagné d'un avis de reversement **au moins 15 jours avant** la date limite de reversement.

La synthèse des différents engagements et indicateurs de performance et les montants correspondants est présente par service dans le rapport prévu à l'Article 118.

Telle que prévue par le candidat, la rémunération à la performance est difficilement finançable par les recettes du service, son montant n'a pas été actualisé suite aux auditions. Ainsi le mécanisme et les différents composants apparaissent en offre finale peu pertinents. La rémunération à la performance proposée s'assimile ainsi plus à une rémunération complémentaire qu'à un challenge sur la performance pour le candidat.

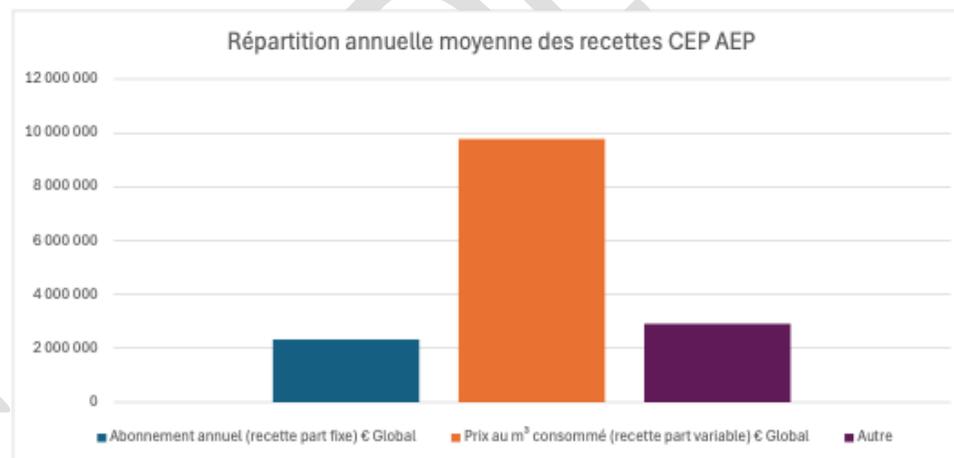
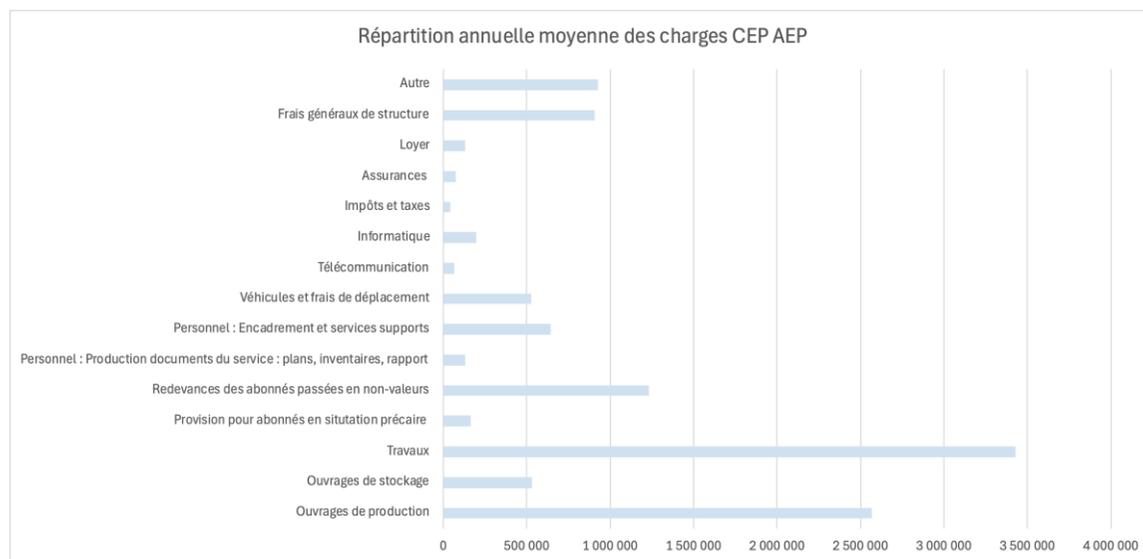
CISE	
6/10	
Tarifs, assiette de la Rémunération à la performance, objectifs et fixation. – 10%	<p>La valeur financière sur le volet tarif et rémunération à la performance est contrastée.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Les tarifs proposés respectent les tarifs plafonds fixés</li> <li>● La rémunération à la performance manque de cohérence dans ses objectifs comme dans le montage financier proposé, difficilement supportable par l'équilibre du contrat.</li> </ul>

## Cohérence du Compte d'exploitation prévisionnel – 12,5%

### Évolutions CEP AEP suite aux négociations

	% EVO NEGO BASE
<b>CHARGES</b>	-10,09%
<b>Ouvrages de production</b>	-10,56%
Personnel	0,00%
Sous-traitance	-64,71%
Energie électrique	-3,46%
Fournitures diverses	-1,82%
Analyses réglementaires	0,00%
Analyses d'autocontrôle	0,00%
Contrôles réglementaires	0,00%
Entretien des espaces verts	-0,27%
<b>Autre</b>	-30,71%
<b>Ouvrages de stockage</b>	-2,46%
Personnel	0,00%
Sous-traitance	-99,95%
Energie électrique	0,00%
Fournitures diverses	0,00%
Analyses réglementaires	0,00%
Analyses d'autocontrôle	0,00%
Contrôles réglementaires	0,00%
Entretien des espaces verts	0,00%
<b>Autre</b>	-2,59%
<b>Ouvrages de distribution</b>	7,23%
Personnel hors recherche de fuite	-3,02%
Sous-traitance	-20,39%
Energie électrique	0,00%
Fournitures diverses	-10,78%
Analyses réglementaires	0,00%
Analyses d'autocontrôle	0,00%
Contrôles réglementaires	0,00%
Recherche de fuites y compris personnel dédié	0,00%
Entretien des espaces verts	0,00%
<b>Autre</b>	96,46%
<b>Travaux</b>	-14,16%
Dotation annuelle de renouvellement patrimonial (programmé)	0,00%
Dotation annuelle de renouvellement fonctionnel (non programmé)	-100,00%
Dotation annuelle investissements concessifs	-157,68%
Renouvellement des branchements	-5,38%
Renouvellement de compteurs	0,00%
Charges liées à la réalisation de travaux exclusifs	3,64%
<b>Autre</b>	-0,22%
<b>Autres charges</b>	-1,11%
Provision pour abonnés en situation précaire	-5,33%
Redevances des abonnés passées en non-valeurs	-6,06%
Personnel : Production documents du service : plans, inventaires, rapport	14,82%
Personnel : Encadrement et services supports	22,03%
Véhicules et frais de déplacement	-12,25%
Télécommunication	0,00%
Informatique	-25,85%
Impôts et taxes	-98,32%
Assurances	-5,98%
Loyer	15,75%
Frais généraux de structure	-0,29%
<b>Autre</b>	0,80%

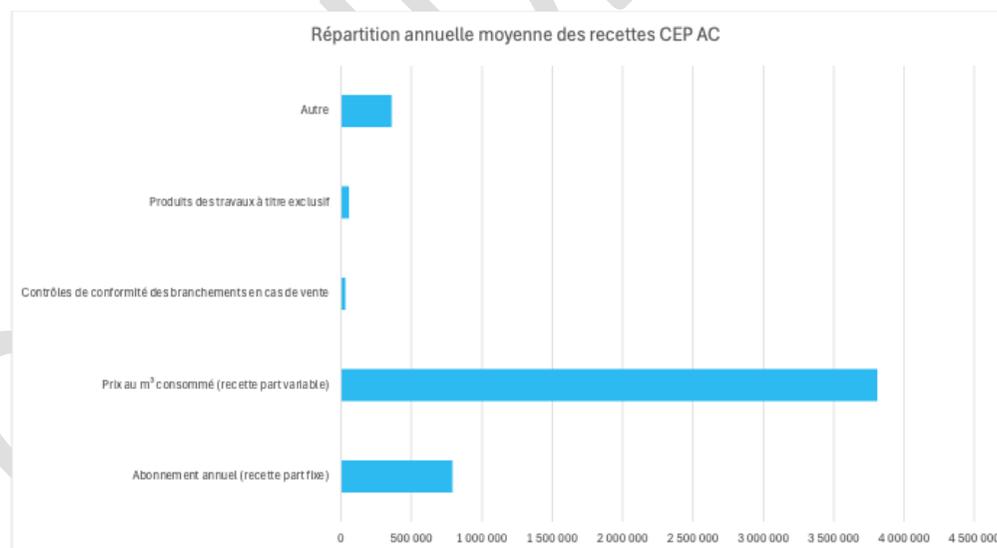
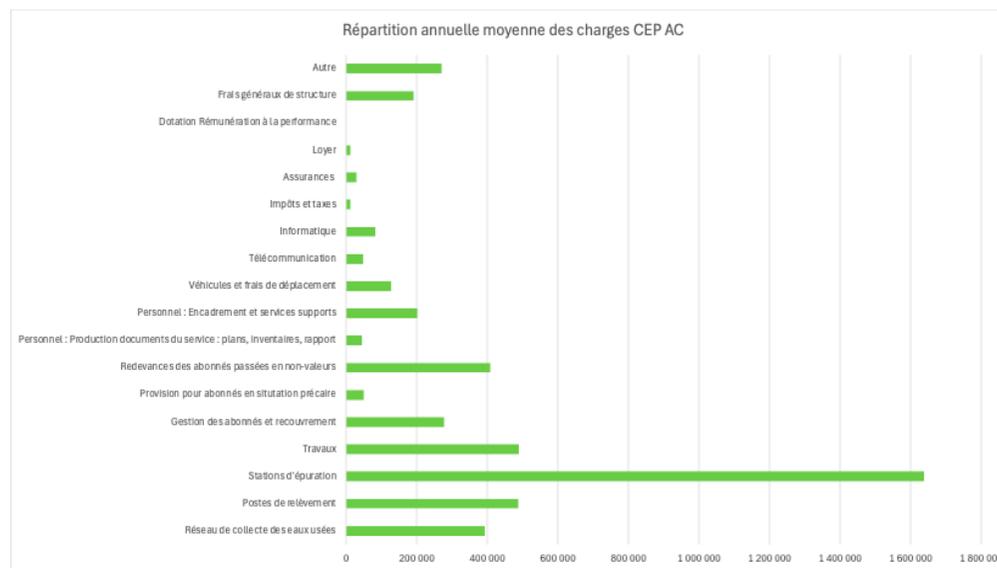
<b>RECETTES</b>	-6,37%
<b>Abonnement annuel (recette part fixe)</b>	6,82%
<b>Prix au m<sup>3</sup> consommé (recette part variable)</b>	6,43%
<i>dont Sainte Rose</i>	16,46%
<i>dont La Plaine des Palmistes</i>	9,70%
<i>dont Sainte André</i>	2,04%
<i>dont Salazie</i>	10,80%
<i>dont Saint Benoit</i>	9,05%
<i>dont Bras Panon</i>	8,58%
<b>Autre</b>	-60,20%
<b>RECETTES ABONNES tarif spécial agricole (Saint André et Salazie)</b>	0,00%
<i>€/abonné annuel</i>	0,00%
<i>part variable agricole</i>	0,00%
<b>PRODUITS ACCESSOIRES</b>	100,00%
<i>Souscription d'un abonnement comprenant des frais administratifs avec ouverture du branchement;</i>	56,41%
<i>Souscription d'un abonnement comprenant des frais administratifs sans ouverture du branchement ;</i>	-42,25%
<i>Fermeture d'un branchement, lorsqu'elle répond à une demande de l'abonné ou qu'elle est rendue nécessaire par suite d'une faute commise par cet abonné (dans les autres cas, la fermeture du branchement en fin d'abonnement est gratuite)</i>	0,29%
<i>Duplicata de facture (sauf pour les abonnés ayant opté pour la dématérialisation)</i>	0,29%
<i>Frais d'échéancier</i>	0,29%
<i>Recette facturation Office de l'Eau 0 15€/facture AEP 0 30€/facture AEP+ASST</i>	100,00%
<b>RECETTE TRAVAUX</b>	3,59%
Branchements neufs et travaux BPU	3,59%
<b>REMUNERATION A LA PERFORMANCE</b>	-304,67%
RECETTE PAIEMENT DES TRAVAUX sous RUA par CIREST	100,00%
<b>RESULTAT ECONOMIQUE BRUT</b>	-16,52%



## Évolutions CEP AC suite aux négociations

<b>RECETTES</b>	-11,44%
<b>Assainissement collectif</b>	-11,44%
Abonnement annuel (recette part fixe)	6,42%
Prix au m <sup>3</sup> consommé (recette part variable)	5,16%
<i>Sainte Rose</i>	48,60%
<i>Saint André</i>	1,94%
<i>Saint Benoît</i>	17,97%
<i>Bras Panon</i>	18,70%
Contrôles de conformité des branchements en cas de vente	93,89%
Produits des travaux à titre exclusif	0,00%
Rémunération à la performance	-232,34%
Autre (traitement des boues AEP ST ANDRE)	0,00%
<b>RECETTE PAIEMENT DES TRAVAUX sous RUA par CIREST</b>	100,00%
<b>RESULTAT ECONOMIQUE BRUT</b>	-8,36%

	% EVO NEGO
<b>CHARGES</b>	-11,64%
<b>Réseau de collecte des eaux usées</b>	-40,79%
Hydrocurage (y/c évacuation des matières)	-99,41%
Désobstructions	0,00%
Inspection télévisée (y/c hydrocurage préalable)	-66,67%
Autre personnel	0,00%
Autre sous-traitance	0,00%
Contrôle de conformité des branchements	-167,89%
Fournitures diverses	-24,31%
<b>Autre</b>	
<b>Postes de relèvement</b>	-2,25%
Hydrocurage (y/c évacuation des matières)	0,00%
Autre personnel	0,00%
Autre sous-traitance	-87,71%
Energie électrique	0,00%
Eau potable	0,00%
Contrôles réglementaires équipements	0,00%
Fournitures diverses	0,00%
Entretien des espaces verts	0,00%
<b>Autre</b>	-3,09%
<b>Stations d'épuration</b>	0,75%
Personnel	0,00%
Sous-traitance	-8,74%
Fournitures diverses	0,00%
Energie électrique	-0,15%
Eau potable	0,00%
Produits de traitement	1,82%
<i>Acide sulfurique</i>	-0,37%
<i>Poymère file boues</i>	2,29%
<i>Soude</i>	4,23%
Analyses contrôle réglementaire	0,00%
Analyses autosurveillance	0,00%
Contrôles réglementaires équipements	0,00%
Évacuation des sous-produits	4,41%
<i>Boues en compostage</i>	4,41%
Entretien des espaces verts	17,61%
<b>Travaux</b>	-19,01%
Dotation annuelle de renouvellement patrimonial (programmé)	0,00%
Dotation annuelle de renouvellement fonctionnel (non programmé)	-100,00%
Dotation annuelle investissements concessifs	-109,52%
Renouvellement des branchements	0,00%
Charges liées à la réalisation de travaux exclusifs	0,00%
<b>Autre</b>	
<b>Autres charges</b>	-17,27%
Gestion des abonnés et recouvrement	0,05%
Provision pour abonnés en situation précaire	-10,62%
Redevances des abonnés passées en non-valeurs	-3,30%
Personnel : Production documents du service : plans, inventaires, rapport	
Personnel : Encadrement et services supports	-38,43%
Véhicules et frais de déplacement	-45,73%
Télécommunication	
Informatique	0,00%
Impôts et taxes	-176,83%
Assurances	-10,37%
Loyer	-256,48%
Dotation Rémunération à la performance	SO
Frais généraux de structure	-45,46%
<b>Autre</b>	-1,64%



CISE	
<b>Cohérence du Compte d'exploitation prévisionnel – 12,5%</b>	<p style="text-align: center;"><b>9/12,5</b></p> <p>Les Comptes d'exploitation prévisionnels sont exhaustifs, cohérents et équilibrés. Avec les charges et les recettes du service. Une incertitude demeure néanmoins sur l'impact de la rémunération à la performance dans l'équilibre du contrat en Eau comme en Assainissement.</p>

**Prix du bordereau des prix unitaires – 5%**

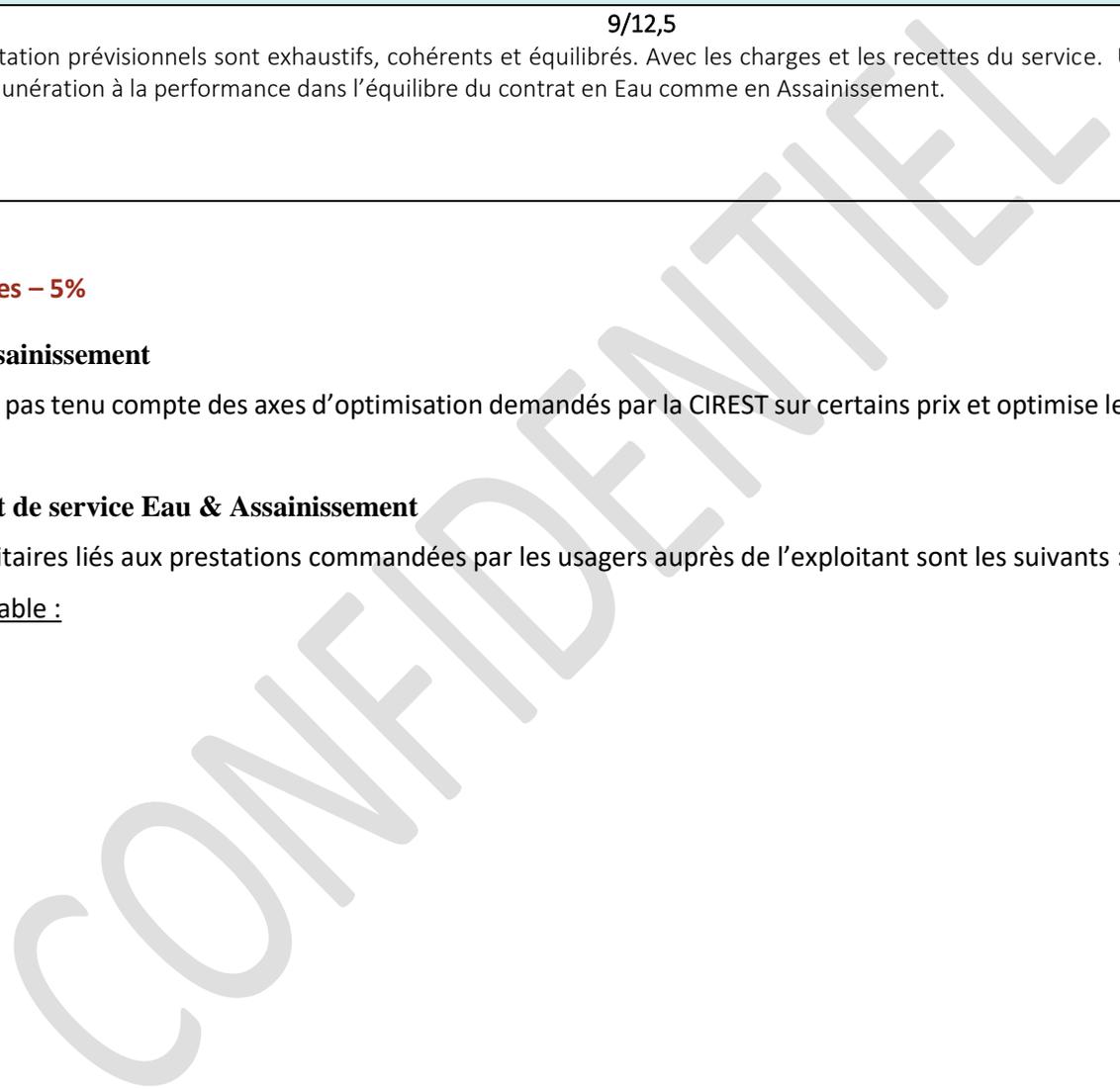
**Bordereaux des prix – Eau & Assainissement**

Après négociations, le candidat n'a pas tenu compte des axes d'optimisation demandés par la CIREST sur certains prix et optimise les prix au BPU prestations et travaux de 2%.

**Bordereaux des prix – Règlement de service Eau & Assainissement**

Les prix des bordereaux de prix unitaires liés aux prestations commandées par les usagers auprès de l'exploitant sont les suivants :

BPU Règlement de service Eau potable :



Numéro	Désignation	Unité	Offre finale	Offre initiale	Evolution
			Prix unitaire en € HT	Prix unitaire en € HT	
1	Souscription d'un abonnement comprenant des frais administratifs avec ouverture du branchement;	Forfait	120,00	72,00	40,00%
	Souscription d'un abonnement comprenant des frais administratifs sans ouverture du branchement ;	Forfait	68,00	72,00	-5,88%
2	Envoi d'une lettre de relance simple	Forfait	5,00	5,00	0,00%
3	Envoi d'une lettre de mise en demeure	Forfait	15,00	15,00	0,00%
4	Fermeture d'un branchement, lorsqu'elle répond à une demande de l'abonné ou qu'elle est rendue nécessaire par suite d'une faute commise par cet abonné (dans les autres cas, la fermeture du branchement en fin d'abonnement est gratuite)	Forfait	72,00	72,00	0,00%
5	Réouverture d'un branchement, lorsqu'elle est effectuée pour le compte d'un abonné qui a précédemment subi une fermeture payante - Hors contexte de souscription d'abonnement	Forfait	72,00	72,00	0,00%
6	Frais de pose d'un compteur demandé par l'abonné	Forfait	72,00	72,00	0,00%
7	Instruction d'une demande d'individualisation	Forfait	100,00	145,00	-45,00%
8	Vérification conformité dans le cadre d'une demande d'individualisation	Forfait	112,00	112,00	0,00%
9	Contrôle des installations intérieures des abonnés en cas d'alimentation à partir du réseau d'eau potable et d'une autre ressource (puits, forage, etc.)	Forfait	173,00	173,00	0,00%
10	Contrôle de vérification après mise en conformité des installations de prélèvements privatif	Forfait	130,00	130,00	0,00%
11	Relevé de compteur (Hors campagnes contractuelles)	Forfait	55,00	55,00	0,00%
12	Absence de l'abonné à un rendez-vous pour le relevé de son compteur lorsque celui-ci n'a pas d'accès direct (après deux passages infructueux)	Forfait	55,00	55,00	0,00%
13	Remplacement de compteur gelé, détérioré ou disparu	Forfait	72,00	72,00	0,00%
14	Contrôle de compteur sur place, par jaugeage y compris déplacement de l'agent	Forfait	115,00	115,00	0,00%
15	Frais de déplacement suite à la demande de l'abonné (hors obligation contractuelle)	Forfait	72,00	72,00	0,00%
16	Duplicata de facture (sauf pour les abonnés ayant opté pour la dématérialisation)	Forfait	8,00	8,00	0,00%
17	Frais d'échéancier	Forfait	18,00	18,00	0,00%
18	Frais d'établissement d'un devis (rembourser si les travaux sont effectués)	Forfait	115,00	115,00	0,00%
19	Fermeture d'un branchement pour non-paiement de facture	Forfait	72,00	72,00	0,00%
20	Fermeture de branchement (impossibilité de relever le compteur)	Forfait	72,00	72,00	0,00%
21	Frais de vérification (étalonnage par organisme agréé) DN15 et 20 mm	Forfait	406,00	406,00	0,00%
22	Déplacement pour impayés	Forfait	72,00	72,00	0,00%
23	Contrôle d'un disconnecteur	Forfait	260,00	260,00	0,00%

## BPU Règlement de service Assainissement collectif

Numéro	Désignation	Unité	Offre finale	Offre initiale	Evolution
			Prix unitaire en € HT	Prix unitaire en € HT	
1	Contrôles de conformité d'un branchement particulier à la demande de l'abonné, en cas de branchement neuf par exemple (1ère visite) Cette prestation comprend : - prise de rendez-vous par courrier - enquête sur place avec réalisation des tests nécessaires - élaboration d'une fiche de synthèse par parcelle avec schémas et photos - rédaction et envoi d'un certificat de conformité le cas échéant - ou préparation d'un courrier à l'attention de l'utilisateur non conforme	Unité	110,00	160,00	-45,45%
2	Contrôles de conformité d'un branchement particulier à la demande de l'abonné, en cas de vente par exemple (1ère visite) Cette prestation comprend : - prise de rendez-vous par courrier - enquête sur place avec réalisation des tests nécessaires - élaboration d'une fiche de synthèse par parcelle avec schémas et photos - rédaction et envoi d'un certificat de conformité le cas échéant - ou préparation d'un courrier à l'attention de l'utilisateur non conforme	Unité	150,00	110,00	26,67%
3	Contrôles de conformité d'un branchement individuel à la demande du propriétaire ou du gestionnaire de la copropriété, en cas de vente d'un immeuble par exemple (1ère visite) Cette prestation, par unité de logement, comprend : - prise de rendez-vous par courrier - enquête sur place avec réalisation des tests nécessaires - élaboration d'une fiche de synthèse par parcelle avec schémas et photos - rédaction et envoi d'un certificat de conformité le cas échéant - ou préparation d'un courrier à l'attention de l'utilisateur non conforme	Unité	70,00	100,00	-42,86%
4	Suivi du dossier, en cas de non-conformité d'un branchement particulier, jusqu'à rétablissement de la conformité Cette prestation comprend : - Participation à la réunion de réception des travaux sur site sur demande de l'utilisateur - Vérification des travaux exécutés chez l'utilisateur - Relance des usagers n'ayant pas réalisé leurs travaux au bout du délai défini dans le règlement de service - 6 mois après la relance, préparation pour la Collectivité d'un courrier de mise en demeure de réaliser les travaux - rédaction et envoi d'un certificat de conformité le cas échéant	Unité	90,00	90,00	0,00%
5	Désobstruction du branchement du fait de la négligence d'un usager	Unité	400,00	400,00	0,00%
6	Contrôle de conformité des branchements neufs pour une habitation collective inférieure ou égale à 5 logements	Unité	160,00	160,00	0,00%
7	Contrôle de conformité des branchements neufs pour une habitation collective supérieure ou égale à 5 logements	Unité	550,00	550,00	0,00%
8	Attestation de desserte à l'occasion de la cession d'un bien immobilier (sans déplacement)	Unité	40,00	40,00	0,00%
9	Contrôle de conformité des branchements neufs pour autres locaux (établissement public, société, ...)	Unité	300,00	300,00	0,00%
10	Contrôle de conformité de branchements existants des habitations individuelles et collectives à la demande de la Collectivité hors du cadre de l'engagement contractuel	Unité	110,00	110,00	0,00%
11	Contrevisite de conformité à la demande de la collectivité	Unité	70,00	90,00	-28,57%
12	Raccordement de jour d'une installation neuve à une installation existante	Unité	1 900,00	2 000,00	-5,26%
13	Raccordement de nuit d'une installation neuve à une installation existante	Unité	2 600,00	2 700,00	-3,85%
14	Interventions de nuit du Délégué au titre de la mise en service des installations nouvelles	Unité	150,00	150,00	0,00%

**CISE**

**3/5**

**Prix du bordereau des prix unitaires – 5%**

Les prix proposés en BPU sont cohérents pour la partie Règlement de service et tarifs facturés à l'utilisateur. Certains postes auraient pu être optimisés. Les prix proposés en BPU travaux et services auraient quant à eux être plus largement optimisés. Le candidat n'ayant pas proposé d'optimisation sur les prix ciblés par la CIREST durant la négociation mais une optimisation générale de 2%. La CIREST reste néanmoins libre de commander ou non ces prestations.

**Pertinence des formules d'actualisation des prix proposées – 2,5%**

Le candidat propose deux formules d'actualisation des prix.

Modalités d'indexation du tarif de base eau potable de la part du Concessionnaire

Structure du K1 (AEP)

Fixe	C1	C2	C3	C4
0,15	28,00%	11,00%	38,50%	7,50%

Modalités d'indexation du tarif de base assainissement de la part du Concessionnaire

Structure du K2 (ASS)

Fixe	CA <sub>1</sub>	CA <sub>2</sub>	CA <sub>3</sub>	CA <sub>4</sub>
0,15	21,50%	14,00%	40,50%	9,00%

Coef. Travail	Coef. Électricité	Coef. Frais et services divers	Coef. Travaux
ICHT-E	Indice propre	FSD2	TP10-a

Le candidat a mis à jour le poids des coefficients correspondants.

Concernant l'électricité, Coût l'électricité = Volume et profil de consommation × (Prix Unitaire du TRV + Prix des Taxes). Les prix unitaires des TRV (Tarifs régulés de vente applicables à la Réunion) ainsi que les Taxes dépendent d'une décision Gouvernementale promulguée par Arrêté Ministériel.

Soit :  $I = 0,14 * P_{abo} + 0,86 * (\sum \text{Prix unitaire par tranche tarifaire} + \text{Prix TICFE})$

A la demande de la CIREST et afin de mettre en relation les hypothèses de variation de la population initiales du candidat et les hypothèses inscrites dans les documents stratégiques de la CIREST (PLU, Schémas directeurs), il est intégré un coefficient complémentaire d'actualisation  $K'$ .

Les hypothèses d'évolution des abonnés domestiques et assimilés sont revues comme les suivantes :

	Hypothèses Réunion CISE	Hypothèses PLU de l'offre finale
Bras Panon	1,00%	2,00%
La Plaine des palmistes	0,70%	2,70%
Saint André	0,75%	1,00%
Saint Benoit	1,00%	2,11%
Sainte Rose	0,50%	2,60%
Salazie	0,75%	2,26%

Les hypothèses de consommation unitaire par branchement et d'évolution de la consommation unitaire sur la durée du contrat restent inchangées.

Le mécanisme d'ajustement des tarifs en fonction de des hypothèses initiales consiste intégrer un coefficient d'actualisation complémentaire :

$$K'' \text{ tel que } K'' = ((1-Y) \times K' + Y) \times K$$

Avec :

$K$  = formule de révision du contrat

$Y$  = coefficient de prise de risque. On fixe  $Y = 5\%$

$K' = V(\text{PLU})/V(\text{Réal})$ .

Si  $V(\text{PLU})/V(\text{Réal}) < 1$  ; alors  $K'' = 1$

Si  $V(\text{PLU})/V(\text{Réal}) > 1$  ; alors  $K''$  sera plafonné suivants les valeurs suivantes en fonction des années :

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037
Plafonnement $K''$	1,0104	1,0159	1,0296	1,0372	1,0450	1,0528	1,0607	1,0688	1,0770	1,0853	1,0936	1,1021	1,1107

Les valeurs plafonds de K' correspondent au rapport entre les volumes initialement estimés par CISE dans son offre initiale et les volumes projetés des hypothèse du PLU.

Si V(Réel) égal aux volumes de l'offre initiale (hypothèses initiales de CISE), K'' sera égal à la valeur plafond indiquée. Si V(Réel) est inférieur aux volumes de l'offre initiale (hypothèses initiales de CISE), K'' sera égal à la valeur plafond indiquée, la différence potentielle fait partie intégrante du risque du délégataire.

Si V(Réel) est entre les volumes de l'offre initiale (hypothèses initiales de CISE) et les volumes du CEP (hypothèses du PLU), la formule s'applique proportionnellement.

Si V(Réel) est au-dessus des volumes du CEP (hypothèses du PLU). Le coefficient K' ne sera pas utilisé. 50% du différentiel entre le montant facturé (volume de référence du CEP) et volume facturé (réel) sera reversé à la collectivité.

	CISE
Pertinence des formules d'actualisation des prix proposées – 2,5%	<p style="text-align: center;"><b>2,5/2,5</b></p> <p>Les formules d'actualisation des prix sont justifiées et correspondent à la répartition des charges des comptes prévisionnels d'exploitation.</p>

## Notation du sous-critère

### 3.3.1. Bilan sur le critère « Aspects financiers »

#### Tarifs, assiette de la Rémunération à la performance, objectifs et fixation. – 10%

Les tarifs proposés restent les tarifs plafonds prévus dans le DCE. La rémunération à la performance reste mal définie dans ses composantes et son mécanisme. En effet des imprécisions demeurent sur la pertinence de certains indicateurs, leurs moyens de contrôles, les enjeux financiers associés ainsi que sur la prise en charge de la rémunération à la performance dans l'économie du contrat.

#### Cohérence du compte d'exploitation prévisionnel – 12,5%

Les CEP sont équilibrés et justifiés. Les négociations ont permis d'optimiser financièrement la proposition initiale (baisse des charges de 10% ainsi qu'une baisse de la marge brute opérationnelle de plus de 15%) afin d'optimiser l'équilibre du contrat qui reste assuré néanmoins par la rémunération à la performance. En effet, sur la durée du contrat, en l'état, le candidat sollicite une rémunération à la performance de plus de 11M€ (AEP et AC).

#### Bordereau des prix unitaires – 5%

Les prix aux usagers proposés concernant l'application des règlements de service restent corrects. Les prix proposés en BPU Travaux et Services à destination de la CIREST auraient pu être plus fortement optimisés et sont susceptibles de représenter un poids financier important, néanmoins sur ces prix, la CIREST est libre de recourir à un opérateur extérieur (hors exclusivité de branchements)

#### Formule d'actualisation des prix – 2,5%

Les formules proposées sont cohérentes avec les comptes d'exploitation prévisionnels présentés.

### 3.3.2. Notation du critère « Aspects financiers »

Eau Potable :

Critère	Sous-critère	Pondération	CISE
Valeur financière	Critère Valeur financière Eau potable	30%	
	3-1 Tarifs, assiette de la Rémunération à la performance, objectifs et fixation. – 10%	10%	6
	3-2 Cohérence du compte d'exploitation prévisionnel et justification des montants financiers du renouvellement	12,5%	9
	3-3 Prix du Bordereau des Prix Unitaires	5%	3

Critère	Sous-critère	Pondération	CISE
	3-4 Formules d'indexation des prix proposées	2,50%	2,5

Assainissement :

Critère	Sous-critère	Pondération	CISE
Valeur financière	<b>Critère Valeur financière Assainissement</b>	<b>30%</b>	<b>20,5</b>
	3-1 Tarifs, assiette de la Rémunération à la performance, objectifs et fixation. – 10%	10%	6
	3-2 Cohérence du compte d'exploitation prévisionnel et justification des montants financiers du renouvellement	12,5%	9
	3-3 Prix du Bordereau des Prix Unitaires	5%	3
	3-4 Formules d'indexation des prix proposées	2,50%	2,5

## 4. VARIANTE OBLIGATOIRE

Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le 18/03/2025

ID : 974-249740093-20250313-2025\_C\_029-DE



CISE – Variante obligatoire	
Nom de la variante	CISE VARIANTE
Descriptif de la variante	La fourniture et la mise en place de modules de télérelève sur 60 390 compteurs
Intérêt de la variante pour la collectivité	Ne pas dépendre des moyens humains alloués par le concessionnaire pour la relève manuelle; Optimiser les coûts de remontée des données ; fiabiliser les assiettes facturées, bénéficier d'un parc compteur neuf.
Impact tarifaire	Correct. Présenté en suivant.

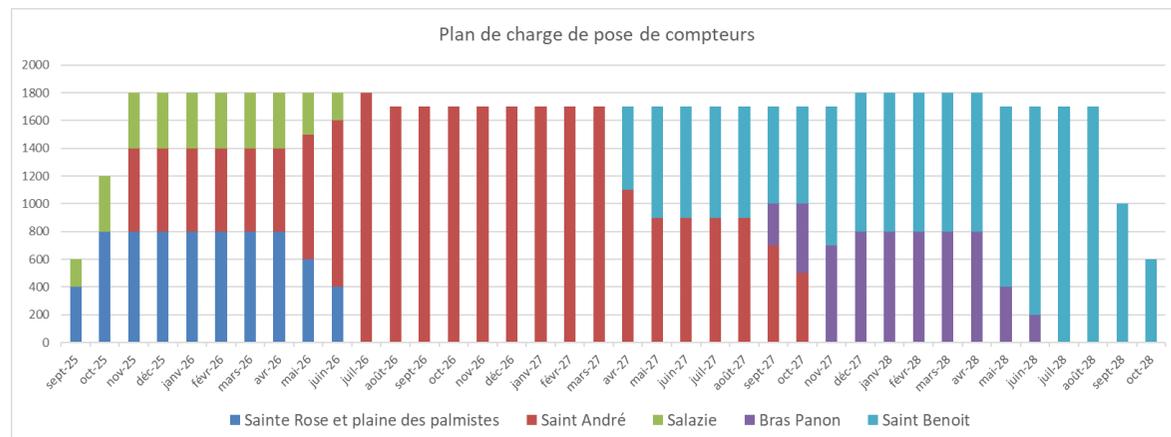
CISE s'engage à déployer le parc compteurs communicants sur tout le périmètre concédé dans un délai de :

- 28 mois pour la **1ère phase**, soit du 01/06/2025 au 31/10/2027 : communes de Sainte Rose, La Plaine des Palmistes, Saint André et Salazie

→ le système de télérelève sera opérationnel au **01/11/2027**

- 22 mois pour la **2ème phase**, soit du 01/01/2027 au 31/10/2028 : communes de Saint Benoit et Bras Panon

→ le système de télérelève sera opérationnel au **01/11/2028**



Communes	Nombre de compteurs à installer	de Début à déploiement de la télérelève	du Fin du déploiement de la télérelève
PHASE 1 à compter du 01/06/2025			
Sainte Rose	3 310	01/09/2025	30/06/2026
La Plaine des Palmistes	3 864	01/09/2025	30/06/2026
Saint André	25 870	01/11/2025	31/10/2027
Salazie	3 047	01/09/2025	30/06/2026
PHASE 2 à compter du 01/01/2027			
Bras Panon	6 343	01/09/2027	30/06/2028
Saint Benoit	17 965	01/04/2027	31/10/2028
<b>PERIMETRE CIREST</b>	<b>60 399</b>	<b>01/09/2025</b>	<b>31/10/2028</b>

Concrètement, l'offre comprend :

- La fourniture et la mise en place de **modules de télérelève sur 60 390 compteurs** ;
- Le **renouvellement des compteurs et des modules de télérelève** si besoin ;
- L'utilisation d'un **réseau de relève à distance** en partenariat avec l'entreprise TEEO implantée sur votre territoire ;
- La fourniture, l'installation et le paramétrage du dispositif d'intégration et de traitement des données de télérelève ;
- La **fourniture et la mise en service de l'application** à destination des usagers accessible par internet et sous la forme d'une application mobile

A compter de la date de réception du système, pour la 1ère phase le 31/10/2027 et pour la 2ème phase le 31/10/2028, les équipes en charge de la gestion du contrat multiservices s'engagent sur les indicateurs suivants :

- Taux de couverture par la télérelève : 99% ;
- Taux de remontée des index à 7 jours : 94% ;
- Taux de remontée des index à 15 jours : 95% ;
- Taux de remontée des index à 30 jours : 96% ;

Concernant la mise en place effective de la télérelève, le parc du territoire de la CIREST comprend 60 399 compteurs d'eau, dont aucun n'est équipé pour la **télérelève LoraWan** :

- Pour les 5 837 compteurs récents qui respecteront l'âge maximale de moins de 15 ans à la fin du contrat, CISE s'engage à les équiper avec des modules, sans les changer ;
- Pour les 54 562 compteurs qui ne respecteront pas la limite d'âge de 15 ans à la fin du contrat et doivent donc être changés avant, CISE s'engage à les changer dès les 2 premières années de chaque phase, lors du déploiement de la télérelève, par un block compteur + module. Préciser la durée de vie des modules, estimer l'âge moyen du parc en fin de contrat en lien avec les remplacements anticipés proposés.

La variante a un impact sur l'organigramme, elle propose de **réduire l'effectif de 4 ETP à partir de 2027**.

**Offre de base :**

Au 1er juin 2025 : 63 personnes pour 59,23 ETP

Au 1er janvier 2027 : 91 personnes pour 90,25 ETP

**Variante :**

Au 1er juin 2025 : 61 personnes pour 57,23 ETP

Au 1er janvier 2027 : 87 personnes pour 86,25 ETP

Les investissements concessifs sont modifiés pour intégrer le déploiement de la télérelève :

N°	Nature des travaux	Délais de réalisation	Coût de l'opération	Modalité de financement
1	Installation d'un dégrilleur en amont du poste de relevage Entrée de STEP Sainte Rose	01/01/2026	108 677€	Collectivité + versement d'une RUA par le concessionnaire
2	Bidons de prélèvements avec agitateurs intégrés pour tous les préleveurs d'autosurveillance de l'assainissement STEU Saint André	01/01/2026	1 820 €	Concessionnaire
3	Bidons de prélèvements avec agitateurs intégrés pour tous les préleveurs d'autosurveillance de l'assainissement STEU Saint Benoit	01/07/2027	1 820 €	Concessionnaire

4	Bidons de prélèvements avec agitateurs intégrés pour tous les préleveurs d'autosurveillance de l'assainissement STEU Bras Panon	01/07/2027	1 820 €	
5	Analyse de Risques et de Défaillances	01/01/2026	15 000 €	Concessionnaire
6	Parc de serrures et / ou de cadenas uniformisé sur l'intégralité des sites - PR STE Rose	01/01/2026	1645 €	Concessionnaire
7	Parc de serrures et / ou de cadenas uniformisé sur l'intégralité des sites - STEP STE Rose	01/01/2026	329 €	Concessionnaire
8	Mise en place de barres antichute dans les PR suivants de Saint André : PR le Verger, PR Odéon, PR Grand Canal, PR Lavoir, PR Colosse STEP, PR Cambuston et PR Ravine Creuse	01/01/2026	10 458 €	Concessionnaire
9	Mise en œuvre d'un Groupe électrogène sur PR Colosse à Saint André	01/01/2026	56 288 €	Collectivité + versement d'une RUA par le concessionnaire
10	Installation des équipements de téléalarme, télésurveillance et de télégestion sur tous les sites des services concédés qui n'en seraient pas équipés : ST ANDRE	01/01/2026	16 829 €	Concessionnaire
11	Installation des équipements de téléalarme, télésurveillance et de télégestion sur tous les sites des services concédés qui n'en seraient pas équipés : ST BENOIT	01/07/2027	5 610 €	Concessionnaire
12	Installation des équipements de téléalarme, télésurveillance et de télégestion sur tous les sites des services concédés qui n'en seraient pas équipés : BRAS PANON	01/07/2027	5 610 €	Concessionnaire
13	Installation des équipements de téléalarme, télésurveillance et de télégestion sur tous les sites des services concédés qui n'en seraient pas équipés : STE ROSE	01/01/2026	28 049 €	Concessionnaire
14	Installation d'un Skid REUT STEU ST ANDRE	06/01/2025	116 292 €	Collectivité + versement d'une RUA par le concessionnaire
15	Equipements Diag perm - partie 1	01/06/2025	102 074 €	Collectivité + versement d'une RUA par le concessionnaire
16	Equipements Diag perm - partie 2	01/01/2026	99 285 €	Collectivité + versement d'une RUA par le concessionnaire

17	Equipements Diag perm - partie 3	01/07/2027	6 322 €	
18	Proposition complémentaire de mise en place de barres antichute sur certains PR ST BENOIT	01/07/2027	7 685 €	Concessionnaire
19	Proposition complémentaire de mise en place de barres antichute sur certains PR ST ANDRE	01/01/2026	5 704 €	Concessionnaire
20	Proposition complémentaire de mise en place de barres antichute sur certains PR STE ROSE	01/01/2026	4 754 €	Concessionnaire
21	Véhicule de débouchage type 4x4 hilux équipé	01/01/2026	130 589 €	Concessionnaire
22	Alimentation Réseau Saint-André depuis Ravine Creuse	30/06/2026	647 040 €	Collectivité + versement d'une RUA par le concessionnaire
23	UTEP DIORE Zonage ATEX Adéquation DRPCE	31/12/2026	2 244 €	Concessionnaire
24	Télégestion sites non équipés (Réservoirs Ste-Rose et Plaine des Palmistes)	31/12/2025	33 457 €	Concessionnaire
25	Uniformisation des serrures/cadenas pour les sites non équipés (Ste-Rose, Plaine des P. et Bras Panon (12u))	31/12/2025	13 383 €	Concessionnaire
26	Remplacement lignes de vie Bras des Congres et Bras Long à Saint-Benoît	31/12/2027	30 483 €	Concessionnaire
27	Pompes de secours en stock pour forages : Dioré, Harmonie, Leconardel, Toinette et Désert	01/06/2026	342 973 €	Collectivité + versement d'une RUA par le concessionnaire
28	Postes de régulation de Pression + sectorisation - Saint-André	01/06/2026	198 264 €	Concessionnaire
29	Compteurs de sectorisation - Salazie	31/12/2026	64 931 €	Concessionnaire
30	Remises à niveau Compteurs de sectorisation - Salazie	01/06/2026	35 192 €	Concessionnaire
31	Réducteurs de Pression - Salazie	01/06/2026	9 913 €	Concessionnaire
32	Compteurs de sectorisation - Sainte-Rose	31/12/2026	129 863 €	Concessionnaire
33	Remises à niveau Compteurs de sectorisation - Sainte-Rose	31/12/2026	10 558 €	Concessionnaire
34	Stabilisateurs de Pression - Sainte-Rose	01/06/2027	37 175 €	Concessionnaire
35	Remises à niveau Compteurs de sectorisation - Plaine des Palmistes	31/12/2026	91 499 €	Concessionnaire

35 bis	Analyseurs de chlore	31/12/2026	193 874 €	
36	Poste de chloration - Petit Trou - Saint-André	31/12/2026	36 460 €	Concessionnaire
37	Analyse des risques de défaillance	01/06/2026	18 587 €	Concessionnaire
38	EMI forages - intégration	31/12/2025	9 913 €	Concessionnaire
39	EMI forages - licences y compris prédiction niveau des nappes	31/12/2025	136 926 €	Concessionnaire
40	Développement DSI adaptabilité des outils	31/12/2025	40 000 €	Concessionnaire
41	Déploiement télérelève PHASE 1	30/06/2026	3 006 819 €	Collectivité + versement d'une RUA par le concessionnaire
42	Déploiement télérelève PHASE 2	30/06/2028	1 836 083 €	Collectivité + versement d'une RUA par le concessionnaire
43	Matériel tests de compactages	01/06/2025	66 000 €	Concessionnaire
44	Corrélateur acoustiques SECORR AC200 GNSS	01/01/2026	12 288 €	Concessionnaire
45	Prélocalisateurs mobiles	01/01/2026	4 201 €	Concessionnaire
46	Détecteurs de masses métalliques M130	01/01/2026	9 203 €	Concessionnaire
47	Capteurs de pression raccordés aux télésurveillances	01/01/2026	4 799 €	Concessionnaire

Analyse plus-value/moins-value globale de la mise en œuvre de la télérelève (réclamations, ETP, financier, informatique...)

**Impacts financiers :**

	Offre de base	Variante télérelève
<b>Relève des compteurs</b>	5,6 ETP relève	Fin de relève manuelle en 2029
<b>Renouvellement des compteurs</b>	Renouvellement 57 191 compteurs sur la durée pour un montant de 4 179 588 €	Renouvellement de l'ensemble des compteurs en début de contrat traité en chantier d'investissement éligible aux subventions pour un montant de 4 842 779 €
<b>Maintenance télérelève</b>	-	2 ETP en charge de la maintenance des compteurs télérelève
<b>Coûts de communication et de maintenance du réseau LoraWan</b>	-	590 790 €/an

**Impacts service eau potable :**

	Offre de base	Variante télérelève
<b>Relève des compteurs</b>	Semestrielle	Quotidienne
<b>Surveillance des consommations - Détection des fuites abonnés</b>	Semestrielle	Quotidienne
<b>Services abonnés</b>	Alerte fuite suite relève semestrielle si nécessaire	Alerte fuite, alerte grosse conso, détection absence, relevé mutation, analyse dossier dégrèvement, fiabilité de la facturation

**Autres impacts important :**

- Communication : Accompagnement de la collectivité dans la communication autour du déploiement de la télérelève
- Réversibilité de la solution de télérelève en fin de contrat facilitée grâce au choix du réseau LoraWan
- Améliorer le patrimoine de la CIREST en disposant d'un parc de compteurs récent sur l'ensemble du territoire
- Sécuriser les recettes des services publics d'eau potable et d'assainissement grâce à un système de facturation capable de calculer mensuellement la consommation réelle et la refacturer plus régulièrement à l'utilisateur.
- Permet à l'abonné de mieux la suivre et d'adapter sa consommation et son impact sur la ressource et de devenir acteur de sa consommation grâce à une information en temps réel et par usage de sa consommation.
- Consolider et analyser les données de consommation par commune
- Promouvoir l'insertion : 9 ETP complémentaires en insertion à travers le déploiement de la télérelève.

**Eau potable :**

Critère	Sous-critère	Pondération	CISE VARIANTE
Valeur technique	<b>Critère Valeur technique Eau potable</b>	<b>50%</b>	<b>41</b>
	1-1 Étendue globale des moyens matériels et humains mis à disposition – dont moyens mis à disposition localement pour exploiter les ouvrages, gérer le service et atteindre les objectifs de qualité fixés	10%	9
	1-2 Méthodologie pour la gestion de crise et des contraintes	15%	12
	1-3 Méthodologie concernant la préservation du patrimoine	5%	4,5
	1-4 Qualité du projet d’exploitation du service et des engagements liés au niveau de service proposé, à l’amélioration des conditions d’exploitation du service et en matière de de développement durable et d’énergie	20%	15,5

**Assainissement :**

Critère	Sous-critère	Pondération	CISE VARIANTE
Valeur technique	<b>Critère Valeur technique Assainissement</b>	<b>50%</b>	<b>41</b>
	1-1 Étendue globale des moyens matériels et humains mis à disposition – dont moyens mis à disposition localement pour exploiter les ouvrages, gérer le service et atteindre les objectifs de qualité fixés	10%	8
	1-2 Méthodologie pour la gestion de crise et des contraintes	15%	14
	1-3 Méthodologie concernant la préservation du patrimoine, y compris prévisions de renouvellement	5%	4
	1-4 Qualité du projet d’exploitation du service et des engagements liés au niveau de service proposé, à l’amélioration des conditions d’exploitation du service	20%	15

Critère	Sous-critère	Pondération	CISE VARIANTE
	et en matière de de développement durable et d'énergie		

Aspect financiers de la variante :

**Tarifs, assiette de la Rémunération à la performance, objectifs et fixation**

Tarification des services

Le candidat propose une augmentation tarifaire (part fixe et part variable) :

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036
<b>Prix Unitaires AEP</b>												
<b>Abonnement</b>												
Sainte Rose	18,00 €	20,20 €	26,40 €	28,60 €	30,80 €	33,00 €	35,20 €	37,40 €	39,60 €	41,80 €	44,00 €	44,00 €
La Plaine des Palmistes	20,00 €	22,00 €	28,00 €	30,00 €	32,00 €	34,00 €	36,00 €	38,00 €	40,00 €	42,00 €	44,00 €	44,00 €
Saint André	29,49 €	30,54 €	35,59 €	36,64 €	37,69 €	38,75 €	39,80 €	40,85 €	41,90 €	42,95 €	44,00 €	44,00 €
Salazie	55,16 €	53,65 €	56,13 €	54,61 €	53,10 €	51,58 €	50,07 €	48,55 €	47,03 €	45,52 €	44,00 €	44,00 €
Saint Benoît			62,61 €	60,46 €	58,11 €	55,76 €	53,40 €	51,05 €	48,70 €	46,35 €	44,00 €	44,00 €
Bras Panon			30,05 €	31,80 €	33,54 €	35,28 €	37,03 €	38,77 €	40,51 €	42,26 €	44,00 €	44,00 €
<b>Part variable</b>												
<b>Sainte Rose</b>												
SR - Tranche 1 (0-17m3/semestre)	0,3000 €	0,3300 €	0,4376 €	0,4676 €	0,4976 €	0,5276 €	0,5576 €	0,5876 €	0,6176 €	0,6476 €	0,6776 €	0,6776 €
SR - Tranche 2 (18-60m3/semestre)	0,3000 €	0,3600 €	0,4976 €	0,5576 €	0,6176 €	0,6776 €	0,7376 €	0,7976 €	0,8576 €	0,9176 €	0,9776 €	0,9776 €
SR - Tranche 3 (61-120m3/semestre)	0,5000 €	0,5550 €	0,6876 €	0,7426 €	0,7976 €	0,8526 €	0,9076 €	0,9626 €	1,0176 €	1,0726 €	1,1276 €	1,1276 €
SR - Tranche 4 (121-200m3/semestre)	0,4500 €	0,5250 €	0,6776 €	0,7526 €	0,8276 €	0,9026 €	0,9776 €	1,0526 €	1,1276 €	1,2026 €	1,2776 €	1,2776 €
SR - Tranche 5 (>200m3/semestre)	1,2500 €	1,2750 €	1,3000 €	1,3250 €	1,3500 €	1,3750 €	1,4000 €	1,4250 €	1,4500 €	1,4750 €	1,5000 €	1,5000 €
<b>La Plaine des Palmistes</b>												
PDP - Tranche 1 (0-17m3/semestre)	0,4500 €	0,4650 €	0,5576 €	0,5726 €	0,5876 €	0,6026 €	0,6176 €	0,6326 €	0,6476 €	0,6626 €	0,6776 €	0,6776 €
PDP - Tranche 2 (18-60m3/semestre)	0,6500 €	0,6750 €	0,7776 €	0,8026 €	0,8276 €	0,8526 €	0,8776 €	0,9026 €	0,9276 €	0,9526 €	0,9776 €	0,9776 €
PDP - Tranche 3 (61-120m3/semestre)	1,6000 €	1,5450 €	1,5676 €	1,5126 €	1,4576 €	1,4026 €	1,3476 €	1,2926 €	1,2376 €	1,1826 €	1,1276 €	1,1276 €
PDP - Tranche 4 (121-200m3/semestre)	1,5500 €	1,5150 €	1,5576 €	1,5226 €	1,4876 €	1,4526 €	1,4176 €	1,3826 €	1,3476 €	1,3126 €	1,2776 €	1,2776 €
PDP - Tranche 5 (>200m3/semestre)	1,4500 €	1,4550 €	1,4600 €	1,4650 €	1,4700 €	1,4750 €	1,4800 €	1,4850 €	1,4900 €	1,4950 €	1,5000 €	1,5000 €
<b>Saint André</b>												
SA - Tranche 1 (0-17m3/semestre)	0,4091 €	0,4262 €	0,5249 €	0,5440 €	0,5631 €	0,5821 €	0,6012 €	0,6203 €	0,6394 €	0,6585 €	0,6776 €	0,6776 €
SA - Tranche 2 (18-60m3/semestre)	0,6182 €	0,6464 €	0,7521 €	0,7803 €	0,8085 €	0,8367 €	0,8649 €	0,8931 €	0,9212 €	0,9494 €	0,9776 €	0,9776 €
SA - Tranche 3 (61-120m3/semestre)	0,7227 €	0,7555 €	0,8658 €	0,8985 €	0,9312 €	0,9640 €	0,9967 €	1,0294 €	1,0621 €	1,0949 €	1,1276 €	1,1276 €
SA - Tranche 4 (121-200m3/semestre)	0,8273 €	0,8645 €	0,9794 €	1,0167 €	1,0540 €	1,0912 €	1,1285 €	1,1658 €	1,2031 €	1,2403 €	1,2776 €	1,2776 €
SA - Tranche 5 (>200m3/semestre)	1,0273 €	1,0745 €	1,1218 €	1,1691 €	1,2164 €	1,2636 €	1,3109 €	1,3582 €	1,4055 €	1,4527 €	1,5000 €	1,5000 €
<b>Salazie</b>												
SL - Tranche 1 (0-17m3/semestre)	1,3159 €	1,2443 €	1,2503 €	1,1787 €	1,1071 €	1,0355 €	0,9640 €	0,8924 €	0,8208 €	0,7492 €	0,6776 €	0,6776 €
SL - Tranche 2 (18-60m3/semestre)	1,3432 €	1,2989 €	1,3321 €	1,2678 €	1,2435 €	1,1992 €	1,1549 €	1,1106 €	1,0662 €	1,0219 €	0,9776 €	0,9776 €
SL - Tranche 3 (61-120m3/semestre)	1,3568 €	1,3261 €	1,3731 €	1,3424 €	1,3117 €	1,2810 €	1,2503 €	1,2196 €	1,1890 €	1,1583 €	1,1276 €	1,1276 €
SL - Tranche 4 (121-200m3/semestre)	1,3705 €	1,3534 €	1,4140 €	1,3969 €	1,3799 €	1,3628 €	1,3458 €	1,3287 €	1,3117 €	1,2946 €	1,2776 €	1,2776 €
SL - Tranche 5 (>200m3/semestre)	1,3977 €	1,4080 €	1,4182 €	1,4284 €	1,4386 €	1,4488 €	1,4591 €	1,4693 €	1,4795 €	1,4898 €	1,5000 €	1,5000 €
<b>Saint Benoît</b>												
SB - Tranche 1 (0-17m3/semestre)			0,8450 €	0,8241 €	0,8031 €	0,7822 €	0,7613 €	0,7404 €	0,7194 €	0,6985 €	0,6776 €	0,6776 €
SB - Tranche 2 (18-60m3/semestre)			0,8783 €	0,8907 €	0,9031 €	0,9155 €	0,9280 €	0,9404 €	0,9528 €	0,9652 €	0,9776 €	0,9776 €
SB - Tranche 3 (61-120m3/semestre)			1,2453 €	1,2306 €	1,2159 €	1,2012 €	1,1864 €	1,1717 €	1,1570 €	1,1423 €	1,1276 €	1,1276 €
SB - Tranche 4 (121-200m3/semestre)			1,4372 €	1,4172 €	1,3973 €	1,3773 €	1,3574 €	1,3374 €	1,3175 €	1,2975 €	1,2776 €	1,2776 €
SB - Tranche 5 (>200m3/semestre)			1,3929 €	1,4063 €	1,4197 €	1,4331 €	1,4464 €	1,4598 €	1,4732 €	1,4866 €	1,5000 €	1,5000 €
<b>Bras Panon</b>												
PB - Tranche 1 (0-17m3/semestre)			0,5087 €	0,5298 €	0,5509 €	0,5720 €	0,5932 €	0,6143 €	0,6354 €	0,6565 €	0,6776 €	0,6776 €
PB - Tranche 2 (18-60m3/semestre)			0,5420 €	0,5965 €	0,6509 €	0,7054 €	0,7598 €	0,8143 €	0,8687 €	0,9232 €	0,9776 €	0,9776 €
PB - Tranche 3 (61-120m3/semestre)			0,6509 €	0,7105 €	0,7701 €	0,8297 €	0,8892 €	0,9488 €	1,0084 €	1,0680 €	1,1276 €	1,1276 €
PB - Tranche 4 (121-200m3/semestre)			0,9875 €	1,0237 €	1,0600 €	1,0963 €	1,1325 €	1,1688 €	1,2051 €	1,2413 €	1,2776 €	1,2776 €
PB - Tranche 5 (>200m3/semestre)			1,3076 €	1,3317 €	1,3557 €	1,3798 €	1,4038 €	1,4279 €	1,4519 €	1,4760 €	1,5000 €	1,5000 €

Prix Unitaires AC													
Abonnement													
Sainte Rose	0,00 €	3,70 €	11,40 €	15,10 €	18,80 €	22,50 €	26,20 €	29,90 €	33,60 €	37,30 €	41,00 €		
Saint André	14,36 €	16,63 €	22,89 €	25,15 €	27,42 €	29,68 €	31,95 €	34,21 €	36,47 €	38,74 €	41,00 €		
Saint Benoît			24,61 €	26,86 €	28,71 €	30,78 €	32,80 €	34,85 €	36,90 €	38,95 €	41,00 €	41,00 €	41,00 €
Bras Panon			49,67 €	48,58 €	47,50 €	46,42 €	45,33 €	44,25 €	43,17 €	42,08 €	41,00 €	41,00 €	41,00 €
Part variable													
Sainte Rose													
SR - Tranche 1 (0-17m3/an)	0,3000 €	0,3250 €	0,4233 €	0,4483 €	0,4733 €	0,4983 €	0,5233 €	0,5483 €	0,5733 €	0,5983 €	0,6233 €	0,6233 €	0,6233 €
SR - Tranche 2 (18-60m3/an)	0,3000 €	0,3525 €	0,4783 €	0,5308 €	0,5833 €	0,6358 €	0,6883 €	0,7408 €	0,7933 €	0,8458 €	0,8983 €	0,8983 €	0,8983 €
SR - Tranche 3 (61-120m3/an)	0,3000 €	0,3663 €	0,5058 €	0,5721 €	0,6383 €	0,7046 €	0,7708 €	0,8371 €	0,9033 €	0,9696 €	1,0358 €	1,0358 €	1,0358 €
SR - Tranche 4 (121-200m3/an)	0,3000 €	0,3800 €	0,5333 €	0,6133 €	0,6933 €	0,7733 €	0,8533 €	0,9333 €	1,0133 €	1,0933 €	1,1733 €	1,1733 €	1,1733 €
SR - Tranche 5 (>200m3/an)	3,3800 €	3,1795 €	2,9790 €	2,7785 €	2,5780 €	2,3775 €	2,1770 €	1,9765 €	1,7760 €	1,5755 €	1,3750 €	1,3750 €	1,3750 €
Saint André													
SA - Tranche 1 (0-17m3/an)	0,4773 €	0,4845 €	0,5651 €	0,5724 €	0,5797 €	0,5869 €	0,5942 €	0,6015 €	0,6088 €	0,6160 €	0,6233 €	0,6233 €	0,6233 €
SA - Tranche 2 (18-60m3/an)	0,8295 €	0,8291 €	0,9019 €	0,9015 €	0,9010 €	0,9006 €	0,9001 €	0,8997 €	0,8992 €	0,8988 €	0,8983 €	0,8983 €	0,8983 €
SA - Tranche 3 (61-120m3/an)	0,9693 €	0,9686 €	1,0413 €	1,0406 €	1,0399 €	1,0392 €	1,0385 €	1,0378 €	1,0372 €	1,0365 €	1,0358 €	1,0358 €	1,0358 €
SA - Tranche 4 (121-200m3/an)	1,1091 €	1,1082 €	1,1806 €	1,1797 €	1,1788 €	1,1778 €	1,1769 €	1,1760 €	1,1751 €	1,1742 €	1,1733 €	1,1733 €	1,1733 €
SA - Tranche 5 (>200m3/an)	1,3795 €	1,3791 €	1,3786 €	1,3782 €	1,3777 €	1,3773 €	1,3768 €	1,3764 €	1,3759 €	1,3755 €	1,3750 €	1,3750 €	1,3750 €
Saint Benoît													
SB - Tranche 1 (0-17m3/an)			1,0581 €	1,0038 €	0,9494 €	0,8951 €	0,8407 €	0,7864 €	0,7320 €	0,6777 €	0,6233 €	0,6233 €	0,6233 €
SB - Tranche 2 (18-60m3/an)			1,0687 €	1,0649 €	1,0411 €	1,0173 €	0,9935 €	0,9697 €	0,9459 €	0,9221 €	0,8983 €	0,8983 €	0,8983 €
SB - Tranche 3 (61-120m3/an)			1,1040 €	1,0955 €	1,0869 €	1,0784 €	1,0699 €	1,0614 €	1,0528 €	1,0443 €	1,0358 €	1,0358 €	1,0358 €
SB - Tranche 4 (121-200m3/an)			1,1193 €	1,1260 €	1,1328 €	1,1395 €	1,1463 €	1,1530 €	1,1598 €	1,1665 €	1,1733 €	1,1733 €	1,1733 €
SB - Tranche 5 (>200m3/an)			1,0765 €	1,1138 €	1,1511 €	1,1884 €	1,2258 €	1,2631 €	1,3004 €	1,3377 €	1,3750 €	1,3750 €	1,3750 €
Bras Panon													
PB - Tranche 1 (0-17m3/an)			0,8911 €	0,8576 €	0,8242 €	0,7907 €	0,7572 €	0,7237 €	0,6903 €	0,6568 €	0,6233 €	0,6233 €	0,6233 €
PB - Tranche 2 (18-60m3/an)			0,9217 €	0,9188 €	0,9158 €	0,9129 €	0,9100 €	0,9071 €	0,9041 €	0,9012 €	0,8983 €	0,8983 €	0,8983 €
PB - Tranche 3 (61-120m3/an)			1,1367 €	1,1241 €	1,1115 €	1,0988 €	1,0862 €	1,0736 €	1,0610 €	1,0484 €	1,0358 €	1,0358 €	1,0358 €
PB - Tranche 4 (121-200m3/an)			1,1641 €	1,1653 €	1,1664 €	1,1676 €	1,1687 €	1,1699 €	1,1710 €	1,1722 €	1,1733 €	1,1733 €	1,1733 €
PB - Tranche 5 (>200m3/an)			1,5224 €	1,5040 €	1,4856 €	1,4671 €	1,4487 €	1,4303 €	1,4119 €	1,3934 €	1,3750 €	1,3750 €	1,3750 €

Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le 18/03/2025



ID : 974-249740093-20250313-2025\_C\_029-DE

Facture type 120m3	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037
AEP													
<b>Sainte Rose</b>	<b>53,40 €</b>	<b>61,66 €</b>	<b>83,08 €</b>	<b>91,34 €</b>	<b>99,60 €</b>	<b>107,86 €</b>	<b>116,12 €</b>	<b>124,38 €</b>	<b>132,64 €</b>	<b>140,90 €</b>	<b>149,16 €</b>	<b>149,16 €</b>	<b>149,16 €</b>
Part fixe	18,00 €	20,20 €	26,40 €	28,60 €	30,80 €	33,00 €	35,20 €	37,40 €	39,60 €	41,80 €	44,00 €	44,00 €	44,00 €
Part Variable	35,40 €	41,46 €	56,68 €	62,74 €	68,80 €	74,86 €	80,92 €	86,98 €	93,04 €	99,10 €	105,16 €	105,16 €	105,16 €
<b>La Plaine des Palmistes</b>	<b>89,90 €</b>	<b>94,51 €</b>	<b>112,28 €</b>	<b>116,89 €</b>	<b>121,50 €</b>	<b>126,11 €</b>	<b>130,72 €</b>	<b>135,33 €</b>	<b>139,94 €</b>	<b>144,55 €</b>	<b>149,16 €</b>	<b>149,16 €</b>	<b>149,16 €</b>
Part fixe	20,00 €	22,00 €	28,00 €	30,00 €	32,00 €	34,00 €	36,00 €	38,00 €	40,00 €	42,00 €	44,00 €	44,00 €	44,00 €
Part Variable	69,90 €	72,51 €	84,28 €	86,89 €	89,50 €	92,11 €	94,72 €	97,33 €	99,94 €	102,55 €	105,16 €	105,16 €	105,16 €
<b>Saint André</b>	<b>95,33 €</b>	<b>99,40 €</b>	<b>116,61 €</b>	<b>120,68 €</b>	<b>124,75 €</b>	<b>128,82 €</b>	<b>132,89 €</b>	<b>136,96 €</b>	<b>141,02 €</b>	<b>145,09 €</b>	<b>149,16 €</b>	<b>149,16 €</b>	<b>149,16 €</b>
Part fixe	29,49 €	30,54 €	35,59 €	36,64 €	37,69 €	38,75 €	39,80 €	40,85 €	41,90 €	42,95 €	44,00 €	44,00 €	44,00 €
Part Variable	65,84 €	68,86 €	81,02 €	84,04 €	87,06 €	90,07 €	93,09 €	96,11 €	99,12 €	102,14 €	105,16 €	105,16 €	105,16 €
<b>Salazie</b>	<b>212,73 €</b>	<b>205,06 €</b>	<b>210,54 €</b>	<b>202,86 €</b>	<b>195,20 €</b>	<b>187,52 €</b>	<b>179,86 €</b>	<b>172,18 €</b>	<b>164,50 €</b>	<b>156,83 €</b>	<b>149,16 €</b>	<b>149,16 €</b>	<b>149,16 €</b>
Part fixe	55,16 €	53,65 €	58,13 €	54,61 €	53,10 €	51,58 €	50,07 €	48,55 €	47,03 €	45,52 €	44,00 €	44,00 €	44,00 €
Part Variable	157,57 €	151,41 €	154,41 €	148,25 €	142,10 €	135,94 €	129,79 €	123,63 €	117,47 €	111,31 €	105,16 €	105,16 €	105,16 €
<b>Saint Benoît</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>165,32 €</b>	<b>163,30 €</b>	<b>161,28 €</b>	<b>159,26 €</b>	<b>157,24 €</b>	<b>155,22 €</b>	<b>153,19 €</b>	<b>151,18 €</b>	<b>149,16 €</b>	<b>149,16 €</b>	<b>149,16 €</b>
Part fixe	0,00 €	0,00 €	62,81 €	60,46 €	58,11 €	55,76 €	53,40 €	51,05 €	48,70 €	46,35 €	44,00 €	44,00 €	44,00 €
Part Variable	0,00 €	0,00 €	102,51 €	102,84 €	103,17 €	103,50 €	103,84 €	104,17 €	104,49 €	104,83 €	105,16 €	105,16 €	105,16 €
<b>Bras Panon</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>92,88 €</b>	<b>99,92 €</b>	<b>106,95 €</b>	<b>113,98 €</b>	<b>121,02 €</b>	<b>128,05 €</b>	<b>135,08 €</b>	<b>142,13 €</b>	<b>149,16 €</b>	<b>149,16 €</b>	<b>149,16 €</b>
Part fixe	0,00 €	0,00 €	30,05 €	31,80 €	33,54 €	35,28 €	37,03 €	38,77 €	40,51 €	42,26 €	44,00 €	44,00 €	44,00 €
Part Variable	0,00 €	0,00 €	62,83 €	68,12 €	73,41 €	78,70 €	83,99 €	89,28 €	94,57 €	99,87 €	105,16 €	105,16 €	105,16 €

Facture type 120m3	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037
AC													
<b>Sainte Rose</b>	<b>25,80 €</b>	<b>33,96 €</b>	<b>52,42 €</b>	<b>60,58 €</b>	<b>68,74 €</b>	<b>76,90 €</b>	<b>85,06 €</b>	<b>93,22 €</b>	<b>101,38 €</b>	<b>109,54 €</b>	<b>117,70 €</b>	<b>117,70 €</b>	<b>117,70 €</b>
Part fixe	0,00 €	3,70 €	11,40 €	15,10 €	18,80 €	22,50 €	26,20 €	29,90 €	33,60 €	37,30 €	41,00 €	41,00 €	41,00 €
Part Variable	25,80 €	30,26 €	41,02 €	45,48 €	49,94 €	54,40 €	58,86 €	63,32 €	67,78 €	72,24 €	76,70 €	76,70 €	76,70 €
<b>Saint André</b>	<b>84,04 €</b>	<b>86,27 €</b>	<b>98,65 €</b>	<b>100,88 €</b>	<b>103,10 €</b>	<b>105,33 €</b>	<b>107,56 €</b>	<b>109,78 €</b>	<b>112,00 €</b>	<b>114,24 €</b>	<b>116,46 €</b>	<b>116,46 €</b>	<b>116,46 €</b>
Part fixe	14,36 €	16,63 €	22,89 €	25,15 €	27,42 €	29,68 €	31,95 €	34,21 €	36,47 €	38,74 €	41,00 €	41,00 €	41,00 €
Part Variable	69,68 €	69,64 €	75,76 €	75,73 €	75,68 €	75,65 €	75,61 €	75,57 €	75,53 €	75,50 €	75,46 €	75,46 €	75,46 €
<b>Saint Benoît</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>118,18 €</b>	<b>118,12 €</b>	<b>118,06 €</b>	<b>118,00 €</b>	<b>117,94 €</b>	<b>117,88 €</b>	<b>117,82 €</b>	<b>117,76 €</b>	<b>117,70 €</b>	<b>117,70 €</b>	<b>117,70 €</b>
Part fixe	0,00 €	0,00 €	24,61 €	26,66 €	28,71 €	30,76 €	32,80 €	34,85 €	36,90 €	38,95 €	41,00 €	41,00 €	41,00 €
Part Variable	0,00 €	0,00 €	93,57 €	91,46 €	89,35 €	87,24 €	85,14 €	83,03 €	80,92 €	78,81 €	76,70 €	76,70 €	76,70 €
<b>Bras Panon</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>128,88 €</b>	<b>127,47 €</b>	<b>126,06 €</b>	<b>124,65 €</b>	<b>123,28 €</b>	<b>121,89 €</b>	<b>120,50 €</b>	<b>119,09 €</b>	<b>117,70 €</b>	<b>117,70 €</b>	<b>117,70 €</b>
Part fixe	0,00 €	0,00 €	49,67 €	48,58 €	47,50 €	46,42 €	45,33 €	44,25 €	43,17 €	42,08 €	41,00 €	41,00 €	41,00 €
Part Variable	0,00 €	0,00 €	79,21 €	78,89 €	78,56 €	78,27 €	77,95 €	77,64 €	77,33 €	77,01 €	76,70 €	76,70 €	76,70 €

Facture type 120m3	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034			
Total AEP AC													
<b>Sainte Rose</b>	<b>79,20 €</b>	<b>95,62 €</b>	<b>135,50 €</b>	<b>151,92 €</b>	<b>168,34 €</b>	<b>184,76 €</b>	<b>201,18 €</b>	<b>217,60 €</b>	<b>234,02 €</b>	<b>250,44 €</b>	<b>266,86 €</b>	<b>266,86 €</b>	<b>266,86 €</b>
Part fixe	18,00 €	23,90 €	37,80 €	43,70 €	49,60 €	55,50 €	61,40 €	67,30 €	73,20 €	79,10 €	85,00 €	85,00 €	85,00 €
Part Variable	61,20 €	71,72 €	97,70 €	108,22 €	118,74 €	129,26 €	139,78 €	150,30 €	160,82 €	171,34 €	181,86 €	181,86 €	181,86 €
<b>Saint André</b>	<b>183,43 €</b>	<b>189,32 €</b>	<b>218,52 €</b>	<b>224,40 €</b>	<b>230,29 €</b>	<b>236,19 €</b>	<b>242,08 €</b>	<b>247,96 €</b>	<b>253,84 €</b>	<b>259,74 €</b>	<b>265,61 €</b>	<b>265,61 €</b>	<b>265,61 €</b>
Part fixe	43,85 €	47,17 €	58,48 €	61,79 €	65,11 €	68,43 €	71,75 €	75,06 €	78,37 €	81,69 €	85,00 €	85,00 €	85,00 €
Part Variable	139,58 €	142,15 €	160,04 €	162,61 €	165,18 €	167,76 €	170,33 €	172,90 €	175,47 €	178,05 €	180,61 €	180,61 €	180,61 €
<b>Saint Benoît</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>283,49 €</b>	<b>281,42 €</b>	<b>279,34 €</b>	<b>277,26 €</b>	<b>275,17 €</b>	<b>273,09 €</b>	<b>271,01 €</b>	<b>268,94 €</b>	<b>266,86 €</b>	<b>266,86 €</b>	<b>266,86 €</b>
Part fixe	0,00 €	0,00 €	87,42 €	87,12 €	86,82 €	86,52 €	86,20 €	85,90 €	85,60 €	85,30 €	85,00 €	85,00 €	85,00 €
Part Variable	0,00 €	0,00 €	196,07 €	194,30 €	192,52 €	190,74 €	188,97 €	187,19 €	185,41 €	183,64 €	181,86 €	181,86 €	181,86 €
<b>Bras Panon</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>221,75 €</b>	<b>227,39 €</b>	<b>233,03 €</b>	<b>238,67 €</b>	<b>244,31 €</b>	<b>249,95 €</b>	<b>255,58 €</b>	<b>261,22 €</b>	<b>266,86 €</b>	<b>266,86 €</b>	<b>266,86 €</b>
Part fixe	0,00 €	0,00 €	79,72 €	80,38 €	81,04 €	81,70 €	82,36 €	83,02 €	83,68 €	84,34 €	85,00 €	85,00 €	85,00 €
Part Variable	0,00 €	0,00 €	142,03 €	147,01 €	151,99 €	156,97 €	161,95 €	166,93 €	171,90 €	176,88 €	181,86 €	181,86 €	181,86 €

A horizon 2037, par rapport aux tarifs plafonds fixés en offre de base, la variante entraîne les augmentations suivantes sur la base d'une facture type 120 m<sup>3</sup>:

- + 4 euros annuel sur l'abonnement AEP
- + 9,16 euros annuel sur la part variable AEP
- + 4 euros annuel sur l'abonnement AC
- + 6,30 euros annuel sur la part variable AC

La facture type présentée ne concerne que la « part concessionnaire », le montant total de la facture comprend également la « part CIREST » qui sera ajustée par commune afin de lisser les différentes variations ainsi que les taxes et redevances pour converger vers un tarif unique.

L'abonnement pour les compteurs généraux sera égal à 0€.

Dans le cadre de la généralisation de la tarification agricole, et dans la limite de la disponibilité de la ressource, les abonnés au tarif agricole seront redevables d'une redevance eau potable agricole comportant :

- Un abonnement (Abonnement Eau Agricole) dont le tarif est de 120 €/an
- Un prix au m<sup>3</sup> (Prix Eau Agricole) dont le tarif est de 0,75 c€/m<sup>3</sup>

Rémunération à la performance :

L'assiette proposée est de 0% pour l'AEP et l'AC.

La suppression de la rémunération à la performance, peu pertinente en offre de base, apporte une meilleure lisibilité sur l'équilibre économique du contrat.

### Prix du bordereau des prix unitaires

#### Bordereaux des prix – Eau & Assainissement

Optimisation du tarif branchement Assainissement sur le BPU travaux.

#### Bordereaux des prix – Règlement de service Eau & Assainissement

Pas de modifications par rapport à l’offre de base

#### Pertinence des formules d’actualisation des prix proposées

Le candidat propose deux formules d’actualisation des prix.

Modalités d’indexation du tarif de base eau potable de la part du Concessionnaire

Structure du K1 (AEP)

Fixe	C1	C2	C3	C4
0,15	27,00%	10,00%	40,50%	7,50%

Modalités d’indexation du tarif de base assainissement de la part du Concessionnaire

Structure du K2 (ASS)

Fixe	CA <sub>1</sub>	CA <sub>2</sub>	CA <sub>3</sub>	CA <sub>4</sub>
0,15	21,50%	14,00%	40,50%	9,00%

Coef. Travail	Coef. Électricité	Coef. Frais et services divers	Coef. Travaux
ICHT-E	Indice propre	FSD2	TP10-a

Le candidat a mis à jour le poids des coefficients correspondants.

Concernant l’électricité, Coût l’électricité = Volume et profil de consommation × (Prix Unitaire du TRV + Prix des Taxes). Les prix unitaires des TRV (Tarifs régulés de vente applicables à la Réunion) ainsi que les Taxes dépendent d'une décision Gouvernementale promulguée par Arrêté Ministériel.

Soit :  $I = 0,14 * P_{abo} + 0,86 * (\sum \text{Prix unitaire par tranche tarifaire} + \text{Prix TICFE})$

A la demande de la CIREST et afin de mettre en relation les hypothèses de variation de la population initiales du candidat et les hypothèses stratégiques de la collectivité (PLU, Schémas directeurs), il est intégré un coefficient complémentaire d'actualisation K'.

Les hypothèses d'évolution des abonnés domestiques et assimilés sont revues comme les suivantes :

	Hypothèses CISE Réunion	Hypothèses PLU de l'offre finale
Bras Panon	1,00%	2,00%
La plaine des palmistes	0,70%	2,70%
Saint André	0,75%	1,00%
Saint Benoît	1,00%	2,11%
Sainte Rose	0,50%	2,60%
Salazie	0,75%	2,26%

Les hypothèses de consommation unitaire par branchement et d'évolution de la consommation unitaire sur la durée du contrat restent inchangées.

Le mécanisme d'ajustement des tarifs en fonction de des hypothèses initiales consiste intégrer un coefficient d'actualisation complémentaire :

$$K'' \text{ tel que } K'' = ((1-Y) \times K' + Y) \times K$$

Avec :

K = formule de révision du contrat

Y = coefficient de prise de risque. On fixe Y = 5%

$K' = V(\text{PLU})/V(\text{Réal})$ .

Si  $V(\text{PLU})/V(\text{Réal}) < 1$  ; alors  $K'' = 1$

Si  $V(\text{PLU})/V(\text{Réal}) > 1$  ; alors  $K''$  sera plafonné suivants les valeurs suivantes en fonction des années :

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037
Plafonnement K''	1,0104	1,0159	1,0296	1,0372	1,0450	1,0528	1,0607	1,0688	1,0770	1,0853	1,0936	1,1021	1,1107

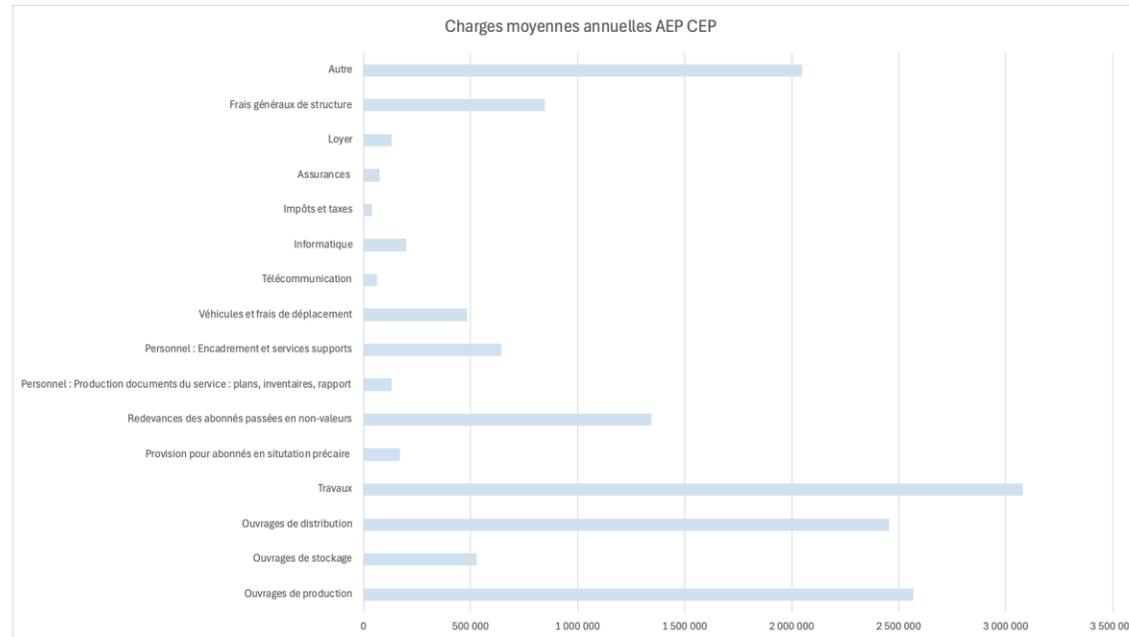
Les valeurs plafonds de K' correspondent au rapport entre les volumes initialement estimés par CISE dans son offre initiale et les volumes projetés des hypothèse du PLU.

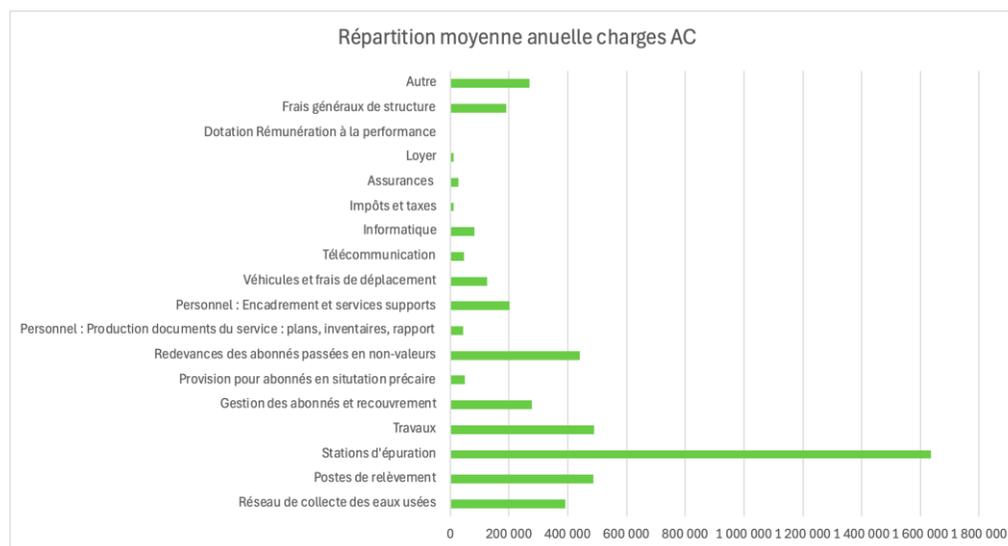
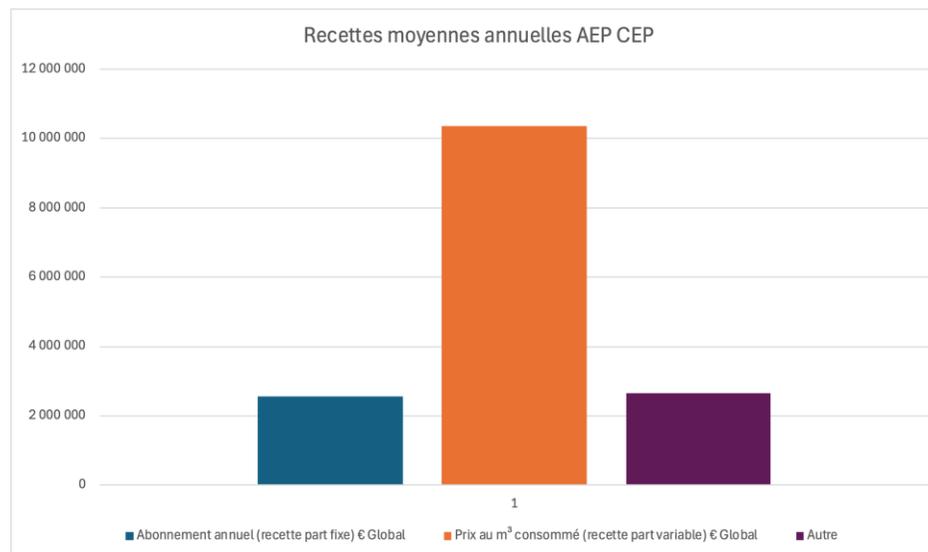
Si V(Réal) égal aux volumes de l'offre initiale (hypothèses initiales de CISE), K'' sera égal à la valeur plafond indiquée. Si V(Réal) est inférieur aux volumes de l'offre initiale (hypothèses initiales de CISE), K'' sera égal à la valeur plafond indiquée, la différence potentielle fait partie intégrante du risque du délégataire.

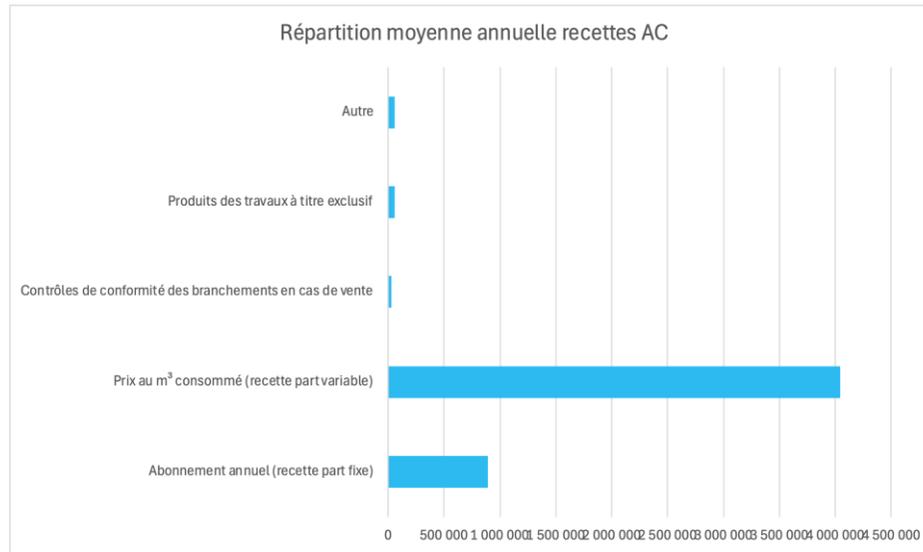


Si V(Réel) est entre les volumes de l'offre initiale (hypothèses initiales de CISE) et les volumes du CEP (hypothèses du PLU), la formule s'applique proportionnellement.  
Si V(Réel) est au-dessus des volumes du CEP (hypothèses du PLU). Le coefficient K' ne sera pas utilisé. 50% du différentiel entre le montant facturé (réel) et volume facturé (réel) sera reversé à la collectivité.

### Cohérence du Compte d'exploitation prévisionnel – 12,5%







La suppression de la rémunération à la performance en offre variante entraîne une meilleure cohérence dans la lecture des comptes prévisionnels d’exploitation. De plus, les charges facturés par CISE à la société dédiée dans le cadre de la convention de partage de moyens et des frais de structure sont fixées forfaitairement (en % du CA dans l’offre de base), ce qui implique une meilleure maîtrise des coûts associés :

Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le 18/03/2025



ID : 974-249740093-20250313-2025\_C\_029-DE

	Service d'eau potable	Service d'assainissement
Frais généraux de structure	Selon tableau ci-dessous	Selon tableau ci-dessous
Mise à disposition CPO Tampon (personnel et informatique)	Selon tableau ci-dessous	Selon tableau ci-dessous
Mise à disposition des MOYENS OPERATIONNELS de CISE Réunion (QSE, achats, contrôle de Gestion, logistique, travaux)	Selon tableau ci-dessous	Selon tableau ci-dessous
Mise à disposition du SERVICE CLIENT de CISE Réunion (Personnel encadrants + outils Informatiques)	Selon tableau ci-dessous	Selon tableau ci-dessous
Mise à disposition des LOCAUX de SAUR (Maison de l'Eau/Quote-part Chamborne/CPO Le Tampon)	Forfait de 24 500 €/an en périmètre complet	Forfait de 3 500 €/an en périmètre complet
Mise à disposition de PERSONNELS DEDIES (1 Expert process + 1 Responsable maintenance)	Forfait de 53 235 €/an en périmètre complet	Forfait de 7 605 €/an en périmètre complet

VARIANTE : Relève manuelle des compteurs le temps du déploiement	114 355 € en 2026 35 641 € en 2027 44 839 € en 2028	
VARIANTE : Collecte et mise à disposition des index compteurs dans le cadre la variante télérelève	590 790 € en périmètre complet	
La réalisation des CAPEX	Détail à l'article 7.2	Détail à l'article 7.2
Engins et véhicules	697 182 € en moyenne	116 744 € en moyenne
Télécommunications	63 755 € en moyenne	43 876 € en moyenne
Frais de société dédiée	30 100 €/an	12 900 €/an
Informatique	197 658 €/an	82 675 €/an

## Hydrocurage :

	2025	2026	2027 à 2036	2037
Prestation hydrocurage réseaux (Hors évacuation des sous-produits) par CISE REUNION	88 396€	151 536€	191 965€/an	81 252€
Prestation ITV (Hors évacuation des sous-produits) par CISE REUNION	10 292€	17 643€	31 578€/an	13 157€
Prestation hydrocurage PR (Hors évacuation des sous-produits) par CISE REUNION	33 203€	56 920€	138 600€/an	57 750€
Prestation hydrocurage Fosses (Hors évacuation des sous-produits) par CISE REUNION			14 120€/an	5 883€

## Réalisation des CAPEX :

		EAU POTABLE - VARIANTE												
		CAPEX (€ HT)												
		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037
Investissements concrets			342 965	1 853 766	1 836 037									

		ASSAINISSEMENT												
		CAPEX (€ HT)												
		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037
Investissements concrets		340 486	142 130	6 322										

Service eau potable	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037
Frais généraux de structure	208 177	356 874	921 016	921 016	921 016	921 016	921 016	921 016	921 016	921 016	921 016	921 016	383 757
Frais de mise à disposition du CPO CISE Réunion (Personnel+informatique)	89 079	164 775	393 419	361 728	329 660	336 867	344 059	351 239	358 402	365 545	372 673	376 085	158 151
Mise à disposition du SERVICE CLIENT de CISE Réunion (Personnel encadrants+Outils Informatiques)	43 707	80 847	193 033	177 484	161 749	165 285	168 814	172 337	175 851	179 356	182 853	184 527	77 598
Mise à disposition des MOYENS OPERATIONNELS de CISE Réunion (QSE, achats, contrôle de Gestion, logistique, travaux)	43 707	80 847	193 033	177 484	161 749	165 285	168 814	172 337	175 851	179 356	182 853	184 527	77 598

Service assainissement	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037
Frais généraux de structure	96 511	129 733	194 851	194 851	194 851	194 851	194 851	194 851	194 851	194 851	194 851	194 851	110 355
Frais de mise à disposition du CPO CISE Réunion (Personnel+informatique)	33 480	49 460	103 907	105 011	106 292	107 576	108 627	109 667	110 739	111 800	112 901	113 686	48 021
Frais de mise à disposition du SERVICE CLIENT de CISE Réunion (Personnel encadrants+Outils Informatiques)	16 740	24 730	51 954	52 506	53 146	53 788	54 313	54 834	55 370	55 900	56 450	56 843	24 011
Frais de Mise à disposition des MOYENS OPERATIONNELS de CISE Réunion (QSE, achats, contrôle de Gestion, logistique, travaux)	16 740	24 730	51 954	52 506	53 146	53 788	54 313	54 834	55 370	55 900	56 450	56 843	24 011

Dans le cas où le contrat serait significativement plus excédentaire que prévu dans le compte d’exploitation prévisionnel , il est intégré une clause de partage de marge. Si le pourcentage de marge après impôts issu du CARE du contrat, viendrait à dépasser en moyenne de 3 ans, de plus de 1,5 points ce même pourcentage de marge tel que prévu au CEP pour la période considérée, le Concessionnaire versera 50% de l’excédent de marge ainsi constaté dans un fonds dédié à l’exécution du contrat et dont la consommation ou la re ventilation sont arbitrés par la Collectivité (investissement, patrimonial, communication, usagers précaires...). A l’issue du contrat, les sommes non consommées de ce fonds seront reversées à la CIREST. A l’inverse, si le contrat est plus déficitaire que prévu initialement , le risque est porté par le concessionnaire.

### Notation du critère « Valeur financière » de la variante

L’offre variante apporte une plus-value financière par rapport à l’offre de base :

- La variante intègre une redevance versée par le concessionnaire destinée à financer l’investissement de la télérelève
- L’équilibre économique du contrat est plus cohérent par la suppression de la rémunération à la performance, peu pertinente en offre de base.
- L’augmentation tarifaire reste mesurée en fin de contrat

### Eau Potable :

Critère	Sous-critère	Pondération	CISE
Valeur financière	Critère Valeur financière Eau potable	30%	24,5
	3-1 Tarifs, assiette de la Rémunération à la performance, objectifs et fixation. – 10%	10%	8

Critère	Sous-critère	Pondération	CISE
	3-2 Cohérence du compte d'exploitation prévisionnel et justification des montants financiers du renouvellement	12,5%	11
	3-3 Prix du Bordereau des Prix Unitaires	5%	3
	3-4 Formules d'indexation des prix proposées	2,50%	2,5

### Assainissement :

Critère	Sous-critère	Pondération	CISE
<b>Valeur financière</b>	<b>Critère Valeur financière Assainissement</b>	<b>30%</b>	<b>23,5</b>
	3-1 Tarifs, assiette de la Rémunération à la performance, objectifs et fixation. – 10%	10%	8
	3-2 Cohérence du compte d'exploitation prévisionnel et justification des montants financiers du renouvellement	12,5%	11
	3-3 Prix du Bordereau des Prix Unitaires	5%	3
	3-4 Formules d'indexation des prix proposées	2,50%	2,5

## Évolutions CEP AEP suite aux négociations

	% EVO NEGO VAR
<b>CHARGES</b>	-4,32%
<b>Ouvrages de production</b>	-10,55%
Personnel	0,00%
Sous-traitance	-54,71%
<b>Energie électrique</b>	-3,46%
Fournitures diverses	-1,81%
Analyses réglementaires	0,00%
Analyses d'autocontrôle	0,00%
Contrôles réglementaires	0,00%
Entretien des espaces verts	-0,27%
<b>Autre</b>	-30,71%
<b>Ouvrages de stockage</b>	-2,46%
Personnel	0,00%
Sous-traitance	-99,95%
Energie électrique	0,00%
Fournitures diverses	0,00%
Analyses réglementaires	0,00%
Analyses d'autocontrôle	0,00%
Contrôles réglementaires	0,00%
Entretien des espaces verts	0,00%
<b>Autre</b>	-2,59%
<b>Ouvrages de distribution</b>	1,90%
Personnel hors recherche de fuite	-1,54%
Sous-traitance	-20,39%
Energie électrique	0,00%
<b>Fournitures diverses</b>	-7,63%
Analyses réglementaires	0,00%
Analyses d'autocontrôle	0,00%
Contrôles réglementaires	0,00%
Recherche de fuites y compris personnel dédié	0,00%
Entretien des espaces verts	0,01%
<b>Autre</b>	96,46%
<b>Travaux</b>	-32,71%
Dotation annuelle de renouvellement patrimonial (programmé)	0,00%
Dotation annuelle de renouvellement fonctionnel (non programmé)	-100,00%
Dotation annuelle investissements concessifs	-374,64%
Renouvellement des branchements	-5,38%
Renouvellement de compteurs	
Charges liées à la réalisation de travaux exclusifs	3,64%
<b>Autre</b>	0,00%
<b>Autres charges</b>	9,79%
Provision pour abonnés en situation précaire	-4,63%
Redevances des abonnés passées en non-valeurs	2,99%
Personnel : Production documents du service : plans, inventaires, rapport	14,81%
Personnel : Encadrement et services supports	24,06%
Véhicules et frais de déplacement	-12,26%
Télécommunication	0,00%
Informatique	-25,85%
Impôts et taxes	-104,48%
Assurances	-8,86%
Loyer	14,56%
Frais généraux de structure	0,36%
<b>Autre</b>	25,98%

<b>RECETTES</b>	-5,51%
<b>Abonnement annuel (recette part fixe)</b>	14,89%
<b>Prix au m<sup>3</sup> consommé (recette part variable)</b>	11,77%
<i>dont Sainte Rose</i>	21,39%
<i>dont La Plaine des Palmistes</i>	14,50%
<i>dont Sainte André</i>	7,47%
<i>dont Salazie</i>	15,08%
<i>dont Saint Benoit</i>	14,48%
<i>dont Bras Panon</i>	14,29%
<b>Autre</b>	-92,58%
<b>RECETTES ABONNES tarif spécial agricole (Saint André et Salazie)</b>	0,00%
€/abonné annuel	0,00%
part variable agricole	0,00%
<b>PRODUITS ACCESSOIRES</b>	6,76%
Souscription d'un abonnement comprenant des frais administratifs avec ouverture du branchement;	56,41%
Souscription d'un abonnement comprenant des frais administratifs sans ouverture du branchement ;	-42,25%
Fermeture d'un branchement, lorsqu'elle répond à une demande de l'abonné ou qu'elle est rendue nécessaire par suite d'une faute commise par cet abonné (dans les autres cas, la fermeture du branchement en fin d'abonnement est gratuite)	0,29%
Duplicata de facture (sauf pour les abonnés ayant opté pour la dématérialisation)	0,29%
Frais d'échéancier	0,29%
Recette facturation Office de l'Eau 0.15€/facture AEP 0.30€/facture AEP+ASST	100,00%
<b>RECETTE TRAVAUX</b>	
Branchements neufs et travaux BPU	3,59%
<b>REMUNERATION A LA PERFORMANCE</b>	
RECETTE PAIEMENT DES TRAVAUX sous RUA par CIREST	100,00%
<b>RESULTAT ECONOMIQUE BRUT</b>	-28,31%

## Évolutions CEP AC suite aux négociations

	% EVO NEGO VAR	RECETTES	
<b>CHARGES</b>	-10,83%	<b>Assainissement collectif</b>	-10,86%
<b>Réseau de collecte des eaux usées</b>	-40,79%	<b>Abonnement annuel (recette part fixe)</b>	16,69%
Hydrocurage (y/c évacuation des matières)	-99,41%	<b>Prix au m<sup>3</sup> consommé (recette part variable)</b>	10,65%
Désobstructions	0,00%	<i>Sainte Rose</i>	51,47%
Inspection télévisée (y/c hydrocurage préalable)	-66,67%	<i>Saint André</i>	7,04%
Autre personnel	0,00%	<i>Saint Benoît</i>	23,25%
Autre sous-traitance	0,00%	<i>Bras Panon</i>	24,02%
<b>Contrôle de conformité des branchements</b>	-167,89%	Produits accessoires ( <i>à détailler</i> )	#DIV/0!
Fournitures diverses	-24,31%	Contrôles de conformité des branchements en cas de vente	93,89%
<b>Postes de relèvement</b>	-2,25%	Produits des travaux à titre exclusif	0,00%
Hydrocurage (y/c évacuation des matières)	0,00%	<b>Rémunération à la performance</b>	
Autre personnel	0,00%	Autre (traitement des boues AEP ST ANDRE)	0,00%
<b>Autre sous-traitance</b>	-87,71%	<b>RECETTE PAIEMENT DES TRAVAUX sous RUA par CIREST</b>	100,00%
Energie électrique	0,00%		
Eau potable	0,20%		
Contrôles réglementaires équipements	0,00%	<b>RESULTAT ECONOMIQUE BRUT</b>	-7,89%
Fournitures diverses	0,00%		
Entretien des espaces verts	0,00%		
<b>Autre</b>	-3,09%		
<b>Stations d'épuration</b>	0,76%		
Personnel	0,00%		
<b>Sous-traitance</b>	-8,74%		
Fournitures diverses	0,00%		
<b>Energie électrique</b>	-0,15%		
Eau potable	0,15%		
<b>Produits de traitement</b>	1,82%		
<i>Acide sulfurique</i>	-0,37%		
<i>Poymère file boues</i>	2,29%		
<i>Soude</i>	4,23%		
Analyses contrôle réglementaire	0,00%		
Analyses autosurveillance	0,00%		
Contrôles réglementaires équipements	0,00%		
Evacuation des sous-produits	4,41%		
<i>Boues en compostage</i>	4,41%		
Entretien des espaces verts	17,61%		
<b>Travaux</b>	-19,01%		
Dotation annuelle de renouvellement patrimonial (programmé)	0,00%		
Dotation annuelle de renouvellement fonctionnel (non programmé)	-100,00%		
Dotation annuelle investissements concessifs	-109,39%		
Renouvellement des branchements	0,00%		
Charges liées à la réalisation de travaux exclusifs	0,00%		
<b>Autre</b>			
<b>Autres charges</b>	-15,00%		
Gestion des abonnés et recouvrement	0,05%		
Provision pour abonnés en situation précaire	-9,98%		
Redevances des abonnés passées en non-valeurs	4,30%		
Personnel : Production documents du service : plans, inventaires, rapport	0,00%		
Personnel : Encadrement et services supports	-38,43%		
Véhicules et frais de déplacement	-45,73%		
Télécommunication	-11,61%		
Informatique	0,00%		
Impôts et taxes	-176,41%		
Assurances	-10,20%		
Loyer	-256,48%		
Dotation Rémunération à la performance	SO		
<b>Frais généraux de structure</b>	-45,23%		
<b>Autre</b>	-1,11%		

## 5. PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT SUR LE CH

Le jugement de l'offre finale de base des candidats est à effectuer sur la base des critères définis dans le règlement de consultation.

### Notation Eau Potable

Critère	Sous-critère	Pondération	CISE Base	CISE Variante
Valeur technique	Critère Valeur technique	50%	39	40
Qualité du service	Critère Qualité du service	20%	18	18
Valeur financière	Critère Valeur financière	30%	20,5	24,5
<b>TOTAL AEP /100</b>			<b>77,5</b>	<b>82,5</b>

### Notation Assainissement

Critère	Sous-critère	Pondération	CISE Base	CISE Variante
Valeur technique	Critère Valeur technique	50%	39	39
Qualité du service	Critère Qualité du service	20%	18	18
Valeur financière	Critère Valeur financière	30%	20,5	23,5
<b>TOTAL AC / 100</b>			<b>77,5</b>	<b>80,5</b>

### Notation Globale

Critère	Sous-critère	Pondération	CISE Base	CISE Variante
Note globale	Service AEP	65%	50,38	53,63
	Service AC	35%	27,13	28,18
	<b>Note totale</b>	<b>100%</b>	<b>77,51</b>	<b>81,81</b>

Le classement des offres des candidats selon les critères prévus au règlement de consultation est le suivant :

Classement	Candidat
1	CISE VARIANTE

Au vu de l'appréciation globale issue de l'analyse ci-dessus, il ressort des négociations que **l'offre variante de CISE** apparaît comme la meilleure pour la Collectivité comme pour l'utilisateur.

En effet, sa proposition présente notamment les avantages suivants :

- Prestations techniques globalement très intéressantes et qualité de service d'un bon niveau :
  - De nombreux moyens techniques et humains affectés au contrat, avec un volume horaire cohérent avec les besoins des niveaux de service proposés,
  - Des modalités d'exploitation cohérentes permettant de garantir une bonne surveillance des ouvrages.
  - Des investissements en eau potable permettant d'assurer la continuité de service, une qualité satisfaisante et un chemin de performance cohérente en vue d'économiser notamment 4 millions m<sup>3</sup>/an au terme du contrat, soit l'équivalent de la consommation de plus de 22 000 familles.
  - Des investissements en assainissement permettant un suivi en continu des performances du service, des attendus règlementaires et un programme préventif d'entretien satisfaisant .
  - Des engagements importants à destination des usagers en situation de précarité (1% des recettes) en lien avec les CCAS des communes
  - Des engagements en termes d'insertion sociale et de développement durable
  - Des outils de diagnostic en continu pour le suivi des performances des réseaux.
- Qualité du service de bon niveau :
  - Des accueils physiques permanents et ponctuels sur le territoire
  - Une agence digitale complète (site internet et application)
  - Un accès à l'ensemble des données d'exploitation
  - Une société dédiée au contrat créée afin d'améliorer la transparence et d'associer les élus de la CIREST à la gouvernance du contrat
- Offre financière satisfaisante :
  - Des tarifs cohérent avec les investissements réalisés et avec les tarifs plafonds déterminés dans le cadre du contrat de Progrès
  - Une tarification agricole adaptée à l'usage du secteur
  - Un compte d'exploitation prévisionnel cohérent

Par conséquent, Monsieur le Président propose de confier l'exploitation des services publics d'eau potable et d'assainissement de la CIREST à la société **CISE pour une durée de 12 ans**.

## 6. PRESENTATION DES CARACTERISTIQUES FINANCIERES DU CONTRAT

Les **conditions tarifaires** du contrat sont présentées ci-dessous :

Pour le service eau potable :

A destination des usagers : une part fixe (abonnement) et une part variable tel qu'illustré dans le présent rapport.

A destination des abonnés au tarif agricole, une redevance eau potable agricole comportant :

- Un abonnement (Abonnement Eau Agricole) dont le tarif est de 120 €/a
- Un prix au m<sup>3</sup> (Prix Eau Agricole) dont le tarif est de 0,75 €/m<sup>3</sup>

Pour le service assainissement collectif :

A destination des usagers : une part fixe (abonnement) et une part variable tel qu'illustré dans le présent rapport.

**L'économie générale prévisionnelle du contrat** est présentée ci-dessous :

Le contrat correspondant à cette concession, qui sera soumis à l'approbation du Conseil communautaire, portera sur une durée de **12 ans** pour un chiffre d'affaires global estimé pour le concessionnaire à **248 052 859 euros**.

**En moyenne par an sur la durée du contrat :**

	<b>CISE</b>
Charges des services (par an)	19 594 244 €HT
Recettes du service (par an)	20 671 072 €HT
<i>Résultat</i>	<i>1 076 827 €HT</i>

L'économie générale du contrat détaillée est présentée en Annexe 6 du présent rapport, dans le compte d'exploitation prévisionnel annexé au projet de contrat.

Le Président

Patrice SELLY

Annexe 1 : PV d'ouverture des candidatures

Annexe 2 : PV d'ouverture des offres

Annexe 3 : PV de la Commission de sélection des candidats

Annexe 4 : Rapport initial d'analyse des offres

Annexe 5 : PV de la Commission d'analyse des offres

Annexe 6 : Projet de contrat de concession et ses annexes (les annexes sont consultables au siège de la CIREST sur rendez-vous).